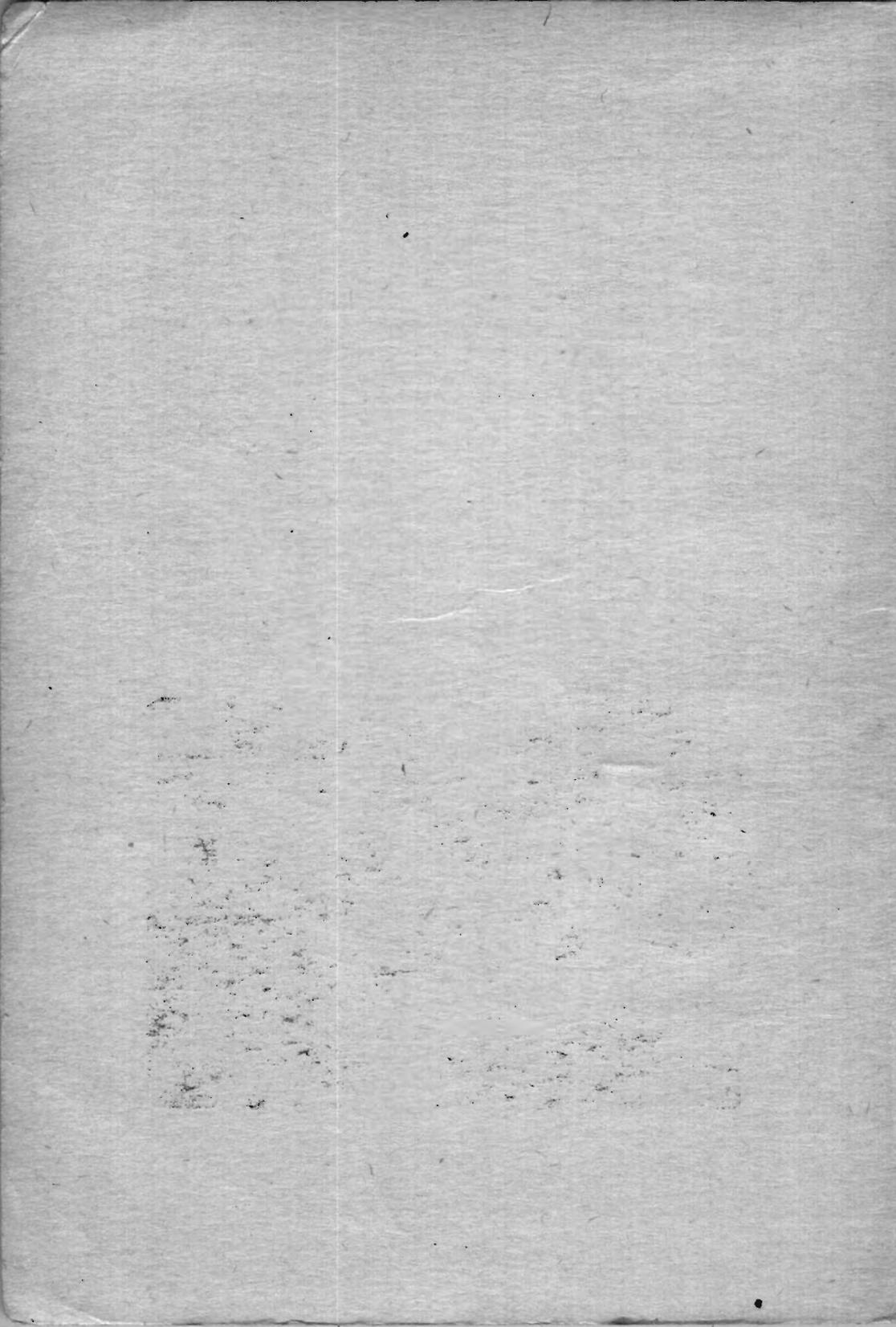


Mgr ALBERT TESSIER

*Les Forges
Saint - Maurice
1729-1883*



ÉDITIONS DU BIEN PUBLIC





Avec la permission de
l'Ordinaire, avril 1952

*Les Forges
Saint - Maurice*

(1729-1883)

DU MEME AUTEUR

Fastes Trifluviens
Trois-Rivières (1534-1934)
Jacques Buteux
Ceux qui firent notre pays
Ouvre les yeux et regarde
Ton Univers
Femmes de maison dépareillées
Notre Mère la Terre
La Patrie, c'est ça!
C'est l'aviron qui nous mène
Pèlerinages dans le Passé
Congrès Eucharistique des Trois-Rivières (1941)
L'Enigme Américaine
Explorateurs français du continent américain
Canadiennes
Vers les pays d'en Haut (en collaboration avec Hervé
Biron)
Une fleur du Richelieu
Terre d'Élection
Le Miracle du Curé Chamberland

En préparation

Le Père Jacques Buteux

Mgr ALBERT TESSIER

*de la Société Royale du Canada
et de la Société des Dix*

*Les Forges
Saint - Maurice*

1729-1883

Collection "L'Histoire Régionale" No 10

ÉDITIONS DU BIEN PUBLIC

Les Trois-Rivières

1952

Il a été tiré de cet ouvrage, sur papier Rolland de Luxe, vingt exemplaires hors commerce dont dix exemplaires marqués I à X réservés aux membres de la Société des Dix, et dix exemplaires numérotés de 1 à 10 réservés à l'auteur.

Je suis désolé, mais . . .

Des amis bienveillants me pressent de publier cette histoire des Forges Saint-Maurice avec notes, références, renvois, bibliographie, index, etc.

Il est temps, paraît-il, que je pose à l'historien sérieux !

Je suis désolé, mais je ne suis pas un historien. J'entends rester dans mon rôle, moins prestigieux mais utile quand même, de modeste vulgarisateur. Je m'adresse au grand public, non aux historiens de carrière à qui je n'ai rien d'inédit à révéler. Or le public n'aime pas les ouvrages où la lecture est sans cesse coupée par des notes en bas de page.

Les lecteurs me sauront gré de leur rendre aussi aisée que possible la lecture de pages déjà assez arides.

Quant aux historiens professionnels, s'il en est qui s'arrêtent à parcourir ces chapitres, je tiens à leur déclarer que j'ai pris toutes les précautions possibles pour respecter la vérité historique. L'histoire vulgarisée n'est pas de l'histoire romancée.

Mes sources? Je n'ai pas la patience de les énumérer au complet. La liste couvrirait plusieurs pages . . . et le papier coûte si cher !

Ma documentation principale a été recueillie aux archives d'Ottawa. Les pièces concernant les Forges Saint-Maurice forment une masse imposante de quelque 5,000 pages !

J'ai consulté aussi les collections de la "Gazette de Québec", du "Canadien", de "L'Ami du Peuple", du "Journal des Trois-Rivières", etc.

Enfin, les volumes suivants m'ont aidé dans mon travail : "L'Histoire des Forges", de Benjamin Sulte; "L'Essai sur l'industrie au Canada, sous le régime français", de Noël Fauteux; "Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement appelé Canada", de Pierre Boucher; "Rapports de l'Archiviste de la Province de Québec".

Et voilà !

Cette manifestation partielle de bonne volonté me vaudra-t-elle le pardon de mes amis ?

Albert Tessier, P.D.

Trois-Rivières, 6 mars 1952.

De Cartier à Poulin de Francheville

LES FACTEURS ÉCONOMIQUES

Les facteurs économiques tiennent une place importante dans la vie des peuples. Comme ils se prêtent peu aux effets de panache, l'histoire populaire les néglige au profit d'événements plus faciles à dramatiser. Il en résulte des déformations regrettables.

Chez nous, les faits religieux, militaires et politiques, ont bénéficié longtemps d'une quasi exclusivité dans les manuels scolaires. La situation a changé depuis quelques années. Déjà, lors de la première semaine d'histoire du Canada, en 1925, M. Edouard Montpetit donnait un solide coup de barre : ". . . c'est l'action du facteur économique dans l'histoire qui nous instruira davantage parce qu'elle est explicative. La négliger, lorsqu'on décrit la marche de la société, c'est faire fi d'un élément sans lequel le passé et l'actualité demeurent incompréhensibles. . ."

A cette même occasion l'éminent économiste payait un tribut légitime à "l'abbé Lionel Groulx, le premier qui ait rétabli l'ambiance où notre race fut appelée à agir. Cet historien achève chacun de ses livres sur un

spectacle semblable, où s'enchevêtrent les préoccupations et les transformations sociales de notre groupe. Féconde initiative qui renouvelle notre histoire et la complète; qui nous livre autre chose à méditer que la stérile succession des faits d'administration; les pénibles exemples des querelles intestines ou le récit tronqué des batailles; qui nous éclaire sur la vie, répétons-le, la vie menée dans un cadre humain, parmi les dures beautés de notre territoire".

Les profanes, les écoliers surtout, s'attachent davantage aux récits de batailles ou d'exploits inusités. Les professeurs savent comme il est difficile d'allumer l'intérêt des jeunes pour les gestes sans éclats de la vie commune. Il faut y mettre une chaleur et une puissance d'évocation que bien peu possèdent au même degré que M. le chanoine Groulx. Pourtant, quand on s'y arrête, les événements les plus simples prennent du relief, de la couleur. L'humanisation lente et difficile d'un pays sauvage exige de la vision, du courage, une ténacité qui force l'admiration. Le défrichement, la création de seigneuries, l'ouverture de routes, la fondation de paroisses mettent en jeu des énergies d'une plus belle qualité humaine que le courage militaire. Il en est de même de l'utilisation des richesses naturelles de la forêt, de la terre et de l'eau. Les habitants, les ouvriers, les artisans, les pêcheurs, les industriels, méritent, tout autant que les soldats, les chefs politiques, d'entrer dans la grande histoire !

C'est dans cet esprit que j'ai voulu retracer les efforts, les succès, et aussi les erreurs, des hommes auda-

cieux qui ont édifié, dans un coin perdu de la Mauricie, une des premières grandes entreprises industrielles d'Amérique du Nord.

Des écrivains ont affirmé que les Forges St-Maurice étaient le berceau de l'industrie lourde sur notre continent. D'autres, plus prudents, contestent cet avancé. Ils rappellent qu'il y eut des Forges vers 1620 en Virginie; en 1641, "The Company of Undertakers for the Iron Works in New-England" groupait quelques hommes d'affaires qui investirent £15,000 dans l'entreprise. Des travaux assez considérables furent exécutés et les Forges, établies à Saugus, Mass., entrèrent en activité vers 1647. L'incompétence et l'inconduite des ouvriers conduisirent l'usine à une faillite. Les opérations cessèrent en 1675. Des archéologues américains sont à reconstituer ce qu'ils appellent la plus ancienne industrie de la Nouvelle-Angleterre. Du simple point de vue touristique, ils considèrent comme un très bon placement les \$300,000 que coûteront les travaux.

Il y eut également des Forges dans le New-Jersey en 1685.

La Pennsylvanie eut aussi ses Forges à Hopewell. Elles débutèrent modestement en 1744, grâce à l'initiative de William Bird. Son fils Mark construisit un Haut-Fourneau en 1770. Cette usine servit la cause de l'Indépendance (1776-77) en fabriquant des canons et des obus pour les troupes de Washington.

Les Forges de Hopewell cessèrent leur production en 1883, l'année même de la fermeture des Forges St-Maurice.

Des citoyens avisés ont reconstitué minutieusement les fournaux, barrages, forges, maisons des anciennes Forges de Hopewell. Il y ont mis des centaines de milliers de dollars, sachant que ces dépenses constituaient un placement solide.

A quand la reconstitution des Forges St-Maurice ?

Même si elles ne sont pas les plus anciennes de l'Amérique du Nord, — la preuve contraire n'est pas encore faite, — elles sont certainement la plus vieille industrie du Canada ¹.

Les Forges St-Maurice ont tenu une place importante dans l'histoire canadienne. Elles ont commencé à jouer un rôle presque un siècle avant leur établissement. On n'a qu'à parcourir la correspondance de Talon, Frontenac, Denonville, etc. pour s'en rendre compte.

Quand s'alluma pour la première fois, en 1738, le fourneau de la petite usine des Forges, l'histoire française du Canada tirait presque à sa fin. Depuis deux siècles la France connaissait, grâce à Jacques Cartier, Champlain, Talon, les merveilleuses promesses du pays. Sur son rocher, Québec dominait la vie canadienne depuis cent-trente ans. Au cours de cette longue période, plusieurs générations de Canadiens avaient vécu, peiné, travaillé. Elles avaient libéré la terre nourricière tout le long du Saint-Laurent; les canots des missionnaires et des explo-

¹ Dans un ouvrage publié en 1892, James M. Swank déclare: "At the time of its abandonment in 1883 the St. Maurice furnace was the oldest active furnace on the American continent. In that year there were still standing two very old furnaces in the United States—Oxford, in New Jersey, and Cornwall, in Pennsylvania, both built in 1742, but neither of these furnaces was in blast in 1883." (*History of the Manufacture of Iron in old ages, and Particularly in the United States from colonial times to 1891*", page 351.)

rateurs avaient parcouru en tous sens l'immensité canadienne, posant partout des jalons qui établissaient l'emprise française sur des millions de milles carrés de forêt. L'entreprise épique, disproportionnée aux moyens mis en jeu, touchait à son terme. Et tout l'effort déployé pour l'utilisation d'une des premières nécessités de la vie, le fer, se bornait à un modeste fourneau de maçonnerie, juché au faite d'une butte sableuse, en pleine forêt, à neuf milles des Trois-Rivières !

LA CHASSE AUX MINÉRAUX

Ne nous étonnons pas de cette lenteur. Surtout ne l'attribuons pas à l'indifférence ! La chasse aux métaux et aux minéraux utiles commença avec les premières explorations. Jacques Cartier lui-même épia avidement tous les indices susceptibles de révéler l'existence de gisements précieux. Son imagination enfiévrée s'enflamma, à Charlesbourg-Royal, devant "certaines feuilles d'or fin, aussi épaisses que l'ongle", ainsi que "des pierres comme des diamants, les plus beaux, polis et aussi merveilleusement taillés qu'il soit possible de voir : ils luisaient comme si c'étaient étincelles de feu". La hâte d'étaler ces splendeurs à la cour lui fit brûler la politesse à son supérieur, Roberval. Mais les trouvailles du Malouin ne résistèrent pas aux épreuves des alchimistes du royaume. De cette déconvenue naquit un proverbe désobligeant pour nous : "Faux comme un diamant du Canada".

Le mirage de l'or et des diamants résiste à tout, même aux proverbes. Les chasseurs de richesse continuèrent longtemps de chercher et d'espérer. Une rumeur

courut, en 1646, qu'on avait déniché une mine d'or et de cuivre aux Trois-Rivières. Gilles Bacon fut dépêché sur place afin d'authentifier la découverte. L'or trifluvien n'était pas de meilleure venue que celui de Charlesbourg-Royal.

Faute d'or, d'argent ou de pierres précieuses, on se rabattit sur des métaux plus modestes, mais non moins utiles : le cuivre, le plomb et surtout le fer dont les pionniers auraient pu tirer des outils et des instruments de travail. De tous les matériaux d'urgente nécessité que recélait notre pays, le fer consentira le premier à se mettre au service de l'homme, mais après quels délais et quels tâtonnements !

M. Noël Fauteux, dans son ouvrage, "Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français", consacre un long chapitre aux mines de fer. Il situe la première découverte de minerai en l'année 1607, aux environs de Jamestown, Virginie. Les colons auraient même tenté, dès 1620, l'établissement d'une forge primitive que des partis indiens détruisirent deux années plus tard. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre reprirent ces essais, mais sans dépasser beaucoup, sauf dans le cas cité au début, le stage de l'exploitation privée. M. Fauteux décrit de la sorte le procédé qu'ils employaient : "Il consistait à faire fondre le minerai dans un foyer semblable à celui dont se servaient les forgerons. Un canal pratiqué au-dessous de l'endroit où l'on plaçait le minerai entraînait les impuretés et ne laissait qu'une masse de fer tout raffiné qui était mis en barre immédiatement sur l'enclume et au marteau. On pouvait, en trois heures de

temps, tirer cinquante livres de fer de cent cinquante livres de minerai”.

DU FER EN ACADIE

Si les Virginiens peuvent réclamer le mérite d'être les pionniers dans l'exploitation, ils doivent concéder la palme à Champlain pour la découverte de gisements. Trois ans avant eux (1604), le fondateur de Québec repéra du fer à la rivière du Boulay, en Acadie. Il était accompagné d'un mineur, "nommé maistre Simon", qui déclara que la mine pourrait donner du cinquante pour cent. On expédia des échantillons en France. On mit du temps à tirer des conclusions pratiques de l'expertise; près d'un siècle s'écoulera avant qu'on pose des actes . . . platoniques d'ailleurs. En 1702, M. de Brouillan obtint le privilège d'exploiter les mines de fer de la baie Sainte-Marie. Le dit privilège demeura lettre morte.

L'INVENTAIRE DE PIERRE BOUCHER

La pêche à la morue et la traite des fourrures absorbaient tellement les responsables de la Nouvelle-France qu'ils négligèrent le reste, les mines incluses. Dans son "Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement appelé Canada", datée des Trois-Rivières, le 8 octobre 1663, Pierre Boucher dresse un inventaire détaillé des ressources réelles ou imaginaires de sa patrie d'adoption. Tout y passe, même les mines. Il en parle toutefois sur un ton qui laisse entendre qu'on est encore dans le domaine des conjectures. Il paraît bien évident, en tout

marchands dont la préoccupation normale était de cueillir les plus gros bénéfices en assumant un minimum de charges.

Cette situation ne pouvait durer. Avec le nombre des habitants, les exigences croissaient, les besoins se faisaient plus urgents. La lenteur des communications, la rareté des articles d'usage familial, leur prix exorbitant, créaient une gêne qui s'ajoutait aux misères de la colonie. Depuis vingt ans, les Iroquois étouffaient graduellement toute initiative, bloquaient les sorties, détruisaient les hommes, le bétail, les récoltes. Le courage des plus résistants commençait à mollir; plusieurs parlaient ouvertement de retourner en France. L'évêque, les missionnaires, le gouverneur lançaient des appels suppliants au roi. En 1621, Pierre Boucher reçut mission d'aller plaider la cause du Canada auprès de Louis XIV.

Les années d'angoisse et de privations tirent à leur fin. Le roi a entendu les appels de sa colonie agonisante. Il enverra des colons, des troupes et des chefs! Un redressement général s'opérera. Jean Talon en sera l'animateur génial, (1665-72).

L'INTENDANT TALON

Dans le domaine économique, tout est à créer. L'intendant Talon portera une attention toute particulière à ce secteur. Ses initiatives s'inspireront d'une visée maîtresse : assurer à la population les moyens de se suffire à elle-même par la culture, la pêche, l'artisanat familial, l'industrie, etc. . . . Il pense d'abord au peuple,

sentiment très nouveau chez un administrateur de la Nouvelle-France, Champlain excepté.

Jean Talon n'est pas un fonctionnaire routinier. Il tient d'abord à se mettre bien au fait de toutes les données d'un problème avant de proposer des solutions. Avant même son départ pour le Canada il commence à enquêter : "En attendant que les vaisseaux qui nous doivent porter soient prêts à mettre voile, mande-t-il à Colbert, je profite tant que je puis du temps et je m'instruis sur la Nouvelle-France; . . . mais je ne vous en marquerai rien jusqu'à ce que je les aie mieux examinées et reconnues de plus près" (15 mai 1665).

Déjà les mines retiennent spécialement son attention. Il ne s'en tiendra pas à des racontars mais procédera à des vérifications sérieuses. De La Rochelle, il fait passer au Canada le sieur Denys et une équipe de vingt-quatre travailleurs munis de vivres et d'outils pour procéder à l'examen des mines de plomb que le sieur Denys prétend avoir découvertes dans la région de Gaspé.

Lui-même s'embarque le 24 mai. Il put savourer à loisir les charmes de la navigation puisque son voilier mit 117 jours à se rendre à Québec! Une fois en vue des côtes canadiennes, il avait commencé une enquête directe, se faisant conduire souvent à terre, examinant lui-même le terrain, prenant des notes, recueillant des échantillons de minerais et de cailloux.

Même souci de documentation directe auprès des gens. Avant d'atteindre Québec, il se fait descendre à la limite des champs cultivés, il parcourt à pied la côte de

Beaupré, entre dans toutes les maisons, s'informe des conditions de vie, s'enquiert des besoins de chacun. Muni de renseignements précieux, puisés à la source, il peut maintenant fournir un rapport étoffé à Colbert. Durant les trois semaines qui le séparent du départ des derniers vaisseaux, il rédige un mémoire d'une étonnante lucidité. Cette pièce d'environ 4,000 mots constitue un résumé complet de la situation et suggère déjà une foule de mesures très au point. Talon s'y révèle un homme d'Etat à l'esprit net, ordonné, capable de vues d'ensemble où tous les problèmes de détails se tiennent à leur place sans se nuire.

Le plus urgent est d'améliorer les conditions matérielles d'existence et d'augmenter la population. Il propose une énergique campagne de peuplement; le Canada a besoin d'épouses habiles et travaillantes, il a besoin de bons agriculteurs; surtout il lui faut des artisans de tous métiers.

TALON ET LES MINES

En passant en revue les ressources à mettre tout de suite en valeur, Talon n'oublie pas les mines : "Je passe de la fertilité de la terre à sa fécondité, écrit-il dans ce premier rapport à Colbert, et de ses fruits à ses minéraux et je dis que, si le fondeur que Messieurs de la Compagnie nous ont envoyé par vos ordres est aussi habile homme dans l'opération qu'il se dit dans la connaissance et le discernement des véritables et des apparents minéraux, vous devez espérer pour Sa Majesté de grands avantages de ce pays. J'ai eu avec ce fondeur plusieurs

conférences particulières sur tout ce que j'avais amassé en remontant le fleuve de Saint-Laurent, et mettant pied à terre aux endroits dans lesquels je croyais trouver des productions particulières de la terre et du climat, je lui ait fait voir des excréments de mines, des marcassites et quelque chose de plus pur que j'ai tiré des différents endroits. . .”

Mais Talon reste sceptique. Il hésite à partager les emballements du maître mineur : “Si le jugement qu'il porte sur ce qu'il a vu est d'un homme expérimenté, il y a de l'or et de l'argent dans les lieux qui produisent ces marcassites, à la recherche desquels je vais travailler avec application, faisant de la découverte des minéraux ou riches ou de basse étoffe, un essentiel aux affaires du Roi et à l'établissement du Canada”. Pour en avoir le coeur net, il expédie le spécialiste sur place : “Ce même fondeur partira demain dans une chaloupe que je lui fais équiper avec l'argent de la Compagnie pour le faire passer à Gaspé, où il prétend, non sur ce qu'il a vu en France, mais sur ce que je lui ai montré d'une veine de roche que j'ai arrachée moi-même en passant au dit Gaspé, trouver de l'argent. . . La facilité avec laquelle ce fondeur prétend travailler dans une roche très vive et les grands avantages qu'il promet de son travail joints aux espérances de mines d'or et d'argent dont il nous flatte, surtout sur ce que je lui ai fait voir, me font dire qu'il est bon de l'examiner et reconnaître s'il répondra aux espérances qu'il fait naître, surtout sur les mines d'or et d'argent qu'il assure presque devoir se trouver en ce pays” (Lettre à Colbert, 4 octobre 1665).

Les marcassites de Talon s'avèrent aussi décevantes que les diamants de Cartier. Malgré ses promesses le fondeur n'en tira rien. Un peu désabusé, l'intendant écrira au ministre, le 13 novembre 1666 : "J'informe la Compagnie de l'employ présent de leur fondeur que je trouve plus propre à contenter l'esprit des curieux qu'à faire des extraits de mines qui produisent de grands bénéfices".

Talon continue quand même de fouiller, de recueillir des spécimens. Ses recherches de prospecteur se concentrent sur le rocher de Québec : "Je viens présentement de faire l'essai d'une mine de charbon qui règne en plusieurs endroits au pied de la montagne sur laquelle Québec est planté. J'ai trouvé qu'il chauffait assez bien la forge, quoique il ne soit tiré que de la superficie. . ."

Talon cède-t-il lui aussi au mirage? Il croit avoir trouvé des pépites de cuivre et il se livre à des expériences : "Je n'ose prétendre qu'il se trouve ici des mines de cuivre rouge, mais au même endroit où j'ai fait prendre aujourd'hui le charbon dont je parle, j'ai moi-même ramassé force petits morceaux qui paraissent de la nature du cuivre que la Suède produit. J'en ai fait fondre dans une cuillère, mais cette matière s'est incorporée avec le fer de la dite cuiller qu'elle a fait couler. Je donne cet effet à la quantité du soufre qui accompagne ce métal; on fait bien des épreuves inutiles pour réussir utilement une fois".

En dépit de sa bonne volonté de prospecteur et de fondeur, l'intendant ne parvint pas à changer le Cap

Diamant en centre métallurgique ou carbonifère. Des fouilles auraient compromis d'ailleurs l'acropole québécoise et Talon préféra s'abstenir comme il le mande au ministre Colbert, le 27 octobre 1667 : "(La mine de charbon) de Québec, dont j'ai fait faire la première ouverture, prenant son origine dans la cave d'un habitant et se conduisant sous le Château Saint-Louis, ne peut à mon sentiment s'exploiter qu'avec risque d'endommager le dit Château qui est sur l'Escors de la roche qui couvre cette mine. J'essaierai de la trouver en biaisant parce que nonobstant qu'il y en a une très bonne au Cap-Breton, les vaisseaux qui arrivent à Québec s'y chargeraient avec plus de facilité qu'ils ne le feraient ailleurs".

Malgré ces déboires successifs, Talon s'entêtait à découvrir du fer, du cuivre ou du charbon. Il expédiait en France échantillons sur échantillons. Toujours avec des résultats décevants. Le 20 février 1668, Colbert lui écrit : "Par l'essai qui a été fait des morceaux de la mine de charbon de bois que vous avez envoyés ici, la qualité s'en est trouvée fort défectueuse, ou pour mieux dire, ces morceaux n'ont rien produit que de la poussière. Il en reste quelques autres dont on fait faire une nouvelle épreuve et je me remets à M. Rochenière à la parfaire. S'il était bien vérifié qu'il se trouve du cuivre dans le lac des Hurons, et qu'on pût l'extraire avec facilité ce serait une chose à bien cultiver après avoir mûrement examiné comment l'extraction de cette matière se pourrait faire".

A la cour, l'intérêt pour les mines semblait s'accroître en proportion des échecs enregistrés. Le 18 mai 1669, le roi adressa des instructions spéciales à l'intendant. On y relève l'ordre suivant : "Travailler toujours à la recherche et établissement des mines de fer, de plomb, de cuivre, et d'étain, et considérer ce travail comme le plus important qu'il y ait à faire pour l'augmentation du Canada, d'autant que ces mines y attireront une telle abondance qu'en peu de temps il se trouverait peuplé au point qu'il pourrait facilement subsister de lui-même, et devenir un grand et puissant Royaume qui est la fin à laquelle sa Majesté veut parvenir par tous les soins qu'elle en prend avec tant de bonté". En marge de cet avis, Talon note qu'il "a fait partir les gens jugés capables de travailler utilement à la découverte de mines de cuivre. Le Maître de forge, qu'il a amené avec lui cette année agit fortement pour découvrir l'abondance de celles de fer qui se trouvent au-dessus de Québec¹. Les essais envoyés à La Rochelle, à Monsieur de Terron, et à Paris à M. Bellinzani, peuvent faire connaître ce qu'on en peut attendre".

Enfin, des lueurs d'espoir pointent dans une lettre de Talon à Colbert, le 29 août 1670 : "Le Maître des forges jure que la mine de fer que je lui ai fait voir est de très bonne qualité et le faiseur de goudron veut perdre sa vie s'il n'en fournit abondamment. Mais je ne vais pas si vite qu'eux et je veux moi-même faire descente au lieu où est la mine, qui n'est pas d'une grande

¹ Il s'agit vraisemblablement des dépôts ferrugineux de Champlain, du Cap et des Trois-Rivières.

utilité quand elle est fort éloignée des rivières ou descentes d'eau capables de faire agir les soufflets pour animer les fourneaux, ou quand elle manque de bois propre à faire le charbon nécessaire pour nourrir le feu des dits fourneaux".

L'intendant Talon révèle ici son caractère positif et pratique. Il a vite fait son sacrifice des métaux précieux. L'or et l'argent excitent les convoitises, ils flattent l'orgueil des puissants et conduisent souvent à des catastrophes. Le charbon et le fer sont de plus modeste étoffe. Ils se contentent d'aider humblement les humains, de faciliter leur tâche, de les assister dans les besognes obscures de chaque jour : cuisine, travaux de ferme, construction de meubles, de voitures, de navires, de maisons. Ils servent aussi à fabriquer les canons, les armes offensives ou défensives, les agrès de vaisseaux, etc. . . . Pour les besoins de paix ou de guerre, comme pour les travaux domestiques, ces auxiliaires précieux l'emportent sur l'or et les pierres ! Aussi le réorganisateur de la vie économique canadienne portera maintenant toutes ses attentions sur la recherche des dépôts de fer ou de charbon, on sait avec quel souci de prudence et de contrôle minutieux.

A son retour au Canada, en 1670, il amena avec lui un maître de forge, le sieur de la Potardière. Le 10 novembre, l'intendant écrit à Colbert : "Je devrais ici m'entendre sur la mine de fer parce que si elle se vérifie bonne elle doit avoir des suites avantageuses au Canada et devenir même fort utile au Royaume. Mais j'en suis dispensé par l'envoi du sieur de la Potardière, Maître de

forge, que monsieur de Courcelles et moi avons estimé devoir faire passer en France avec vingt barriques de cette mine, et quelque quantité de sable de fer qu'il a jugé suffire pour en faire une épreuve à la vue des Maîtres de forges ou autres connaisseurs qu'il plaira au Roy de lui donner. Comme la dépense d'une forge et de ses fourneaux doit être de quelque conséquence, on ne peut prendre trop de précautions pour ne s'y embarquer pas mal à propos. S'il réussit dans la fonte qu'il prétend faire ainsi qu'il m'assure qu'il est indubitable, il sera très avantageux qu'il ait fait ce voyage, pour ce, qu'étant sur les lieux, il choisira lui-même les ouvriers et les acteurs qui lui sont nécessaires pour faire agir les fourneaux et les forges, et fera faire les outils propres à cet usage. Cependant je ferai travailler incessamment les mineurs qui sont ici à lui préparer quantité de bonnes matières à son retour, sur l'assurance qu'eux, aussi bien que lui, me donnent que ce métal est sans chiffre, sans *sallarts* et sans paille, impuretés qui corrompent ordinairement les mines. Ils assurent de plus qu'elle est brillante et fondante aisément, qu'elle a une terre sableuse qui lui fait un *lestier* favorable. Et on peut espérer qu'étant aussi douce qu'elle paraît, on pourra s'en servir à la fonte des canons que le dit sieur de la Potardière promet. Je ne serai en tout ceci que l'auteur de la découverte que je fis en 1668. J'offre de faire agir de tout mon mieux et lui se fait garant de tout le reste. Et promet, pourvu que je l'assiste de mes soins et de tout ce qui lui sera besoin que nous ferons au Roy un revenu considérable".

En attendant les profits royaux, Talon pouvait au moins se réjouir des bons effets de son activité sur la population canadienne. Dans une longue addition à l'important mémoire du 10 novembre 1670, il écrit fièrement : "Depuis l'ouverture faite à la marine, la découverte des mines de fer et l'entreprise du goudron, le Canada est sorti de l'inaction dans laquelle je l'ai trouvé à mon retour, et tous ses habitants jusques ici femmes et filles ont la porte ouverte au travail, de manière qu'avec le secours que le Roy a eu la bonté de donner aux familles et les autres gratifications qu'il a répandues, l'argent qu'on emploie à la recherche et aux façons des bois, de même qu'au reste des entreprises que Sa Majesté fait faire, fait agir tout le monde, et personne n'ose plus tendre la main pour demander, s'il n'est enfant trop faible, ou homme trop âgé, estropié ou malade de maladie habituelle".

En attendant le retour du sieur de la Potardière, Talon avait fait extraire quinze cents pipes de minerai, "plus qu'il n'en fallait, au dire des experts, pour deux fondages de trois mois chacun". Ainsi, dès son retour, le maître de forge pourrait se mettre immédiatement à l'œuvre. Malheureusement l'expert ne revint pas et l'amas de minerai attendit mélancoliquement des jours meilleurs. Il attendit fort longtemps. Le sieur Hameau le retrouvera intact, lors de sa visite au Cap-de-la-Madeleine, quinze ans plus tard !

Cependant Talon ne désarmera point. Jusqu'à la fin, il s'entêtera. On en trouve la preuve dans un mémoire au roi, en date du 2 novembre 1671 : "Le cuivre

que j'envoie tiré du lac Supérieur et de la rivière Nantagouagan fait connaître qu'il y a quelque mine ou quelque bord de fleuve qui produit de cette matière la plus pure que l'on puisse désirer, dont plus de vingt Français ont vu une pierre dans ce lac qu'ils estiment du poids de huit cents. Les pères Jésuites se servent chez les Outaouais d'une enclume de cette matière d'environ cent livres pesant, il ne reste qu'à trouver la source d'où partent ces pierres détachées. . . Je ne parle plus des mines de fer puisque l'épreuve doit s'en faire en France, je dis seulement que durant l'absence du sieur de la Potardière j'ai fait travailler à lui préparer de la matière pour qu'il puisse agir s'il retourne. . . Je fis hier partir ces mineurs pour aller à vingt lieues d'ici vérifier une mine qu'on dit être de même matière, mais plus abondante; peut-être seront-ils de retour avant le départ du dernier vaisseau. Je souhaite que l'avis que j'ai reçu soit fidèle. . . J'aurais bien de la joie si le temps me découvrait des basses mines de fer et du cuivre propres à la fabrication des canons pour exempter Sa Majesté d'envoyer chez les voisins demander l'armement de ses vaisseaux et ce qui doit servir à la défense de ses places. On m'en fait espérer une de cuivre dans l'Acadie, de laquelle un nommé Minville que j'ai envoyé l'an passé m'a assuré avoir détaché un petit fragment dont mon Secrétaire est chargé. Mais je lui refuse créance jusqu'à ce que le Sieur de Saint-Lusson que j'y ai envoyé depuis un mois et duquel j'attends le retour m'ait fortement persuadé que cette mine se trouve par une abondance de matière qu'il a ordre d'en rapporter".

Talon retourna en France (1672) sans avoir pu lancer la grande industrie métallurgique qu'il rêvait d'établir pour le bien intérieur de la Nouvelle-France et pour la grandeur du royaume, de sa marine et de ses places fortes. Peu de temps avant son départ définitif, l'intendant put conférer avec le nouveau gouverneur, M. de Frontenac. Il le mit au courant de la situation et l'engagea à poursuivre les œuvres qu'il n'avait pu qu'ébaucher.

FRONTENAC PLAIDE. . .

A l'égard des mines de fer, le nouveau chef de la colonie avait déjà une opinion toute formée. Avant de quitter la France Frontenac s'était ouvert de ses projets et, dès le 24 juin 1672, Colbert y avait donné pleine adhésion : "Vous ne pouvez rien faire de plus avantageux pour le Canada que d'y établir les fontes et la forge du fer, ce qui sera d'une très grande utilité pour ce pays-là, non seulement pour la consommation du bois, mais pour nous envoyer tout le fer que nous tirons de la Suède et des autres pays du nord. . ."

L'impétueux Frontenac arrivait au Canada le cerveau bouillonnant de projets. Homme d'action, jaloux de son autorité, manquant souvent de contrôle, il possédait les dons de chef, mais sans les qualités de mesure ni les vues d'ensemble de Talon. Trop aristocrate pour s'intéresser directement au petit peuple, il s'appliquera surtout, par son faste et son culte jaloux du protocole, à frapper l'imagination populaire, à lui imposer le respect du roi . . . et de son représentant. Il s'entoura d'une

petite cour très exclusive, très exigeante, jalouse de tous les privilèges de préséance et . . . de participation aux profits !

En dépit de ces petits côtés de caractère, Frontenac présentait toutes les marques d'une personnalité exceptionnelle. Mieux équilibré, il aurait gaspillé moins d'énergies précieuses en chicanes aussi vaines que nuisibles. Il fut malgré tout un de nos plus remarquables gouverneurs.

A première vue le Canada lui fit excellente impression. Peu de temps après son entrée à Québec il s'ouvre au ministre : "J'ai trouvé le Canada bien moins sauvage que je ne pensais, et je suis assuré que si vous lui continuez vos assistances, on y découvrira tous les jours de nouvelles choses à faire, car il renferme des trésors cachés, et l'on y peut établir des commerces qui n'éblouiront peut-être pas tout d'abord par de gains présents et considérables, mais qui s'augmenteront toujours avec le temps et seront d'une éternelle durée" (2 novembre 1672).

FRONTENAC S'INTÉRESSE AUX MINES TRIFLUVIENNES

Dans ce même document,—un mémoire tassé d'environ 7,000 mots,—Frontenac exprime sa confiance dans les réserves de minerai de la région trifluvienne. Il a pris la peine d'aller lui-même examiner le terrain peu de temps après son arrivée : "J'ai été ravi qu'on en a découvert une autre tout contre celle du Cap-de-la-Madeleine, qui est beaucoup plus riche et plus abondante, et qu'on

aura de la peine à épuiser, puisqu'il y a quatre lieues de côtes, depuis Champlain jusqu'au Cap, qui en sont toutes pleines. Tous les ruisseaux qui en coulent le marquent assez, leurs eaux étant pleines de rouille. J'ai eu même la curiosité d'en vouloir boire et j'ai trouvé qu'elles sentaient le fer à pleine bouche".

Frontenac est prêt à passer aux actes. Il aime les décisions rapides et radicales. Talon pesait plus soigneusement le pour et le contre d'un problème avant de proposer des solutions. Le nouveau gouverneur recommande tout de suite l'érection d'un haut-fourneau. Les difficultés techniques et autres ne l'inquiètent pas. Il tente de communiquer son enthousiasme au ministre : "Il est certain que si on établit une fois ces forges, elles apporteront de grands avantages, non seulement par le fer excellent qui s'y fera, mais encore par la consommation du bois qui facilitera le défrichement des terres, et par le nombre des gens qu'il faudra employer pour leur exploitation, qui contribueront aussi à la consommation des vivres et des denrées que nous commençons d'avoir de trop, et desquels, si les habitants n'ont le débit, il est à craindre qu'ils négligent la culture des terres, ne trouvant point à vendre leur bled, et la plupart n'ayant que cela pour acheter les hardes dont ils ont besoin".

L'année suivante, autre appel, accompagné de détails alléchants. Les travaux se sont poursuivis tout l'été aux mines trifluviennes. A deux lieues au-dessus de la ville on a trouvé des dépôts encore plus abondants et plus faciles d'extraction qu'au Cap. Mais la métropole est reprise par ses problèmes intérieurs et par les com-

UN EXPERT EN MÉTALLURGIE : HAMEAU (1687)

Seuls des industriels de la mère-patrie pouvaient s'attaquer à pareille tâche. Un moment, les directeurs des forges de Bretagne parurent intéressés. Ils dépêchèrent un des leurs, le sieur Hameau, pour mener une enquête sur place.

Hameau prit sa mission au sérieux. Il arriva en Nouvelle-France au cours de l'année 1687. Parti de La Rochelle le 5 juillet, il prit terre à Chédabouctou après une traversée de quarante-six jours.

Une semaine durant, il se promène en Acadie, vérifiant avec soin la valeur des dépôts signalés par les prospecteurs précédents. Il prend ensuite la direction de Québec et il demande incontinent "un canot et des canoteurs pour aller visiter la mine des Trois-Rivières". Il examine au passage l'amoncellement de minerai extrait par les ouvriers de Talon et juge que la matière n'est pas d'excellente qualité. L'enquêteur s'attarde une dizaine de jours à explorer les alentours du poste trifluvien. A neuf milles des Trois-Rivières, sur le site même qui verra s'élever les Forges Saint-Maurice un demi-siècle plus tard, il note la présence de dépôts considérables et de bonne qualité.

Ces vérifications faites, Hameau reprend la route de Québec, tout en explorant les terres de la rive nord, en aval des Trois-Rivières. Entré à Québec le 9 octobre, il repart aussitôt pour la Baie-Saint-Paul; la mine qu'il y trouve lui semble moins avantageuse que celle des Trois-Rivières. Le voilier "La Diligente", qui doit le

ramener en Bretagne, le cueille au passage, le 20 octobre. Escale à Chédabouctou, le 6 novembre. La saison est fort avancée, mais comme le vaisseau doit séjourner quelque temps à Chédabouctou, Hameau en profite pour piquer une pointe vers le Cap-Breton. Il veut utiliser toutes ses minutes! Mais les malheurs le guettent dans cette dernière étape. Ses guides indiens ont flairé les "bonnes boissons" qu'il transporte dans ses bagages. Leurs convoitises s'allument et les rendent menaçants : "Ils rompirent ma cave où il y avait encore du vin et quatre à cinq flacons d'eau-de-vie que je cassai de crainte qu'étant ivres ils ne me maltraitassent . . . ce qui les irrita et me voulurent tuer. Leur furie se calma et ils me firent embarquer de nuit en canot pour leur faire donner de l'eau-de-vie chez les pêcheurs pour de l'argent qu'ils exigèrent de moi par force".

Le malheureux n'était pas à bout de ses peines. Durant cette course mouvementée, "La Diligente" avait levé les voiles sans attendre son important voyageur. Hameau se résigna à demeurer Canadien pour quelques mois supplémentaires. "Pillé, nu et dépourvu, les pêcheurs me menèrent à Chédabouctou où j'ai séjourné fort mal équipé de peaux l'espace de six mois et demi, depuis le 22 novembre 1687 jusques au 6 juin 1688".

Cette mésaventure n'avait pas abattu le sieur Hameau. Il continua ses recherches, remontant la rivière Saint-Jean pour s'engager ensuite dans les eaux de la rivière des Trois-Pistoles qui le conduisirent au fleuve Saint-Laurent. Cette traversée prit douze jours. Son canot remonte ensuite le fleuve, mais le mauvais temps

le bloque au cap Tourmente et Hameau parcourt à pied les sept lieues de la côte de Beaupré. Sans perdre de temps, "s'étant un peu rafraîchi au dit Québec et vêtu à la française", l'enquêteur intrépide repart pour la Baie-Saint-Paul. Notons au passage la mention intéressante d'un moulin à scie à Baie-Saint-Paul et de deux autres en la "malle baie" (1688). Revenu à Québec, Hameau se dirige ensuite vers Montréal après un arrêt aux Trois-Rivières.

On ne peut accuser Hameau d'avoir procédé à la légère. Moins emballé que ne le sont d'ordinaire les lanceurs d'entreprises minières, il pèse tout soigneusement. A distance, il avait estimé les frais de construction d'un fourneau et de forges à 50 ou 60,000 livres. Enquête faite, il prévoit des déboursés d'au moins 200,000¹.

Le mineur breton suggérait de construire un fourneau "sur une petite rivière au-dessus de l'Etchemin, distante une lieue de Québec". On trouvait là tous les bois requis pour la fabrication du charbon; on transporterait la mine recueillie à la Baie-Saint-Paul et aux Trois-Rivières "sur des gabares qui feront le voyage en un jour prenant le temps. . ." Mais Hameau rappelle que les conditions spéciales du Canada et l'éloignement de la France imposeront des dépenses très onéreuses. Il faudra double équipe d'ouvriers, "une trentaine au moins qu'on n'engagera qu'à force d'argent outre les gros gages dont il faudra les assurer . . . en plus soixante hommes pour les bois et le minerai. . ."

¹ La livre valait environ 20 sous.

Le projet Hameau n'eut pas de suites. Malgré le sérieux de son enquête, ses prévisions de dépenses étonnèrent le roi, qui écrivit, en 1688 : "A l'égard des mines de fer que le nommé Hameau a visitées, il paraît par son rapport qu'il n'a pas fait assez attention et il faudrait voir avant d'abandonner ce dessein tout ce qui peut se faire là-dessus, afin de ne pas se priver légèrement d'un semblable secours".

LES APPELS CONTINUENT EN VAIN

En 1687, puis de nouveau en 1691, Bochart de Champigny rappela à son tour au ministre la nécessité d'une forge "qui sauverait bien des maisons du feu par les poêles que nous aurions à grand marché, et donnerait à travailler à bien des paysans qui ne font rien pendant tout l'hiver".

Puis le silence tombe pour une quinzaine d'années. M. de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, rattachera le grelot en 1705. . . De nouveau le ministre demande des enquêtes et des rapports. Solution administrative trop commode! Il y avait plus de quarante ans qu'on examinait, analysait, étudiait, discutait, proposait! Mais le marquis de Crisafy, Sicilien têtue, revient à la charge. . . et il arrache au roi une autre ordonnance plus précise. Cette fois, l'intendant Raudot reçoit mission d'étudier *soigneusement* la possibilité d'établir une fonderie aux Trois-Rivières! Puis, calme plat pour une dizaine d'années encore! En 1714, l'intendant Bégon intervient à son tour et fait observer que la rareté et la cherté du fer paralysent l'établissement de moulins à scie et l'expansion

sion des chantiers maritimes au Canada. Comme les autres, cette intervention tombe à plat. Galifet, gouverneur des Trois-Rivières, continuera en vain, lui aussi, de supplier !

Les tas de mine empilés sur l'ordre de Talon un demi-siècle auparavant attendaient toujours ! Ils s'étaient si bien tassés et dissimulés qu'on avait perdu le souvenir de leur existence ! On commençait même à oublier le site des mines découvertes par Hameau et ses prédécesseurs. Il y avait lieu de s'impatienter et de s'inquiéter. En 1717, le 13 janvier, les messieurs du Conseil Souverain, désireux d'ouvrir la nouvelle année sous le signe de l'action, décidèrent d'intervenir . . . et ils rédigèrent une supplique à Monseigneur le Régent !

“On ne peut révoquer en doute, écrivaient-ils, qu'il y ait des mines de fer aux Trois-Rivières et à la Baie Saint-Paul, parce qu'en 1687, le sieur Hameau, maître de forge et habile fondeur, qui demeure à la Fosse à Nantel, fut envoyé par ordre du roi en ce pays où il fit des épreuves suivant lesquelles les mines de fer des Trois-Rivières furent jugées très bonnes et abondantes, mais les procès-verbaux qui en ont été faits ne se trouvent pas et même aucun de ceux qui ont été présents à la recherche et aux épreuves que le dit Hameau en fit n'ont conservé précisément l'idée des lieux où elles sont. M. Bégon a fait faire l'année dernière la recherche de ces mines par un habitant qui est fondeur, mais n'étant pas mineur et n'ayant pas les connaissances nécessaires pour découvrir les mines, il n'a rapporté qu'environ 80 livres de morceaux de mine qu'il a ramassés sur la terre.

“Comme il est à craindre que l'idée des lieux où sont ces mines se perde, ils croient qu'il est important de faire passer l'année prochaine, en Canada, un habile mineur auquel ils fourniront le nombre de soldats nécessaires pour faire ouvrir ces mines et en faire des épreuves”.

Monseigneur le duc d'Orléans répondit sur un ton protecteur que la France possédait assez de fer pour en fournir à tout le Canada !

UN HABITANT DU CANADA À LA RESCOUSSE

Cette réponse cavalière eut peut-être le don de fouetter les Canadiens et de réveiller chez quelques-uns l'idée de se tirer d'affaires seuls. Trop compter sur l'Etat-Providence nuit à la débrouillardise. On dut néanmoins attendre encore une douzaine d'années avant de voir surgir l'homme assez riche et assez entreprenant pour oser prendre sur lui des responsabilités devant lesquelles l'Etat reculait.

En 1729, Poulin de Francheville, négociant à l'aise de Montréal, sollicita le privilège d'exploiter les gisements de fer de sa seigneurie de Saint-Maurice et des territoires adjacents.

La naissance d'un fourneau aux Forges Saint-Maurice allait enfin clore une interminable série de palabres, d'enquêtes, d'expertises, de pétitions! Depuis Talon, on avait beaucoup parlé, beaucoup écrit, sans aboutir à des actes. Soixante-cinq années de piétinements administratifs, c'est presque, en durée, la moitié de tout le régime

français au Canada. Il a fallu tout ce temps pour amener la réalisation bien imparfaite d'une oeuvre fondamentale dont tout le monde admettait l'urgence.

Misères des temps; misères aussi d'une administration trop lointaine, trop tiraillée par des préoccupations contradictoires, et trop imprécise pour aboutir à une politique nette et cohérente.

Pénibles débuts (1729-41)

LE CANADA VERS 1700

Au début du XVIII^e siècle le Canada gardait encore des proportions très modestes. Sa population totale ne dépassait pas 20,000 âmes. Les gens, dispersés sur un vaste territoire, n'avaient d'autres moyens de communications que la voirie aquatique du Bon Dieu. Des tronçons de route à peine praticables reliaient les plus anciennes paroisses du Saint-Laurent, mais on ne pouvait même pas aller de Québec à Montréal par terre, faute d'une voie continue. Pour leur subsistance, les gens devaient compter sur les produits de la terre, de la pêche, de la chasse . . . et sur le bon vouloir des commerçants. Les entreprises lancées par Talon avaient périclité. Seules subsistaient les petites industries domestiques et l'artisanat paroissial. Les artisans se débrouillaient de leur mieux mais les matières premières leur faisaient souvent défaut, surtout la plus communément utilisée, le fer! Tous les efforts tentés jusque-là pour s'en procurer sur place avaient échoué. Les forgerons, serruriers, armuriers, taillandiers, etc. . . . restaient tributaires des fournisseurs français qui eux-mêmes s'alimentaient en Suède.

Il devenait urgent de doter le Canada d'une usine métallurgique. Les expertises précédentes avaient établi que les gisements ferrugineux ne manquaient pas. Mais de là à bâtir une usine capable de fournir un bon produit, il y avait une marge. Les événements antérieurs le prouvaient amplement.

Qui fournirait les capitaux? D'où viendraient les spécialistes nécessaires à la construction des fourneaux, forges, barrages, chemins d'eau? Qui paierait les hommes entraînés à la fabrication du charbon de bois, au dosage du minerai, du charbon et du fondant? Où et comment se procurerait-on l'outillage requis pour la construction et le fonctionnement de l'usine?

Tous ces points d'interrogation invitaient à la prudence. De nos jours, une affaire de cette envergure se règle très vite. On forme une compagnie; des prospectus alléchants drainent les dollars par milliers ou par millions. Parfois, les sommes souscrites reviennent engraisées; souvent elles se volatilisent. L'émoi de quelques victimes agite un moment l'atmosphère, mais ces perturbations ne gênent aucunement la sarabande des milliards.

Il en était autrement jadis. Les Canadiens fortunés se comptaient sur les doigts de la main. Le trafic des fourrures et le commerce des produits européens revendus à gros profit constituaient les seules sources d'enrichissement. Il fallait une forte dose de courage et d'audace pour se lancer sur d'autres terrains pleins de risques et d'aléas.

POULIN DE FRANCHEVILLE ENTRE EN SCÈNE (1729)

Un Canadien de naissance, François Poulin de Francheville, eut cette audace. En lui se mêlaient les atavismes normand et poitevin. Né en 1692, François Poulin avait ennobli son nom en y ajoutant celui de Francheville porté par le premier mari de sa grand-mère. Ce nom commandait le respect. Le premier de la lignée, Marin de Francheville, s'était distingué par son courage lors du combat de la Banlieue des Trois-Rivières, en 1652. Capturé par les Iroquois, il avait été torturé et brûlé. Son fils aîné, l'abbé Pierre de Francheville, s'était aussi imposé à l'admiration publique par sa participation active à la défense de la Rivière-Ouelle contre les soldats de Phipps, en 1690.

François Poulin de Francheville possédait la seigneurie de Saint-Maurice où des fouilles antérieures avaient révélé la présence d'importants dépôts de minerais. Des succès en affaires lui avaient permis d'amasser une petite fortune de 30,000 livres. Pour un négociant du XVIIIe siècle c'était un montant considérable, insuffisant toutefois pour se lancer dans une grande aventure industrielle.

Malgré tout, François Poulin de Francheville voulut jouer le jeu seul. Sa méfiance innée de Normand et ses expériences commerciales lui révélaient les dangers des associations. Il attendrait avant de s'adjoindre des collaborateurs et des bailleurs de fonds.

En 1729, il adressa un mémoire au ministre Maurepas. Il s'engageait, moyennant certains privilèges, à

fournir les fonds nécessaires pour l'extraction du minerai et à mettre en marche, dans un délai de deux ans, une usine capable de fournir du fer à la colonie et même au Royaume. Le remontrant réclamait le monopole d'exploitation des mines comprises dans un terrain de vingt-cinq milles de front, allant de Champlain à Yamachiche, ainsi que le droit exclusif de fabriquer toutes sortes d'ouvrages de fer et d'en commercer. Il demandait aussi la permission, contre indemnités à fixer par des experts, de tirer du minerai sur toutes les parties du dit territoire et de faire également les retenues d'eau et les divers ouvrages nécessaires au fonctionnement des forges. Pour justifier sa demande, Francheville allègue qu'il "est le propriétaire de la terre où la mine de fer est la plus abondante, et quand il s'en trouverait dans les terres voisines il ne serait pas raisonnable que d'autres viennent établir de semblables travaux après qu'il aurait risqué le premier des avances considérables pour cet établissement".

Cette supplique est datée d'octobre 1729. Un nouvel intendant, Gilles Hocquart, venait d'arriver au pays. Il était de la trempe de Jean Talon. Le Conseil de la Marine et des Colonies lui avait enjoint d'enquêter sur l'abondance et la qualité du minerai trifluvien. Il donna son appui au projet de François Poulin de Francheville.

La requête du négociant fut transmise à Maurepas, accompagnée d'une lettre de Beauharnois et de Hocquart. Le gouverneur et l'intendant plaidaient de leur mieux la cause du Trifluvien : "Les conditions qu'il fait, écrivaient-ils, ne sont ni onéreuses au Roi ni aux particuliers et il en résulterait au contraire un avantage con-

sidérable à la colonie si son projet a, comme il l'espère, tout le succès que l'on doit attendre de l'intelligence de ce négociant qui est aisé et qui trouvera des associés pour concourir avec lui dans cette entreprise. Le Roi ne court aucun risque. . ." (28 octobre 1729).

LOUIS XV ACCORDE LE PRIVILÈGE DEMANDÉ (1730)

La permission royale ne traîna pas. Dès le 25 mars 1730, Louis XV signa un brevet donnant droit à toutes les demandes du pétitionnaire. En retour il lui rappelait la nécessité de tenir sa promesse d'ouvrir les Forges dans un délai de deux ans.

Une fois muni de son privilège, Francheville ne brusqua rien. Il écrivit en France demandant des outils et deux fondeurs. Ces ouvriers n'arrivèrent qu'à l'automne de 1731, trop tard pour commencer les travaux. Ils se mirent à l'oeuvre au printemps de 1732. Des échantillons prélevés furent réduits en fonte et affinés. Le fer obtenu sembla d'excellente qualité et on se hâta d'en expédier des échantillons en France. La limite fixée pour l'ouverture des Forges était atteinte; il fallait au moins montrer quelques résultats.

La date de 1732 doit être retenue. Elle marque la production du premier fer canadien. En plus des échantillons envoyées en France, on exécuta quelques menus ouvrages dans la colonie, notamment des clous à cheval.

Rassuré sur la qualité du minerai, Francheville alla de l'avant, mais sans commettre d'imprudence. Le promoteur redoutait les embardées et n'engageait ses fonds

que miette à miette. Il crut sage de s'inspirer des méthodes rudimentaires des Nouveaux-Angleterriens. Labrèche, "ouvrier habile et intelligent du pays", écrit Noël Fauteux, partit à l'été de 1732 pour visiter les colons anglais. A son retour, il fit quelques expériences qui réussirent convenablement. Cette même année 1732, Hocquart était monté aux Forges Saint-Maurice pour procéder à l'inspection des lieux et contrôler sur place l'exécution des promesses du concessionnaire. Il revint satisfait : "Nous ne pouvons que vous dire beaucoup de bien, écrit-il en France, de l'activité et de l'intelligence du Sieur de Francheville. Il fait cette entreprise bien sincèrement et avec courage".

En dépit d'une gestion très prudente, les fonds baissaient trop vite au gré du promoteur. Déjà près de 10,000 livres avaient été dépensées et il n'y paraissait guère. L'usine n'était encore qu'à l'état embryonnaire et il faudrait engager de fortes sommes pour "aménager la forge et la munir de tous les outils nécessaires, notamment de marteaux et d'enclumes qu'il fallait faire venir de France à grands frais. La main-d'oeuvre était aussi des plus chères, surtout la main-d'oeuvre experte" (Noël Fauteux).

Francheville sollicita l'aide royale. En octobre 1732, Hocquart et Beauharnois réclamèrent pour lui une avance de 10,000 livres.

La Cour consentit, mais exigea que la somme fût remboursée dans un délai de trois ans.

FRANCHEVILLE FORME UNE COMPAGNIE (1733)

Sans même attendre la réponse du ministre, Poulin de Francheville avait fortifié son entreprise en s'adjoignant des associés. Il réussit à intéresser quelques notables et, le 16 janvier 1733, un traité d'association fut signé à Québec, sous la raison sociale : "Francheville et Cie". Toute la papeterie officielle devait porter le timbre : "Forges du Saint-Maurice".

Les nouveaux sociétaires n'étaient pas les premiers venus. On comptait trois Québécois influents : Bricault de Valmur, secrétaire de Hocquart; François-Etienne Cugnet, qui devait être promu cette année même premier conseiller au Conseil Supérieur; Pierre Poulin, marchand, Ignace Gamelin, marchand de Montréal, et Francheville, complétaient l'équipe. Francheville se réservait dix parts sur vingt; Cugnet, quatre; et les trois autres, deux chacun.

Les Sociétaires établirent minutieusement leurs droits et obligations. Ils fixèrent les détails de tenue de livres, de rapports périodiques, de partage des charges et des revenus. Poulin de Francheville fut nommé caissier.

La Société lui "remboursait 9,224 livres qu'il avait dépensées jusqu'au 1er janvier 1733 pour l'établissement de Saint-Maurice. La Seigneurie elle-même devenait propriété de la Compagnie, moyennant une rente de 300 livres au principal de 6,000 livres. De son côté Francheville s'engageait à verser dans le trésor commun l'avance de 10,000 livres qu'il avait sollicitée du Roi" (Noël Fauteux).

Labrèche, promu contremaître, fut envoyé une deuxième fois en Nouvelle-Angleterre. Accompagné de deux forgerons, il devait étudier de plus près les procédés suivis, noter les détails de fonctionnement, prendre des notes et des croquis. Dès le retour du trio, les Sociétaires iraient tenir une réunion plénière aux Forges. Cugnet s'engagea à organiser la vente des produits de l'usine dans la région de Québec; Francheville servirait les intérêts de la Compagnie auprès des Montréalais et Labrèche s'occuperait des clients trifluviens.

L'optimisme régnait chez les directeurs au début de 1733. Il fallut bientôt en rabattre. Deux mois d'efforts ardues aboutirent à des résultats décevants. On réussissait tout au plus à produire une barre de fer de quinze à vingt livres par vingt-quatre heures et ce en employant 30 pipes de charbons. On était loin des 50 livres que les fondeurs de la Nouvelle-Angleterre obtenaient en trois heures de travail. Il fallut se rendre à la pénible évidence : l'équipement était à refaire et rien n'irait tant que des équipes d'ouvriers compétents ne prendraient pas charge des opérations. La perspective n'était pas rose pour des financiers à sec !

UN COUP DUR : LA MORT DE FRANCHEVILLE (1733)

Un coup bien plus dur encore s'abattit sur la petite Société en désarroi. Le 30 novembre 1733, son chef et animateur, Poulin de Francheville, mourut à Montréal. En dépit de ce malheur, il fallait bien aller de l'avant, corriger les erreurs de tactique, chercher des solutions.

Les Directeurs se tournèrent de nouveau vers la France. Hocquart, déjà engagé à fond, réclama avec insistance l'envoi de spécialistes capables de tirer ses protégés d'embarras.

Les bons métallurgistes n'étaient pas légion en France : aussi on se les arrachait littéralement. Ces messieurs avaient vite pris l'habitude de se faire prier, d'exiger des salaires excessifs. Les prétentions professionnelles durent se hisser à des sommets vertigineux dès qu'il fut question du Canada, pays inquiétant pour les amateurs de confort. Malgré tout, le ministre put annoncer, au début de 1735, qu'il avait l'expert demandé.

UN EXPERT ENVOYÉ DE FRANCE :
OLIVIER DE VEZIN (1735)

La précieuse trouvaille portait un nom imposant : Pierre-François Olivier de Vezin! Ce jeune maître de forges champenois accepta de s'expatrier à des conditions qui parurent extravagantes, mais qu'on dut accepter. Vezin débarqua à Québec le 3 septembre 1735. Hocquart devait le mettre à l'oeuvre tout de suite et le renvoyer en France aussitôt les Forges mises en bon état de marche.

L'intendant donna ordre au jeune spécialiste, qui affichait une belle assurance, de procéder à une inspection nouvelle des terrains miniers et des sites les mieux appropriés pour les établissements à bâtir. En somme, on recommençait une autre enquête. Vezin se transporta d'abord à la rivière Batiscan où il supputa les chances

de succès d'une exploitation que d'aucuns auraient voulu y tenter de préférence aux Forges Saint-Maurice. De là, il poursuivit ses recherches à travers bois jusqu'au Cap-de-la-Madeleine et aux Trois-Rivières. La tournée du sieur de Vezin dura cinq semaines.

Il rendit compte de son inspection dans un rapport élaboré. Opposé au projet de la rivière Batiscan, Olivier de Vezin exposa les raisons qui militaient en faveur du site choisi d'abord par Francheville: bois abondant, dépôts très riches de minerai, castine et pierre de construction faciles à trouver dans les alentours, ruisseau d'un débit constant et dont le volume suffisait à actionner tous les mouvements et souffleries nécessaires, etc. Rien d'essentiel ne manquait.

Dans son enthousiasme, le sieur Vezin oublia la forge qu'il exploitait en France et qu'il n'avait abandonnée, pour un an ou deux, qu'en retour de compensations exorbitantes. Il s'offrit d'entrer dans une compagnie, canadienne ou française, qui s'engagerait à édifier un établissement convenable. Il estimait le coût de cette entreprise à 36,000 livres; les frais annuels d'exploitation atteindraient au plus 61,000 livres, et le revenu toucherait facilement 116,000 livres, d'où profit annuel de 19,000 livres pour les débuts. Une fois en veine de prévisions optimistes, Vezin déclarait qu'on pourrait rapidement arriver à un profit de 60,000 livres par année, pour peu qu'on voulût pousser la production.

Ce rapport était séduisant. L'intendant Hocquart, moins méfiant que ne l'aurait été à sa place le perspicace

Talon, accepta en bloc toutes ces perspectives attrayantes. Ses propres sentiments le poussaient à croire sur parole l'homme qui prédisait, sur un ton si assuré, le succès facile d'une entreprise au lancement de laquelle il avait participé activement. Les faits pourtant invitaient au scepticisme. Depuis cinq ans, les promoteurs de la nouvelle industrie avaient dépensé 22,000 livres et ils n'avaient retiré aucun bénéfice. Bien plus, les travaux exécutés étaient tous à reprendre.

LA COMPAGNIE CAPITULE (1735)

Les premiers sociétaires avaient épuisé leurs disponibilités et ils ne pouvaient compter sur aucun appui canadien. Le 23 octobre 1735, les anciens associés de Francheville rendirent les armes et annulèrent leur traité d'association. Séance tenante, deux d'entre eux, Cugnet et Gamelin, s'unirent à Olivier de Vezein pour offrir au Roi de réorganiser l'établissement des Forges moyennant des subsides.

Hocquart et Beauharnois adressèrent un long mémoire au ministre et ils lui exposèrent la situation et les espoirs sérieux que donnait le plan proposé par Olivier de Vezein. Une triple solution s'offrait : la régie royale, la formation d'une compagnie française qui fournirait les argents requis, ou un prêt du Roi aux anciens sociétaires qui se disaient prêts à renflouer l'entreprise. L'intendant et le gouvernement soumettaient qu'il valait mieux confier cette entreprise à des Canadiens. Ils priaient respectueusement le Roi d'assurer une autre avance de 100,000 livres. La supplique s'enveloppait de

belles promesses et semblait s'appuyer sur une étude sérieuse du problème. Le Roi répondit, consentit à prêter les 100,000 livres demandées, à condition d'être remboursé, en fer ou en argent, dans un délai raisonnable.

L'annonce de cette faveur royale parvint dans une lettre datée du 14 mars 1736. Avis était donné qu'un second maître de forges, Jacques Simonet, s'embarquait avec quatre ouvriers pour venir prêter main-forte au sieur Olivier de Vezin.

L'arrivée de ces recrues stimula l'intendant et le rassura. Fiévreusement il mit Vezin et Simonet au travail avec des équipes. Le val isolé des Forges s'anima d'une activité débordante. On ouvrit des chemins, on construisit des fondations et des murs de dimensions imposantes. Hocquart vint examiner les travaux au cours de l'été et choisir, avec les maîtres de forges, les sites du fourneau, de la forge, de l'affinerie et de la chaufferie. Au milieu d'octobre l'intendant adressa à la cour un état assez étoffé des travaux des derniers mois : chemin de trois lieues entre Trois-Rivières et les forges. "Desouché et élargi de 10 à 12 pieds; chemin de deux lieues, large de 20 pieds, reliant les mines de la Pointe-du-Lac aux Forges Saint-Maurice; route de 10 arpents, large de 10 à 12 pieds, allant des Forges au pied des Rapides pour y prendre ou y mener les marchandises transportées par eau; solage de la forge et des chemins d'eau, 86 pieds de long par 3 d'épaisseur; mur de refente du haut de la forge, 62 pieds par 10 à 12 de hauteur; mur du bas de la forge, 62 pieds par 8 de hauteur; mur de 20 pieds par 3 d'épaisseur entre la forge et la chaussée; autre mur de

26 pieds sur 5 d'épaisseur, etc." . . . Le petit coin de forêt solitaire avait pris en peu de temps l'allure animée d'un chantier où s'agitaient une centaine de travailleurs.

UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ : CUGNET ET CIE (1736)

Le 16 octobre, après cette rassurante reprise, une nouvelle société se forma sous le vocable "Cugnet et Cie". Elle comprenait deux anciens membres de la défunte compagnie de Francheville: Cugnet et Ignace Gamelin, auxquels venaient s'adjoindre Thomas-Jacques Taschereau, de Québec, membre du Conseil Supérieur; et les deux maîtres de forges français: Olivier de Vezin et Jacques Simonet.

Dans cet assemblage un peu hétéroclite, Cugnet était le personnage influent et riche; il jouissait de la confiance des autorités. Arrivé au pays depuis 1719, il avait montré de l'entregent et les faveurs du pouvoir avaient récompensé son zèle. Premier Conseiller Supérieur de Québec, il ne manquerait pas de s'imposer lors des réunions annuelles de la Société Cugnet et Cie. Taschereau, son collègue au Conseil Supérieur, et Ignace Gamelin, son associé des débuts, lui seraient tout dévoués. Comme les décisions se prendraient à la pluralité des voix, on peut dire que Cugnet mènerait la Compagnie à sa guise. Ce trio solide aurait devant lui messieurs de Vezin et Simonet, qui représentaient la compétence technique, ce qui ne compte pas toujours dans les délibérations des conseils de sociétés. D'ailleurs les deux confrères en maîtrise ès-forges pourraient bien ne pas s'ac-

corder parfaitement entre eux . . . comme il arrive parfois entre spécialistes !

Cette équipe comprenait un seul Canadien de naissance, Ignace Gamelin, originaire des Trois-Rivières et devenu négociant à Montréal. Cugnet avait dix-sept ans d'expérience canadienne; Taschereau, onze; Vezin et Simonet, quelques mois seulement. La première Compagnie Francheville comptait plus de gens adaptés aux conditions du pays; la mort prématurée de son chef avait été un malheur pour l'industrie débutante. Mais, à la fin de 1736, l'optimisme était revenu. Vezin menait rondement la besogne; surtout il multipliait les promesses et ses pronostics étaient toujours réconfortants. Ce diable d'homme avait un véritable tempérament de lanceur d'affaires. Il voyait tout en rose et dès que son imagination avait conçu quelque rêve chimérique, il le considérait comme une réalité.

Durant l'hiver 1736, les équipes d'hommes travaillèrent au ralenti, mais au printemps 1737, les activités reprirent à grande allure. A la réunion plénière de mars (1737) la Compagnie résolut de bâtir une grande maison de pierre, nettement disproportionnée à l'établissement encore très modeste des Forges. Cette décision mit aux prises le groupe Cugnet avec Olivier de Vezin, qui écrira plus tard que les directeurs profitèrent de l'absence de l'intendant et de Simonet pour le forcer à exécuter un plan aux proportions extravagantes. Au dire du sieur de Vezin, Cugnet et ses amis voulaient, par cette folle dépense, mettre en sûreté une plus grande quantité d'articles, "pour avoir lieu d'y faire un commerce de

marchandises qui les a plus intéressés jusqu'à présent que celui des forges mêmes". Vezin déplore de voir ses remontrances battues à la pluralité des voix, de sorte que les Forges sont conduites par ceux qui n'y entendent goutte. Ces dissensions, dans le groupe des cinq directeurs, devaient encore s'aggraver par la suite et compromettre définitivement la solidité de la Compagnie.

Malgré tout, les travaux allaient toujours bon train. Au cours de l'été, Simonet était revenu de France avec cinquante-cinq ouvriers. Ce renfort permit à Hocquart d'écrire que le fourneau serait allumé le 15 octobre 1737, près d'un an avant la date qu'il avait d'abord prévue. L'allumage ne donna pas ce qu'on espérait. Les souffleries étaient mal fixées et le fondeur Lardier s'avéra tout à fait incompetent. On procéda à des réajustements, on remit le feu au fourneau, à trois reprises dans l'espace de six semaines, avec moins de réussite qu'au commencement. On parvint tout de même à couler 150 milliers de fonte, mais il fallut suspendre ensuite les épreuves jusqu'au printemps de 1738.

Afin de créer en France une impression favorable, on usa d'expédients. Un mémoire porte que "le fourneau n'étant point en situation de travailler lors du départ du vaisseau du roi la même année 1737, les sieurs Olivier et Simonet, par l'ardent désir de faire voir la réussite de leur établissement, s'avisèrent de faire tailler des taques en pierre, n'en ayant point fait venir de France, en fonte, pour former un ouvrage ou creuset de chaufferie à la forge basse, ce qui se firent et réussirent en quelques heures de temps à faire, avec de la mine pu-

re, quatre petites barres de fer qu'ils eurent l'honneur d'envoyer la même année à Monseigneur le comte de Maurepas". Les apparences étaient sauvées !

Il fallait bien jeter un peu de poudre aux yeux, car l'entreprise n'en était pas encore au stage de la production et on se trouvait de nouveau à bout de ressources. On avait amené trop d'ouvriers spécialisés à la fois. Il aurait fallu graduer les envois selon l'avancement des travaux, afin d'éviter le paiement de salaires trop élevés à des techniciens qu'on était forcé de mettre à la coupe des arbres, au charroi des matériaux, ou au travail de la terre . . . La mauvaise température s'était mise de la partie: des pluies tenaces avaient tellement gonflé le Saint-Maurice qu'il fut impossible d'en tirer de la pierre. On fit venir de Québec la pierre de taille pour la bâtisse du fourneau. Et il y avait la fastueuse résidence-magasin ! Une maison en pierre qui prenait des apparences de château-fantôme dans la quasi-solitude du petit village en train de naître péniblement au milieu de la forêt. On ne put jamais établir exactement la quantité d'argent dévorée par la Grand'Maison. Cugnet avait parlé de 15,000 livres, dans le projet soumis au début de 1737. Plus tard, au cours des échanges d'aménités entre les directeurs, Olivier de Vezin soutiendra que cet édifice représentait une dépense d'au moins 100,000 livres, les autres rétorquant qu'il n'avait pas coûté plus de 30,000. D'où il appert que la comptabilité n'était pas tenue de façon très rigoureuse. Il semble aussi que les employés, — les ouvriers de France, surtout, — n'acceptaient pas la discipline imposée et qu'ils manifestaient souvent de

l'indépendance, sinon de la mutinerie. La contagion du mauvais exemple se répand vite et le personnel recruté dans la région ne tirait pas de l'arrière dans cette voie facile. L'intendant décernera un témoignage qui rend un son très moderne: "Les habitants des Trois-Rivières et de la Pointe-du-Lac veulent tous gagner beaucoup en travaillant peu . . ."

LE MINISTRE SE FÂCHE

A ce jeu, les sommes avancées par le roi avaient fondu comme par enchantement. A l'automne 1737, Hocquart, qui se sentait pris dans un engrenage implacable, se résigna à tendre de nouveau la main. Il adressa un mémoire à la Cour et, en attendant la réponse, prit sur lui de remettre 25,000 livres sans autorisation. La lettre de Hocquart atteignit probablement le ministre en même temps que les quatre barres de fer exécutées comme offrande propitiatoire. Ce cadeau ne réussit pas à atténuer le choc produit par la lettre de Hocquart. La colère monta au cerveau du comte qui riposta de sa meilleure encre. Au début, on avait donné l'assurance formelle que 10,000 livres suffiraient; à peine deux ans après, on était monté brusquement à 100,000; puis, au moment "où il ne devait plus être question que de remboursement, vous demandez un nouveau prêt de 82,642 livres et M. Hocquart prend sur lui de faire remettre, sans attendre des ordres, 25,233 livres, acompte de cette nouvelle avance . . . Encore une fois, il n'est pas possible de justifier toujours ces variations". De mauvaise grâce, le roi accorda la nouvelle avance de fonds, mais le minis-

tre affirma sèchement que c'était la dernière : "Si cette nouvelle avance, écrivait-il, n'est pas employée avec plus d'économie que les autres, il est à craindre qu'elle ne suffira pas à porter l'établissement à sa perfection. Quoi qu'il en soit, Sa Majesté vous défend d'en proposer d'autres. Et si, après tout ce qu'elle a fait jusqu'à présent pour cette entreprise, le succès ne répondait pas aux assurances que vous avez données pour l'engager dans toutes ces avances, elle n'admettrait pas d'excuses de votre part".

Cette lettre arriva à Québec au début de l'été 1738. Au mois de mai, on s'était remis à la tâche pour réparer les échecs de l'année précédente. Paillé, charpentier de la Rivière-du-Loup, fabriqua un autre mouvement à double harnois et le fondeur Lardier fut remis à l'épreuve. Il manqua pitoyablement six allumages consécutifs, de la fin de mai au 20 août 1738. De guerre lasse, on recourut à un forgeron débrouillard qui, après des explications minutieuses sur la "qualité des mines, castines et autres matières, fit voir en peu de temps une entière réussite . . . Depuis, le fourneau va bien et il donne cinq à six milliers de fonte par 24 heures".

La douche froide administrée à Hocquart par le comte Maurepas avait ému l'intendant et réveillé ses méfiances à l'endroit du volubile Olivier de Vezein qui promettait toujours, d'un jour à l'autre, de mettre la dernière main aux travaux. D'autre part, Cugnet et ses partisans ne manquaient aucune occasion de desservir le directeur avec lequel ils étaient en désaccord constant. On taxait Olivier de Vezein d'incompétence et de man-

que d'autorité. On signalait sa disposition à tout contredire afin de passer pour habile et à refuser tout conseil. Un grief technique revenait continuellement : Vezin s'était lourdement trompé sur le débit du ruisseau où il avait établi le fourneau et les forges. Hocquart résolut d'aller une fois de plus mener une enquête sur place.

HOCQUART SE REND AUX FORGES (1738)

Au mois de juillet 1738 l'intendant se rendit aux Forges. Prévenu de sa visite, Olivier de Vezin, pour sauver la face, usa d'une supercherie. "Il eut soin, porte un mémoire de Cugnet, d'arrêter la forge pour remplir le bief jusqu'au moment de l'arrivée de monsieur Hocquart en présence de qui les deux feux travaillaient. Cela ne pouvait pas durer, mais on se réservait de faire naître un dérangement qui obligeât d'arrêter la forge aussitôt que le bief ne fournirait plus l'eau suffisante pour les trois mouvements. Il était possible par ce moyen d'en imposer à des personnes qui n'avaient encore qu'une connaissance imparfaite du travail d'une forge, un coup de ringard donné par le chauffeur dans l'ouvrage d'une chaufferie, un mouvement de la barre sous le marteau pour le faire frapper à sec sur l'enclume, trois ou quatre coups de suite suffirent pour déranger l'ouvrage de la chaufferie, écorcher le marteau ou l'enclume, ou casser le manche du marteau sans que la véritable cause de ces dérangements puisse être découverte que par celui-là même qui les fait".

"La tromperie fut cependant découverte par le sieur Demeloises qui avait suivi Hocquart à Saint-Mau-

rice. Il était de ceux qui avaient représenté au sieur Olivier que le ruisseau de Saint-Maurice ne paraissait pas suffisant pour six mouvements et qu'il ne croyait pas qu'il pût fournir d'eau que pour faire tourner deux moulins à farine. Aussi était-il de ceux que le sieur Olivier avait le plus taxé de vouloir décider sur ce qu'il n'entendait point et à qui, dans le temps que les deux chaufferies marchaient en présence de monsieur Hocquart, le sieur Olivier s'adressa pour lui demander d'un ton victorieux s'il doutait encore qu'il eût assez d'eau".

Piqué au vif, Demeloises voulut en avoir le coeur net. Il sortit pour surveiller le bief dont il marqua le niveau d'eau avec une épingle. Etant retourné une couple de fois au bief, il constata une baisse considérable, et un marteleur qu'il rencontra lui affirma que tout serait bientôt détraqué si on n'arrêtait la forge. Prévenu de la chose, Cugnet confesse qu'il "eut tort de ne pas croire Demeloise à ce moment, ne pouvant penser que le sieur Olivier voulût en imposer plutôt que d'avouer son erreur".

CHAUSSEGROS DE LÉRY ENQUÊTE À SON TOUR

Cette visite officielle, comme bien d'autres du même genre, ne parvint pas à clarifier la situation. Hocquart, de plus en plus perplexe, pria l'ingénieur Chaussegros de Léry de faire une inspection sévère et de lui fournir un rapport circonstancié.

L'ingénieur se rendit une première fois aux Forges durant l'été de 1738. Doué d'un esprit critique très ouvert, il pouvait, sans être un spécialiste en métallurgie,

saisir assez vite les points faibles de l'organisation. Il avait d'ailleurs visité plusieurs forges en France. Dans son rapport, il note en premier lieu qu'ils ont "fait une maison pour se loger trop belle, qui leur coûtait beaucoup, que le ruisseau ne pouvait fournir de l'eau que pour faire tourner deux roues, et qu'ils avaient un bâtiment pour en contenir six, et plusieurs autres dépenses". Il suggéra immédiatement la construction d'une seconde forge en bas du fourneau, "la moitié des ouvriers à gage ne pouvant être employés à la première forge, à cause qu'il n'y a qu'un feu et le gros marteau qui peuvent aller". De bonne heure, en 1739, il repassa aux Forges où il donna le plan de la seconde forge suggérée, qu'on devait construire à beaucoup moins de frais que la première. Ce travail fut terminé à la fin de juillet, et, lors d'une troisième visite, Léry constata avec plaisir que tout allait selon ses prévisions : la forge "marche depuis le 10 de ce mois (octobre) de manière qu'ils forgent deux milliers de fer par jour, au lieu d'un". Il proposa en plus la construction d'un martinet pour le petit fer, ce qu'on lui promit d'exécuter dès l'année suivante. Cette fois, Léry se montre optimiste: "Quant au fourneau il rend de 4, 5 et 6 milliers de fer par 24 heures; s'ils n'avaient pas fait cette seconde forge, ils étaient ruinés et hors d'état de payer les avances que le roi leur a faites. Je compte qu'ils pourront faire par année 600 milliers de fer en barre. La mine et le bois ne leur manqueront pas . . ."

OUVERTURE OFFICIELLE DES FORGES (1738)

L'année 1738 avait marqué le début des Forges. L'allumage, reconnu comme définitif, vint à la suite d'u-

ne douzaine de tentatives plus ou moins ratées, en 1737 et en 1738. Il eut lieu le 20 août 1738. Ce n'est qu'à l'automne, le 7 octobre, qu'on procéda aux constatations légales exigées par arrêt royal du 22 avril 1737. A cet effet, Olivier de Vezin se rendit, à 6 heures du matin, chez Jean-Baptiste Fafard dit Laframboise, substitut du Procureur du roi en la juridiction royale des Trois-Rivières, et "le requit de se transporter aux Forges afin d'y procéder à l'information verbale des dites parties pour l'éclaircissement du temps et du jour que le feu aurait été mis aux dites forges, en ce qui regarde le fourneau . . ." De-lorme, maître-fondeur, jura et affirma que le feu avait été mis au fourneau, "le 20 août dernier, vers les onze heures à midi . . ."

Le 19 octobre suivant, en l'hôtel de l'intendant, les associés reconnurent leur dette de 192,642 livres envers le roi et s'engagèrent à l'acquitter dans un délai de quatre ans, à partir de la journée du 20 août 1738, enregistrée comme ouverture officielle des Forges Saint-Maurice.

Au cours de l'année 1739, Olivier de Vezin était passé en France. Il en revint en 1740, avec "son frère et treize forgerons, chargeurs, charrons et autres à qui le roi avait accordé passage sur le Rubis". (Noël Fauteux)

On avait profité de son absence pour réparer certaines erreurs, consolider les ouvrages et rétablir un peu de discipline parmi les ouvriers. Son confrère Simonet se vantait, l'année suivante, "d'avoir rebâti les forges à neuf et solides à émerveiller les visiteurs". Dans un mémoire, où il offre de sauver les Forges, il n'est pas tendre

pour la Compagnie. "On s'est absolument contenté de faire des dépenses immenses, sans savoir quels en seraient les progrès. . ." Ce qu'il dit du traitement reçu de certains de ces collègues révèle que la mésentente s'aggravait entre les cinq associés. Dès le début, on avait pris tous les moyens pour lui montrer qu'il était de trop et les vexations se multiplièrent. Écoutons-le relater, dans des pages truffées de rappels bibliques, les "mauvaises manières" qu'on eut pour lui, allant jusqu'à l'accuser de malhonnêteté : "Comme les ennemis de Simonet commençaient à chanter victoire d'une bataille qu'ils n'avaient pas encore rapportée, Mr l'Intendant entre les mains duquel les Amans avaient cru livrer le pauvre Mardochee, furent bien surpris de voir changer son sort, n'ayant rien trouvé qui mérita la moindre répréhension, au contraire l'on renvoya Simonet à son poste".

Les choses allaient de mal en pis. La dernière avance royale avait fondu et l'établissement n'était pas achevé. L'intendant n'osait plus requérir d'autres prêts en France. Cugnet avança des argents personnels, il emprunta et il prit même des fonds dans la caisse du Domaine. Ces expédients ne suffirent pas. Le 23 octobre 1739, le gouverneur des Trois-Rivières, Vaudreuil-Cavagnal, envoie au Ministre un très long mémoire. Il s'efforce au début de rassurer un peu les autorités. Après tout, ça ne va pas si mal : d'octobre 1738 à octobre 1739 on a produit 300 milliers de fer . . . et on ne désespère pas d'arriver au rendement annuel de 600 milliers de fer promis par Olivier de Vezin. Quand ce chiffre aura été

atteint, les profits commenceront à tomber dans la caisse de la Compagnie.

En attendant, Vaudreuil-Cavagnal implorait la patience et la générosité royales : " . . . ils ne demandent pas de nouvelles avances, se hâte-t-il de préciser, mais ils sont dans la fâcheuse nécessité de vous supplier de leur accorder un délai de trois à quatre ans pour commencer le remboursement qu'ils ont à faire à Sa Majesté. Cette grâce les mettra en état de payer ce qu'ils doivent et de perfectionner leur établissement auquel il manquerait encore un martinet et une fonderie pour pouvoir fabriquer des fers de tous échantillons . . ." Avec habileté, le requérant essaie d'atténuer le mauvais effet produit par certaines exagérations de la Compagnie : "Je sais qu'on a reproché ici aux intéressés d'avoir fait bâtir une maison de pierre; ils ne l'ont entreprise que sur l'espérance que leur donnait la proximité d'une carrière que le sieur Olivier a découverte en 1737, et tout le monde aurait pensé comme eux, dans l'obligation où ils sont d'avoir en magasin des fournitures considérables en vivres et en marchandises dans un établissement exposé aux incendies . . ." Le roi se montra fort irrité, mais il céda une fois de plus, non sans rappeler que c'était la dernière concession, la dernière des dernières, après quoi, il sévirait durement si on abusait encore de sa bonté.

L'année suivante, le 11 octobre 1740, Hocquart réunit les associés et dressa avec eux "un règlement en forme de délibération à l'effet de rendre l'exploitation plus avantageuse qu'elle ne l'a été par le passé, et eu égard aux circonstances où se trouve actuellement la so-

ciété par rapport aux avances faites par le sieur Cugnet pour le soutien de l'établissement”.

LES ASSOCIÉS SE BATTENT À COUPS DE MÉMOIRES

Huit jours après, Cugnet, et ses amis Gamelin et Taschereau, y vont à leur tour d'un long mémoire dans lequel ils se défendaient sur le dos d'Olivier de Vezin, le pelé, le galeux, de qui venait tout le mal : “. . . les inconvenients arrivés jusqu'à présent ne peuvent et ne doivent être imputés qu'au sieur Olivier . . . L'établissement tel qu'il existe aujourd'hui aurait pu coûter 100,000 livres s'il eût été bien fait d'abord et nous aurait donné son juste produit dès l'année 1738; il coûte 300,000 livres par les travaux qu'il a fallu continuellement y changer et refaire jusqu'à présent et ces changements et ces réparations nous ont privés en même temps du produit. Incapable de conduire un pareil établissement à sa perfection dès la première construction, le sieur Olivier ne l'est pas plus d'en continuer l'exploitation . . . Nous sommes encore persuadés de sa probité, mais nous le sommes également de son peu de capacité pour une régie d'un aussi grand détail. . .”

Les signataires font état de la réorganisation opérée durant l'absence d'Olivier de Vezin : “Nous avons pendant l'été dernier démoli et rétabli à neuf la première forge; nous avons achevé la seconde et nous les avons mises l'une et l'autre au point de perfection et de solidité auquel le sieur Olivier n'a pu parvenir en trois ans. Nous avons fait couper 12,000 cordes de bois, dont la plus grande partie est dressée en fourneaux prête à conver-

tir en charbon. Nous avons 6,000 pipes de mine tirée qui suffiront pour la consommation du fourneau pendant deux ans. Nous avons 600 milliers de fonte. Au moyen de ces apprêts, en faisant, à commencer de cet automne, une coupe de bois pareille à celle de l'année dernière, nous ne pouvons manquer d'apprêts d'une année à l'autre".

Ce plaidoyer contenait des affirmations rassurantes, mais visiblement gonflées pour les besoins de la cause. Dans un autre mémoire de Cugnet, daté de 1741, on lit en effet : "Le fourneau avait été mis, dès l'automne de 1740, en état d'être mis en feu au commencement de mai dernier (1741). Il a commencé à travailler le 4 juillet. Il a été arrêté tout le mois d'août. . ." et il a produit à date 145,725 livres de fonte. Cugnet ajoute : "il est actuellement arrêté sans espérance d'aller de sitôt. On n'y a de fonte que pour occuper les forges environ deux mois, après quoi on sera obligé de les arrêter manque de fonte jusqu'à ce que le fourneau ait pu produire au printemps prochain ce qui ne sera peut-être qu'à la fin de juin 1742 . . ."

LA COMPAGNIE CUGNET ET CIE S'EFFONDRE (1741)

La Compagnie Cugnet et Cie ne devait pas vivre jusque-là. Du 9 au 14 octobre 1741, les sociétaires rendirent la main. Ils laissaient l'établissement en très mauvais état et les dettes de la compagnie s'élevaient à 195,973 livres. De 1735 à 1741, les dépenses totales avaient presque atteint le demi-million de livres (453,710) et la production de fer s'était élevée à 700 milliers. On n'a-

vait fabriqué ni poêles ni ustensiles domestiques, mais seulement du fer en barres.

Cette deuxième tentative se terminait sans gloire. Tour à tour les associés de la firme Cugnet et Cie rédigeaient des plaidoyers larmoyants dans lesquels ils se justifiaient en battant leur coulpe sur la poitrine du voisin. Le plus verbeux et le plus démonstratif était le conseiller Cugnet. Olivier de Vezin remettait les coups que chacun prenait plaisir à lui asséner et il se défendait, soutenant qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres reçus, ayant "été forcé de suivre le plan de régie, par la pluralité des voix de cette compagnie, qui a toujours eu le secret de se servir de l'autorité de Mr l'Intendant pour l'y faire souscrire au préjudice de sa propre expérience". Il affirmait sa confiance dans l'entreprise et offrait de la renflouer. Son collègue Simonet prétendait, de son côté, pouvoir remettre les forges d'aplomb et maintenir facilement une production de 900,000 livres de fonte par année, soit 600,000 livres de fer.

Le plus épouvé dans cette pénible aventure était le sieur Cugnet. Il se trouvait le seul solvable et les créanciers se jetèrent sur lui. Hocquart couvrit son ami de sa puissante protection. Au lieu d'esquiver ses responsabilités, l'intendant se solidarisa avec l'homme qu'il avait lancé dans l'entreprise malheureuse des Forges.

"Le sieur Cugnet, écrit Hocquart, le 20 octobre 1741, paraît le seul qui se soit sacrifié pour le soutien de l'entreprise. Rien n'a tourné à son profit particulier. Il y a employé une partie considérable de ses fonds et son crédit pour des emprunts en son propre et privé nom, et

pour lesquels il se trouve aujourd'hui poursuivi. Je dois lui rendre cette justice que, dans ces dernières années, dans l'attente d'un meilleur succès, et par conséquent d'assurer d'autant mieux le remboursement des avances faites par le roi, c'est moi qui l'ai engagé par mes excitations à faire de nouveaux efforts pour soutenir une entreprise que tout le monde regarde comme bonne. Malheureusement encore il a employé une partie des fonds de la caisse du domaine. Quoiqu'il l'ait fait sans ma permission et encore moins sans mon ordre, on peut néanmoins encore le disculper : il avait deux qualités, celle de receveur du domaine et de caissier de la société. Elles se seraient aisément conciliées, si les forges eussent eu le succès qu'on espérait; le contraire est arrivé."

C'était peut-être excuser trop facilement ce qui ressemble à un détournement de fonds. . . Retenons toutefois, à la louange de l'intendant, le courage de son attitude, alors que tout le monde se défilait et plaidait innocence dans cette aventure, y compris le gouverneur Beauharnois.

En attendant les instructions qui ne pourraient venir que par les bateaux du printemps, Hocquart assumait lui-même la direction de l'entreprise en banqueroute. Une autre phase allait s'ouvrir à la suite de cet insuccès de l'entreprise privée : la Régie d'Etat.

III

La Régie Royale (1743-60)

Le 1er acte de l'histoire des Forges se partage en trois scènes : 1—Initiatives individuelles de Poulin de Francheville (1729-32); 2—tentatives peu fructueuses d'une Compagnie : Francheville et Cie (1732-36); 3—réalisations, audacieuses jusqu'à la témérité, de la Société Cugnet et Cie (1736-41).

Le dénouement : banqueroute retentissante.

Pas une faillite complète toutefois. Les associés ont laissé un établissement trop considérable pour qu'il soit question d'abandonner l'entreprise. L'oeuvre se poursuivra.

L'écroulement de la firme Cugnet et Cie ne prit personne par surprise. Trop de signes laissaient prévoir le fiasco imminent : les divisions entre directeurs, les déficiences de l'équipement, l'incompétence des ouvriers, les échecs successifs des maîtres-forgerons. Hocquart gardait confiance dans l'entreprise mais sa clairvoyance lui interdisait des illusions sur les chances de succès de ses protégés. Même en France on avait pressenti la déconfiture prochaine de la Compagnie Cugnet, malgré les rapports camouflés et désespérément optimistes des officiels canadiens. Le 12 mai 1741, le ministre avait écrit

à Hocquart lui demandant d'étudier les mesures à prendre advenant des complications brusquées.

DÉBANDADE, ACCUSATIONS ET DOLÉANCES

La faillite finale se produisit à l'automne, peu avant les derniers départs des vaisseaux du Roi. Du 9 au 14 octobre 1741, les sociétaires démissionnèrent les uns après les autres. Ils couvrirent leur retraite d'une avalanche de mémoires justificatifs. Le mois d'octobre 1741 marque probablement le record de production épistolaire de la Colonie! Cugnet, pour sa part, avait rédigé un document élaboré quelques jours avant sa résignation. Cette pièce importante, datée du 4 octobre, reprend l'histoire des Forges depuis son origine et expose en détail tout ce qui s'est accompli de bien . . . et de mal. D'après lui, les erreurs, les bévues, les faux-pas, proviennent tous de l'incompétence, de l'imprévoyance, du manque d'autorité et de la fatuité incurable du sieur Olivier de Vezin. Ce spécialiste envoyé de France comme un sauveur n'a rien compris, rien prévu, rien réglé. Après une expertise minutieuse, il avait annoncé que la construction des fourneaux, barrages, forges, etc., coûterait au maximum 36,000 livres; 300,000 livres y ont passé et il en faudrait encore 100,000 pour mettre l'usine à sa perfection. Olivier avait estimé les frais annuels à 60,000 livres; ils ont toujours dépassé 90,000; en 1738, il avait promis 300,000 livres de fonte; le fourneau n'en donna que 14,000 livres! La série des accusations continue, implacable et inépuisable, noircissant des douzaines et des douzaines de pages.

Deux autres associés, Gamelin et Taschereau, y allèrent aussi de leur plaidoyer défensif, beaucoup plus condensé, mais visiblement inspiré par le chef Cugnet. Celui-ci revint à la charge, le 17 octobre. La faillite se trouvait consommée et le flot des doléances reprit à un rythme accru. Sur plus de cent pages, l'industriel malheureux multiplie les appels, les supplications, les protestations d'innocence et les demandes de secours.

Au milieu de ce tourbillon affolant, Hocquart conserve son calme. Le coup est dur pour son prestige. Loin d'appuyer ou de défendre son collègue, le gouverneur Beauharnois rejette la faute sur lui et il l'accuse même d'avoir des intérêts personnels dans les Forges Saint-Maurice. Au lieu de renier ses attitudes antérieures, l'intendant maintient courageusement ses positions et réaffirme sa confiance dans l'entreprise.

Le 20 octobre, à la suite des associés démissionnaires, mais avec plus de sérénité et d'objectivité, Hocquart rédige un mémoire très élaboré dans lequel il expose son point de vue. Il analyse les causes principales des faillites successives. Quelques-unes sont indépendantes des hommes, dues aux conditions du pays, du climat et du terrain; on ne peut sur ce point blâmer les directeurs ni les ouvriers. Mais le mal vient aussi de l'incompétence et de la mauvaise volonté du personnel. Cependant, malgré toutes les lacunes et toutes les erreurs, l'entreprise aurait dû s'affermir et progresser, mais le manque continu d'argent a sans cesse paralysé son développement. Une fois en état de produire, les Forges se révéleront une industrie payante.

L'intendant n'admet pas qu'on puisse songer un moment à laisser tomber une oeuvre si précieuse pour le pays. L'échec encaissé ne doit pas effrayer le roi. Surtout qu'il ne se laisse pas influencer par les objections des armateurs du Royaume : "il y va d'un intérêt si modique que je ne crois pas qu'il mérite attention". Une double solution s'offre au roi : favoriser la formation d'une autre compagnie privée, soit canadienne, soit française, ou se résigner à la Régie d'Etat. L'intendant incline en faveur de la Régie d'Etat. Il faudra y venir un jour ou l'autre; vaut autant se lancer tout de suite et y aller à fond.

Mais on devra tenir compte des leçons du passé. Hocquart énumère les erreurs dont il faudra se garder. Il insiste en particulier sur l'abandon de la coutume suivie jusque-là de payer les ouvriers en marchandises. Le commerce doit être séparé de la régie, car l'expérience démontre que les salaires augmentent d'un quart ou d'un cinquième partout où on paie les ouvriers en marchandises.

Sur ce point, Hocquart se range du côté d'Olivier de Vezin. Celui-ci avait accusé Cugnet et ses amis de négliger les forges au profit de leur commerce et il condamnait la pratique pernicieuse, imposée par ses collègues, de tenir des magasins de vivres, de boissons et de marchandises.

Son argumentation mérite d'être rappelée; elle éclaire quelques aspects de la vie privée de l'époque : "D'un autre côté, écrivait Olivier de Vezin dans un de ses nombreux et vigoureux contre-plaidoyers, ces vins et

eaux-de-vie excitent les débauches, car tel qui boit ne boirait pas si on ne lui donnait point à crédit dans ces magasins". D'autre part, les vivres "leur semblent ne rien coûter à prendre, car tel qui se contenterait de manger simplement de la soupe à son dîner en achetant les vivres avec son argent, mange aujourd'hui, sa femme et toute sa famille, chacun leur demi-livre de lard ou une livre de boeuf par jour (. . .) Tel qui s'habille d'un beau cadix ne s'habillerait que de mazamet ou d'autres étoffes encore meilleur marché si on leur faisait point d'avance et qu'ils fussent obligés d'acheter leur marchandise l'argent à la main (. . .) Ces ouvriers menant une vie différente de celle qui convient à leur état et s'habillant avec luxe se jettent dans une dépense que le salaire de leur métier ne leur permet point, par conséquent s'endettent envers leurs maîtres ce qui les dégoûte du travail et le leur fait quitter lorsqu'ils s'aperçoivent des temps où ils sont le plus nécessaires à ces forges. . . Et ils disent effrontément qu'ils ne peuvent ni ne veulent travailler au même prix, qu'il faut augmenter leurs gages ou qu'ils iront travailler ailleurs".

Cugnet et ses alliés ripostaient en accusant Olivier de Vezin de faire le jeu des commerçants trifluviens : "Les marchands des Trois-Rivières n'ont rien négligé pour inspirer à tous les ouvriers de ne prendre aucune marchandise à Saint-Maurice et les persuader que nous ne voulions plus les payer en argent. . . Ils avaient grand intérêt de semer ces discours pour se conserver le commerce de Saint-Maurice qu'ils avaient regardé comme le commencement de leur fortune. . ."

Qui avait raison? Olivier de Vezin sans doute, car l'intendant, habituellement d'accord avec le groupe Cugnet, s'en sépare sur ce point. "Il faudra à l'avenir, recommande Hocquart, payer les hommes tous les quinze jours et leur laisser la liberté de se pourvoir où et comme bon leur semblera". On pourra aussi réaliser une économie annuelle de 3,000 livres en cessant d'assurer la table et l'entretien à certains employés supérieurs, quitte à augmenter raisonnablement leur salaire.

Les mémoires des directeurs et de l'intendant partirent par les derniers vaisseaux de la saison. La réponse ne viendrait qu'après plusieurs mois, car les bureaux prendraient des semaines avant de se débrouiller dans le fouillis des paperasses confuses et contradictoires. D'ailleurs, l'hiver coupait toutes communications avec la mère-patrie, de novembre à mai.

HOCQUART PREND CHARGE DES FORGES (1741)

Hocquart ne pouvait, dans l'intervalle, abandonner à elle-même la population des Forges et laisser les usines inactives. Il envoya le sieur Estèle sur place à titre de subdélégué. Ses instructions, datées du 28 octobre 1741, précisent l'attitude à prendre : "Il n'est question dans cette régie provisionnelle que d'entretenir les ouvriers en consommant les apprêts qui sont faits. Il n'y en a pas une grande quantité; cependant à tout événement il doit faire le remplacement des apprêts consommés, de manière qu'au printemps prochain, aux premiers ordres que nous recevrons, il y ait à peu près la même quantité d'apprêts qu'il s'en trouve aujourd'hui, autre-

ment ce serait s'exposer à une longue interruption peut-être d'une année entière dans les travaux des forges".

Hocquart nommait Simonet fils, maître de forges : "il est attentif et plein de bonne volonté"; le sieur Cressé restera également pour suppléer au manque de connaissances techniques du sieur Estèbe, qui "l'emploiera le plus utilement qu'il sera possible, mais il faut qu'il soit assidu".

Les instructions de l'intendant révèlent le souci d'éviter la répétition des erreurs passées. Estèbe s'attachera à prévenir tous les inconvénients qui ont jusqu'à présent causé les interruptions de travail et prendra les précautions qui s'imposent, à savoir : mettre les chemins d'eau et les huges à l'abri des fortes gelées pendant l'hiver; ne point manquer de castine pour le fourneau; faire amener à temps les matériaux nécessaires pour les ouvrages et parois de ce même fourneau; obtenir que les charbonniers dressent et cuisent dans les temps convenables leurs fourneaux à charbon. "Le fourneau étant actuellement en bon train, il est à propos de faire couler une quantité assez considérable d'enclumes et de marteaux pour remplacer ceux qui viendraient à casser dans les forges".

Au chapitre des économies, Estèbe jugera lui-même des réductions qu'il sera possible d'opérer sans injustice. Mais il devra rompre avec l'habitude des consommations extraordinaires en vin et eau-de-vie. "Le Sieur Olivier était en usage d'en distribuer aux ouvriers à toutes les occasions; c'est un abus et une dépense inutile qu'il faut

retrancher. Il pourra néanmoins, si les ouvriers font bien leur devoir, leur donner de temps en temps de quoi pouvoir se réjouir”.

Le problème ouvrier sévissait durement aux Forges, si on en juge par les allusions fréquentes aux mutineries, à la mauvaise volonté, aux écarts de conduite, de ce petit groupe d'hommes importés de France. Hocquart donne des directions fermes à cet égard : “L'article important est de les entretenir dans une exacte subordination; il parviendra à la rétablir en leur rendant justice et ne leur passant aucune faute essentielle; mais un moyen plus efficace, c'est le parti que nous avons pris de faire payer ces ouvriers en argent tous les quinze jours. Nous lui remettons des fonds en monnaie de carte suffisante pour cela. Il sait la difficulté qu'il y a pour avoir de cette monnaie; il n'est pas nécessaire de lui recommander de la ménager”.

L'ancienne compagnie laissait des arrérages de salaires s'élevant à 16,000 livres environ. Désireux de traiter tout le monde avec justice, Hocquart avertit Estèbe de remettre de l'argent aux malheureux qui ne pourraient attendre.

Les instructions de l'intendant fixent ensuite les détails de contrôle. Estèbe recevait l'ordre de “rendre compte une fois par semaine de tout ce qui se sera fait et passé d'intéressant”.

A la fin de ses directives, Hocquart insiste de nouveau sur la discipline à maintenir : “Les désordres que l'ivrognerie des forgerons peut occasionner demandent

d'être prévenus. Le sieur Estèbe fera punir par des amendes et même par la prison ceux qui en seront les auteurs et, s'il estime nécessaire de rendre quelque ordonnance à ce sujet, il rendra telle ordonnance de police qu'il jugera à propos, qu'il fera publier, afin que les délinquants n'en puissent prétendre ignorance". Une dernière recommandation fixe les secours à donner aux familles laissées dans la misère par l'administration précédente.

ESTÈBE INVENTORIE LES FORGES (1741)

Estèbe atteignit les Forges au début de novembre. Il procéda à un inventaire complet. Il convoqua les anciens directeurs, les sommant d'assister à l'inspection détaillée des forges et autres constructions ainsi que "des fers forgés et coulés, outils et ustensiles de forge, bois, charbon, castine, harnois et généralement de tous effets et marchandises quelconques dépendant des dites forges ou appartenant à la Société des dits intéressés étant à Saint-Maurice, aux Trois-Rivières, et partout ailleurs sans en rien excepter ni réserver".

Estèbe avait fixé l'enquête au 6 novembre. Malgré la convocation adressée en bonne et due forme, le principal personnage, Olivier de Vezin, "ne tint compte de comparoir ni, personne pour lui". Complaisant, le sub-délégué attendit trois jours. Puis, comme il ne voyait rien venir, il se décida, le 9 novembre, à procéder en présence de deux seuls représentants : le sieur Gamelin, "faisant tant pour lui que pour les sieurs Cugnet et

Taschereau", et Simonet fils faisant pour le sieur Simonet son père, aussi intéressé aux dites forges".

Il y aurait plaisir à commenter longuement le minutieux rapport dressé par Estèbe. Rien n'est omis. On peut reconstituer avec précision tout l'ensemble des Forges Saint-Maurice, telles que les avaient laissés MM. les directeurs, après cinq années d'administration malheureuse. Les industriels d'aujourd'hui souriraient devant le petit village métallurgique qu'on avait pris cinq années à bâtir. Mais, si on tient compte des difficultés du pays sauvage et de la pénurie d'équipement pour extraire, transporter et transformer les divers matériaux, on s'incline avec admiration devant les hommes qui, presque uniquement avec leurs muscles, avaient dressé en pleine forêt un ensemble de constructions et de barrages de très grande allure.

Il nous plairait de nous attarder sur le dit rapport mais il couvre plusieurs douzaines de pages et nous devons en abrégé l'étude.

Une période de cinquante lignes, en style notarial pompeux et diffus, proclame au début que le sieur Estèbe a reçu de Hocquart et de Beauharnois la mission d'inventorier et de diriger l'établissement des Forges en attendant les instructions royales. Puis vient la description des biens, bâtisses, marchandises, etc.

LA CHAPELLE

La chapelle d'abord, desservie par les missionnaires récollets des Trois-Rivières. Ce bâtiment de pièces sur

pièces, latté dehors et dedans, enduit de chaux, mesurait 40 pieds de long sur 30 de large. Estèbe y trouva l'essentiel requis pour les exercices du culte : "Un tabernacle blanchi avec des filets dorés, un pavillon de toile pour couvrir le tabernacle, quatre devants d'autels, l'un en satin broché, l'autre à fleurs peintes sur toile, un autre noir et le quatrième de calimande à demi usé". Il note aussi deux chandeliers de bois tourné et deux de cuivre doré, plus un crucifix doré, un Christ d'ivoire sur bois, un calice d'argent neuf et deux jeux d'ornements sacerdotaux. Les fleurs artificielles sévissaient déjà, puisque la liste porte : "quatre bouquets à pots de fleurs artificielles". Le reste n'offre rien de particulier, sauf peut-être la mention de "cinq aubes neuves de toile de Paris à dentelles" et "un enfant Jésus de cire".

LE MAGASIN

Après l'inspection de la chapelle, le sire enquêteur pénètre dans le magasin où le groupe Cugnet tenait un commerce si discuté. Je vous fais grâce de l'énumération des quelque 200 groupes d'articles différents offerts aux habitants de la petite communauté forgeronne de 1741. Je note tout simplement ceux qui me paraissent les plus révélateurs des goûts, besoins et caprices des gens d'alors.

Les tablettes du magasin général des Forges contenaient plusieurs pièces de tissus fins : 140 aunes de satin de divers dessins et couleurs: petit rayé rose, vert et blanc, jonquille et blanc rayé, canelle et blanc, grand rayé rose, vert et blanc; puis s'entassaient des pièces de petit crêpon, d'étamine d'Amiens, d'étamine jaspée, de

camelot rayé, de mignonette noire, de gaze mouchetée, de camelot écarlate; les élégantes pouvaient s'offrir des bas de qualité, puisque l'inventaire signale "quatre paires de bas de soie à femme". Et les rubans ne sont pas négligés : 120 aunes de ruban, blanc, vert, jonquille, bleu, etc. Au chapitre des frivolités ajoutons : trente-trois colliers de petites perles jaunes, douze éventails communs, onze miroirs couverts en cuir rouge, soixante-sept petites tabatières de corne, neuf paquets de corde de boyau à violon, onze jeux de cartes qui ont servi". . .

L'utile avait aussi sa place : 9¼ livres d'aiguilles à tricoter, 4 paires de cardes, 17 paires de ciseaux d'acier commun, 8,250 aiguilles à coudre, 4,200 agrafes à corset; 27 fourchettes d'acier commun, 11 rasoirs à manche de corne; 82 paires de grands sabots, 62 paires de petits sabots; 1,000 petits ains à perche, 350 à truite, 12 à barbe; 2 petites lampes de fer, 700 clous à bardeaux . . . et une paire de brosses pour habits! Plus, pour la bouche : 6,145 livres de lard marchand, 211 livres de lard en pieds et têtes, une barrique et demie de mélasse, 5,878 livres de farine blutée entière, 719 minots de bled et 50 livres d'huile d'olive. . ."

LA GRAND'MAISON

Le tour de magasin terminé, Estèbe et les témoins se dirigèrent vers la Grand'Maison, juchée en belle place sur la haute berge dominant le Saint-Maurice. Construite un peu à l'écart, écrasant de sa masse le groupe des bâtisses modestes blotties sur le plateau qui aboutit à la coulée du ruisseau, cette demeure majestueuse semblait

totalelement dépaysée dans ce décor. Bâtie en pierre solide, la maison extravagante mesurait 80 pieds de longueur sur 52 de large et 46 de haut. Elle avait belle allure avec son toit pointu dont les pans s'ornaient de lucarnes aux fins capuchons et se hérissaient de cinq lourdes têtes de cheminées. La tournure décevante des affaires n'avait pas permis d'aménager l'intérieur. L'inventaire de la Grand'Maison comporte 88 groupes d'articles divers.

Le bétail se résumait à onze chevaux de harnais en mauvais état, deux vaches et trois cochons.

Estèbe passe ensuite à l'examen du fourneau, de la moulerie, de la forge haute et de la forge basse. Malgré l'aridité des chiffres, on me pardonnera des énumérations de mesures qui aideront l'esprit à reconstituer le visage matériel de l'usine.

LE HAUT-FOURNEAU

D'abord, le haut-fourneau, pièce de résistance du paysage. Il donne une impression de solidité massive avec sa base maçonnée de 28 pieds en carré sur 7 pieds de haut. Là-dessus se pose une cheminée de 25 pieds sur quatre faces et 15 pieds 4 pouces de haut, au-dessus de laquelle émerge la tête du fourneau, haute de 9 $\frac{1}{2}$ pieds. Pour compléter le tableau, signalons des murs et des chemins d'eau servant à soutenir les terres, à supporter les divers appareils et à fournir la force motrice à la grande roue de 30 $\frac{1}{2}$ pieds de diamètre qui active la soufflerie et assure le service du gros marteau. Le procès-verbal

accumule les détails. Retenons quelques articles indiqués dans l'équipement du fourneau : une seringue de cuivre pour éteindre le feu; 236 livres de fonte en marmites, fers à repasser, mortiers et riats de poulie; 13 raisses ou "pagniers" à charbon; deux marteaux neufs pour forge, pesant ensemble 6,000 livres; une dame de fonte venue de France, pesant 1,300 livres; 57 guzes de fonte pesant ensemble 90,200 livres, etc. . .

L'usine n'avait pas fabriqué d'articles domestiques, mais elle s'était équipée du matériel requis : 1 moule de bois pour poêle à chauffer; 12 moules de bois avec leurs couverts de fonte pour marmites de différentes grandeurs; 5 moules de bois à chaudière; 2 à tourtière avec leur couvert, 2 à poëllons, avec leur couvert et 2 sans couvert; 1 moule de bois à écuelle, un autre à mortier, un riat de poulie, etc. . . .

LA FORGE HAUTE

Transportons-nous maintenant à la forge haute, située un peu en aval du fourneau. C'est une bâtisse de "70 pieds de front sur 30 de large et 17 de quarré". On l'a assise solidement sur un solage en maçonnerie de 3 pieds de haut sur deux d'épaisseur. La forge haute est desservie par un chemin d'eau de 70 pieds de long, sur 14½ de large et 17½ quarré. Les deux cheminées de la forge haute présentaient une structure maçonnerie de 9 pieds de côté à la base sur 40 de hauteur. L'ordon du marteau formait un bâti en pierre de 14 pieds de face, 8 pieds de large et 6 de profondeur. Quatre autres bases de maçon-

nerie presque aussi importantes supportent les appuis du marteau et les arbres de chaufferie.

Un pont de 120 pieds de long sur 24 de large servait au transport des gueuses de fonte. Une chaussée de 130 pieds retenait l'eau nécessaire pour fournir la force motrice.

LA FORGE BASSE

La forge basse offrait peu de différences avec celle que je viens de décrire. Elle avait été construite sur les indications de Chaussegros de Léry pour corriger l'erreur commise par Vezin au sujet du volume d'eau.

LES DÉPENDANCES

Estèbe inventorie ensuite les hangars et les maisons des ouvriers. La plupart sont des baraques en poteaux debout et pieux de travers bousillés, recouverts de planches. Les trois plus importantes ont respectivement 68, 60 et 39 pieds de longueur et abritent chacune deux ou trois familles. Six petites baraques couvertes d'écorce servent aussi de logement. Les chevaux bénéficient d'une écurie de 154 pieds de long, séparée en huit appartements capables d'abriter six chevaux chacun.

La compagnie possédait aux Trois-Rivières un entrepôt de 80 pieds par 36, presque vide; Estèbe donne aussi la liste des réserves en bois de construction, en minerai, etc. . . . ; il reste de la fonte pour travailler environ 80,000 livres de fer, assez pour occuper le personnel jusqu'au printemps.

L'enquête dura du 9 au 22 novembre. L'inquisiteur Estèbe termine sa revue par une liste d'articles emportés par Olivier de Vezin pour son usage personnel : "4 draps de toile herbée, 5 serviettes ouvrées, 2 couvertes blanches, une selle à cheval avec bride et bridon, 2 oreilles de calèche et carriole couverts de panne rouge, un lit de plume, un traversin, un matelas et une paillasse, plus un tour de lit de damas; un corps de calèche avec un brancard neuf; 2 empoizes de cuivre pour faire les boîtes des roues de calèche". Le maître de forge ne tenait pas se trouver complètement "dans le chemin" !

Ensuite les experts étudièrent les comptes de la compagnie. L'établissement complet, évalué à 174,849 livres, ne couvrait même pas les 192,642 livres avancées par le roi. Et il y avait d'autres dettes se montant à 341,034 livres, y compris les 70,000 livres prises dans les caisses du Domaine par le sieur Cugnet. L'affaire n'était pas brillante.

SIMONET FILS TRAHIT LA CONFIANCE DE HOCQUART

Estèbe s'appliqua de son mieux à tirer bon parti d'une situation critique. Malheureusement son collaborateur Simonet fils, chaudement recommandé par Hocquart, répondit mal à cette confiance. Le 28 juin 1742, l'intendant communique sa désillusion au roi : "Il a bien changé de conduite. Dès le mois de janvier, le sieur Estèbe s'aperçut de ses infidélités; outre 1720 livres de fer qu'il a détournées secrètement des magasins de Saint-Maurice, il est grièvement soupçonné d'avoir pris 660 livres de monnaie de carte que le dit sieur Estèbe a trouvé

de manque dans l'argent que je lui avais fait remettre ici. Le sieur Estèbe m'a remis une clef qu'il a trouvée dans l'armoire du dit Simonet qui ouvrait la sienne et qui a tout l'air d'une fausse clef faite avec précipitation".

On retrouva le fer volé. Simonet fils, soumis à une enquête serrée, avoua le vol de 660 livres de monnaie de carte. On exigea un billet reconnaissant la dette ainsi contractée un peu trop cavalièrement. Un voleur de condition modeste s'en serait tiré plus mal. Mais Simonet fils jouissait d'une certaine influence et surtout il était le beau-fils de demoiselle Hertel de Cournoyer. La justice se trouva soudain gênée : ". . . nous jugeâmes qu'il était plus expédient de dissimuler et de le renvoyer en France". Hocquart prit même sur lui de payer deux mois de pension au coupable à Québec (45 livres par mois) ainsi que les frais de retour en France, 150 livres.

Dans la même lettre, l'intendant renseigne le ministre sur les activités des forges : "Le fourneau a été remis au feu au commencement de mai et continue à produire 5 milliers de fonte par 24 heures. Les deux forges produisent dans le même temps 10 à 12 milliers de fer par semaine; au surplus, je m'en tiens pour cet établissement aux ordres qu'il vous a plu de me donner par votre lettre du 27 février dernier".

LES FORGES SONT RATTACHÉES AU DOMAINE ROYAL (1743)

L'année 1742 se passa en pourparlers divers en vue d'induire des habitants du pays à tenter le renflouement de l'entreprise moribonde. Le premier novembre, Beau-

harnois écrit que, moyennant la concession du privilège exclusif de la vente des métaux au Canada, on pourra probablement obtenir la formation d'une nouvelle Société. Au demeurant, tout le monde continue de croire qu'une exploitation bien conduite donnera les résultats espérés en vain depuis 1730.

Pour régulariser une situation qui devenait agaçante, la Cour prit enfin une décision et elle décréta, le 1er mai 1743, le retour des Forges au Domaine Royal. C'était la consécration officielle de l'état de régie effectivement en force depuis 1741. On abandonnait les projets d'exploitation privée.

Cugnet, protégé par Hocquart, obtint des privilèges de traite qui lui permirent de se refaire une fortune. Lorsqu'il mourra, en 1752, il laissera des "biens plus que suffisants pour acquitter ses dettes envers le roi et ses créanciers, ce qui fit dire au ministre que l'entreprise des Forges n'avait pas été aussi onéreuse qu'on l'avait prétendu", écrit Noël Fauteux. Quant à l'ancienne compagnie, Sa Majesté la déchargea des 192,642 livres qu'elle devait; le roi se contentait de l'établissement qu'il avait repris.

L'atmosphère européenne et les préoccupations bellicieuses des puissances redonnaient aux Forges un regain d'intérêt. En 1744, Chaussegros de Léry soumet un projet dont Hocquart et Beauharnois se font les avocats dans une lettre du 17 octobre 1744 : "Les affûts se font très bien ici, ainsi que les ustensiles, et quant aux boulets, les essais qu'on en a fait faire aux Forges Saint-Maurice nous dispensent de vous en faire aucune de-

mande". Les signataires affirment ensuite que les Forges pourront fournir les canons nécessaires aux forts de la colonie ou aux vaisseaux du roi fabriqués au Canada, à condition qu'on envoie les ouvriers requis.

ON ENREGISTRE ENFIN DES SURPLUS

Entre temps, les Forges fonctionnaient bon train et l'intendant eut la joie d'écrire au ministre que les quatre premières années de la régie d'Etat (1741-1745) se soldaient par un bénéfice de 42,846 livres. Cette même année, deux nouveaux maîtres-fondeurs étaient passés au pays et, pour une fois, ils se révélèrent compétents, honnêtes et de bonne volonté. Leur venue produisit un regain d'activité qui permit d'atteindre des sommets de production jamais touchés. Ce n'était pas trop tôt. Les mauvais garnements envoyés jusque-là avaient semé surtout le désordre et la discorde, sans même compenser ces inconvénients graves par un rendement passable. Et ils continuaient d'ennuyer l'intendant et son subdélégué. Lors de la visite de Hocquart aux Forges durant l'hiver de 1744, on l'avait informé de plusieurs abus préjudiciables au roi, au bien de l'établissement et au bon ordre. Une fois de plus, il tenta de réagir. Le 12 février 1745, il édicta des règlements de police interdisant de vendre aucune boisson ou liqueur enivrante et prescrivant de réprimer les scandales ou débauches publiques. L'ordonnance prévoyait toutefois des distributions modérées de vin et d'eau-de-vie aux ouvriers et aux journaliers. On défendait de nouveau "à tous les ouvriers, fondeurs, marteleurs, chauffeurs, goujats, chartiers, charbonniers

et journaliers domiciliés”, de s’absenter des Forges sans permission écrite de l’un des directeurs.

L’inconduite et l’insubordination des ouvriers des Forges continueront malgré tout de sévir. Il en est question à tout moment. Un mémoire adressé au ministre suggère le recrutement d’ouvriers des Ardennes, plus dociles que ceux de Franche-Comté, élevés dans une province abondante en vins et d’ailleurs naturellement indépendants et difficiles à contenir. “Les ouvriers des Ardennes ne sauront peut-être pas travailler en renardière, mais ils s’y feront en très peu de temps lorsqu’ils seront mêlés à des Comtois et que tous seront conduits par un bon maître”.

Les équipes desservant le fourneau et les deux forges n’avaient jamais donné satisfaction. Un palmarès de treize noms porte huit mentions peu honorables, où reviennent les mots : ivrogne, libertin, mutin, peu appliqué, difficile à conduire! . . . Les cinq qui échappent à cette classification attrapent des notes d’incompétence ou d’usure physique !

Les hommes employés à la fabrication du charbon de bois ne sont guère mieux cotés; ils sont incompetents ou paresseux. Il faudra faire venir de France quatre maîtres-charbonniers; Saint-Jean-de-Luz peut en fournir d’excellents. On a besoin d’un bon charpentier, celui qui est aux Forges est “peu habile, paresseux, sans précaution et d’un caractère dangereux pour le talent qu’il a de former des partis parmi les ouvriers et de semer la discorde partout où il est”.

Malgré ces conditions défavorables, la production des Forges marquait un progrès continu. Au cours de l'année 1744, on coula 59 poêles à chauffer "qui ont passablement réussi pour un premier essai. Les habitants les préfèrent à ceux de Hollande pour cela seul qu'ils sont moins sujets à casser. Si nous avions un mouleur plus habile et plus sobre on réussirait dans cette manufacture, ainsi que dans celles des marmites et autres ouvrages de fonte qui donneraient plus de profit que les fers forgés. Les 4,624 boulets de différents calibres ont été bien exécutés".

En 1746, on déplore la mauvaise qualité des produits : "Nos poêles et nos marmites sont très mal faits (. . .) Il se fait un dégât prodigieux de matière, ce qui n'arriverait pas si nous avions des ouvriers entendus". Malgré tout, les poêles imparfaits des Forges se vendaient bien, puisque l'inventaire de janvier 1746 porte qu'il n'en reste que huit en magasin sur les 197 fabriqués jusque-là. Ces poêles trouvaient preneurs au prix élevé de 100 livres.

BIGOT SUCCEDE À HOCQUART (1747)

A l'automne de 1747, l'intendant Hocquart demanda son rappel. Il avait eu au moins la consolation de voir la dernière année de son règne signalée par une production record d'un million de livres pesant. A part 800,000 livres de fer en gueuses, de fer carré, de fer plat et de fer de martinet, les Forges avaient fourni 200,000 livres d'ouvrages de fonte, soit : une dizaine d'enclumes, 300 bombes à mortier, 5,500 boulets, 4 grandes chau-

dières à chauffer le brai, 358 marmites, 13 marteaux, 11 plaques de poêles à briques et 200 poêles à chauffer. L'intendant partit l'âme légère. Il pourrait enfin donner un rapport optimiste au sujet de l'entreprise qui lui avait donné tant de tracas au cours de ses dix-huit années d'administration canadienne.

L'activité encourageante des Forges se maintint au cours de l'année 1748. Bigot, successeur d'Hocquart, fait observer cependant que si on ne lui envoie pas d'autres ouvriers la production diminuera. Les beaux résultats enregistrés revenaient en grande partie aux deux excellents fondeurs envoyés en 1745; malheureusement ces hommes irremplaçables voulaient à tout prix retourner en France.

Dans un autre mémoire, Bigot résume le rendement des Forges, de novembre 1741 à janvier 1748. Durant ces sept années on avait coulé 22,118 boulets de divers calibres, 662 poêles à chauffer, 413 plaques de poêles, 3 canons d'une livre, et des marmites donnant un total de 38,000 livres pesant.

Au cours de l'année 1749, le naturaliste suédois Kalm visita les Forges Saint-Maurice. Il affirme que l'usine devrait se révéler une entreprise profitable. Avec tact, il dénonce des abus de luxe : "L'usine est sous la surveillance de beaucoup d'officiers et d'inspecteurs, qui habitent de très bonnes maisons bâties exprès pour eux". Et, un peu plus loin, il ajoute, sans commentaires superflus, cette simple remarque suggestive : "Le personnel de l'établissement, depuis les officiers jusqu'aux domestiques, paraît vivre dans l'opulence".

De 1741 à 1748, on avait enregistré un profit de 72,286 livres, bénéfice changé, deux ans plus tard, en un déficit de 24,940 livres, écart qui indique des opérations fortement déficitaires pour les années 1749 et 1750. L'influence de Bigot se faisait-elle déjà sentir ?

M. RIGAUD DE VAUDREUIL SE PLAINT

Une lettre de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, adressée au ministre le 2 septembre 1749, juge assez sévèrement l'administration des Forges : "Les Forges de Saint-Maurice sont aussi dans mon gouvernement. Je les ai vues commencer, et assez suivies jusqu'ici. La dépense en est extraordinaire. Elles sont mal gérées. Les feux en consomment les bois; la coupe s'en fait mal et les bêtes à corne qu'on y laisse en quantité rongent et perdent les bois qui repousseraient et seraient propres à faire le charbon. Il y a plusieurs maîtres; il n'en faut qu'un qui soit un directeur habile, désintéressé, de qui dépendent les ouvriers et les inspecteurs".

Les menaces de guerre imminente poussaient les autorités à utiliser les Forges pour la fabrication des pièces d'artillerie. Les canons coulés aux Forges n'avaient pas été jugés satisfaisants, mais on attribuait leurs défauts à l'inexpérience du personnel. La qualité du fer n'était pas en cause. Au cours de l'année 1749, François Le Mercier passa en France afin d'étudier les techniques de la fonte des canons. Il revient en 1750. Cette même année, La Jonquière monta aux Forges, où l'on coula 106 affûts pour l'Ile Royale. Le Mercier se faisait fort, après son voyage, de couler aux Forges des canons de 8

et des calibres en dessous. En 1751, Le Mercier rapporte qu'il a fait couler 424 roues de fer pour l'Île Royale ainsi que 200 plateformes de campagne et 12 mortiers.

L'INGÉNIEUR FRANQUET VISITE LES FORGES (1752)

A l'été de 1752, le 27 juillet, l'inspecteur Franquet arriva aux Trois-Rivières. D'ordinaire, les inspecteurs sont entourés d'égards et de prévenances diplomatiques. Les petites attentions influencent souvent le ton des rapports officiels. Bigot s'était montré grand prince. Il avait mis sa barque particulière à la disposition de l'inspecteur, une barque confortable servie par un équipage de onze rameurs, plus deux conducteurs. Sous le tendelet bleu qui les gardait du soleil torride de juillet, Franquet et ses amis, mollement assis sur les coussins bleus, avaient pu jouir à leur aise du spectacle qu'offraient les rives du Saint-Laurent humanisées par les villages qui formaient une ligne presque continue d'habitations. Bigot avait pourvu ses hôtes de "vivres, de vin et d'eau-de-vie . . . et même d'argent pour faire face aux dépenses journalières du voyage". Aussi, les trois jours de montée avaient mis messire Franquet en fort belle humeur.

Franquet et ses invités touchèrent la grève trifluvienne le 27 juillet, à 10 heures. Au sommet du Platon, "extrêmement élevé", note l'inspecteur, se tenaient les officiels. Les premiers hommages rendus, le gouverneur Rigaud de Vaudreuil conduisit les arrivants à sa résidence.

“Y arrivé, conte galamment l’hôte choyé, je fus présenté à madame son épouse qui, par parenthèse, est une personne des plus accomplies tant par la figure que par l’esprit. Elle est d’ailleurs pleine de grâce et de politesse”. Malgré ses efforts, l’aimable madame Rigaud de Vaudreuil ne réussit pas à émouvoir le palais raffiné de Franquet : “C’est l’endroit où j’ai vécu le plus frugalement”, écrit-il. Pourtant, le journal porte que “on y but toutes sortes de vins, toujours à la glace; jugez du plaisir par le chaud excessif qu’il faisait”. Les estomacs officiels de 1752 se montraient exigeants! Au sortir de ce dîner “frugal” de vingt couverts, arrosé de plusieurs vins “à la glace”, Franquet prit part à un quadrille digestif, après quoi commença l’inspection de la ville.

Mais la visite de l’établissement des Forges importait encore davantage, Bigot ayant particulièrement insisté auprès de Franquet pour qu’il en fit un examen sérieux. Le lendemain, 28 juillet, à l’heure fort matinale de 5 heures, les officiels des Trois-Rivières et des Forges prenaient place dans des voitures avec Franquet et son escorte. Le temps était lumineux et la route sablonneuse formait comme un coussin moëlleux sous les roues. Le pays aux lignes calmes reposait le regard; des tourtes et des perdrix animaient le paysage engourdi; on ne pouvait rêver meilleur prélude à une inspection que cette promenade apaisante d’une heure et quart par un beau matin de juillet.

Après avoir savouré un moment le spectacle qui s’offrait, du sommet de la côte, le groupe descendit la rampe conduisant à un pont de bois jeté sur le ruisseau.

On se rendit à la maison du directeur, puis la visite commença.

On se porta d'abord sur le ruisseau traversé de trois digues. "La forge et les deux martinets qui font l'objet de cet établissement, indique Franquet, sont situés à la rive gauche de ce ruisseau. L'on estime, eu égard à l'abondance de ces eaux, à leur force occasionnée par la raideur de leur pente, qu'on pourrait établir deux autres semblables martinets à sa rive droite, et même un troisième entre la dernière digue et la dite rivière".

"Les bâtiments affectés au logement des ouvriers sont situés sur le même côté des forges mais un peu éloignés; ils sont plantés ça et là sans aucune symétrie ni rapport de l'un à l'autre".

Les ouvriers donnèrent ensuite des démonstrations de leur savoir-faire dans la coulée de gueuses, de poêles et de marmites. Rien sur le matériel de guerre.

"Après avoir visité tout ce qu'il y a de remarquable à cet établissement, continue le journal, dont l'endroit montagneux, quoique défriché, conserve encore un air sauvage, rabattîmes chez monsieur de Rouville, directeur, où nous dinâmes splendidement". Evidemment la table de la Grand'Maison dépassait celle du gouverneur des Trois-Rivières . . . l'industrie en remontrait déjà à l'administration !

Le retour s'effectua vers cinq heures, "discourant beaucoup chemin faisant sur la forme de régie qui ne saurait être que très onéreuse au roi".

Les notes de Franquet constituent un précieux document sur l'état des forges après onze ans de régie d'Etat. Le visiteur apprécie l'importance et les possibilités de l'entreprise : "Cet établissement est considérable. Il y a au moins cent vingt personnes qui y sont attachées. On ne brûle dans les fourneaux que du charbon de bois que l'on fabrique à une distance un peu éloignée de l'endroit. La mine est bonne, belle et assez nette".

"Les principaux employés sont : un directeur, un caissier, un commis pour le détail, un marchand, pourvu du privilège exclusif de débiter les vivres, boissons et marchandises quelconques, et un armurier. Les ouvriers y sont payés généralement, par la rareté d'en trouver, à des prix exorbitants. (. . .) tous sont logés, chauffés et voiturés aux dépens du roi".

"Il est aisé de convenir que tous ces employés et ouvriers sont d'une dépense considérable. Elle n'est pas la seule. La fabrique du charbon, l'achat des fourrages et avoines, l'emplette des chevaux, les voitures, les harnais, leur entretien, et les charrois de la mine de fer et des denrées la fait monter, à quelque chose près, au profit qu'on en retire. De ce détail, l'on doit sentir que cette régie peut entraîner bien des abus, d'autant que le directeur n'a pas l'autorité absolue, que le caissier la partage et que chacun rend compte à M. l'intendant de la partie qui lui est confiée".

Franquet souligne les dangers d'abus. Il ne précise rien, se contentant d'écrire qu'on lui a affirmé que le fer, vendu à Québec au prix de 25 à 30 francs le cent livres,

n'est porté qu'à 12 francs 10 sous sur le registre de la vente. Il devait y avoir du Bigot là-dedans !

La première mesure proposée pour "maintenir le bon ordre, diminuer la dépense et augmenter la fabrique de fer", "serait de commettre un directeur intelligent (ceci n'a pas l'air d'un compliment à l'adresse de M. Rouville), dont l'autorité absolue, subordonnée néanmoins à M. l'intendant, s'étendît sur tous les employés et ouvriers quelconques; que tous lui obéissent, rendissent compte et fussent subordonnés". Franquet suggère en plus d'établir des prix fixes pour les travaux et les achats, de faire venir un maître-fondeur entendu et expert en toutes sortes d'ouvrages, de même qu'une cinquantaine d'ouvriers afin que les employés cessent de "faire la loi pour le travail" . . .

A l'automne de cette année 1752, le 20 octobre, Bigot présenta une nouvelle supplique dans laquelle il déclarait que de 1741 à 1752 les opérations marquaient un revenant bon de 24,603 livres. Cependant, il fallait prévoir des pertes, à cause des réparations devenues nécessaires et du manque d'ouvriers : "Si les autorités n'envoient pas d'autres spécialistes de Bourgogne ou de Franche-Comté, je serai obligé de faire cesser tous les travaux, ce qui serait fâcheux".

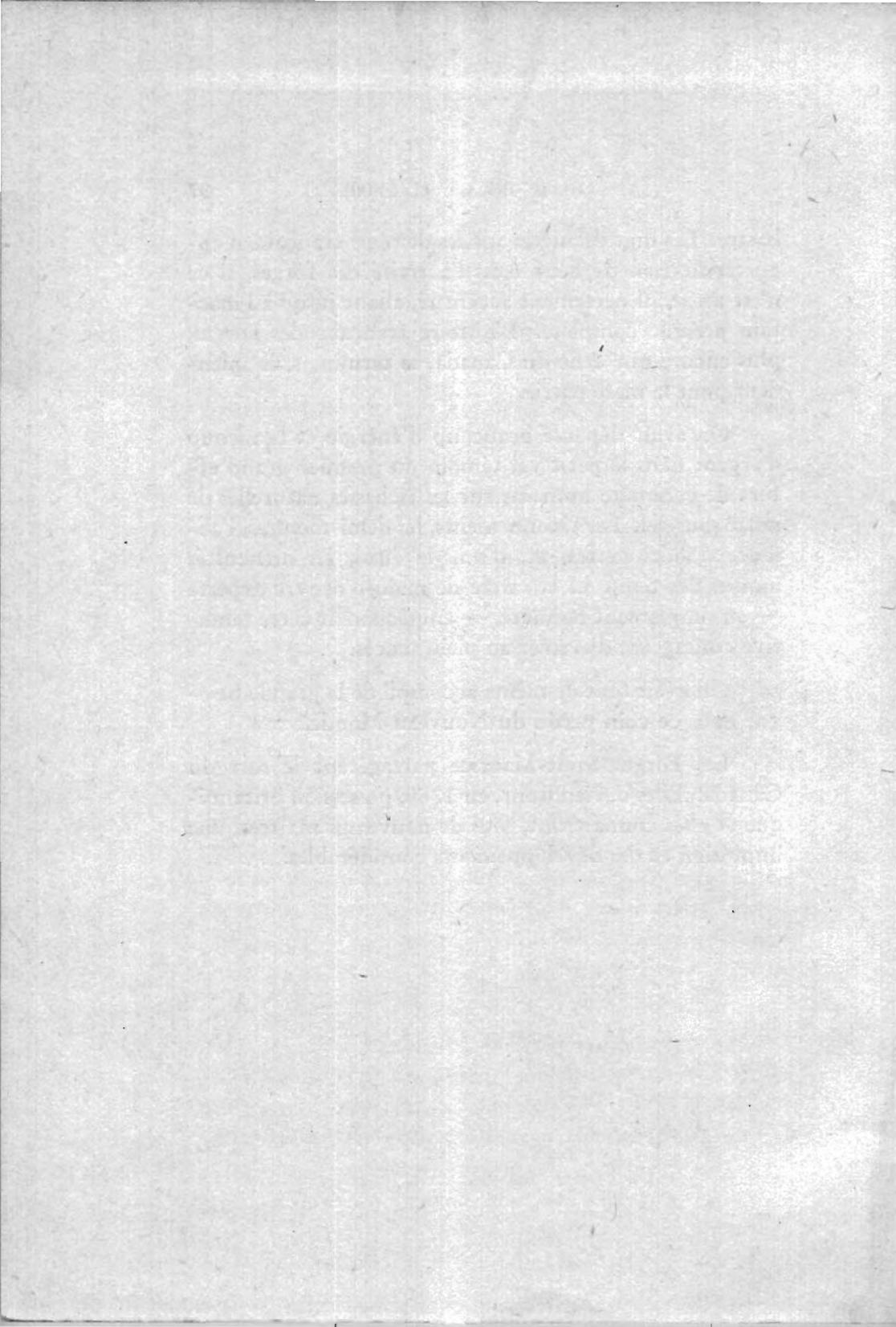
La France se trouvait aux prises avec des problèmes plus pressants. Les métallurgistes perdus dans leur petite coulée sablonneuse de Saint-Maurice comptaient de moins en moins aux yeux de la Cour. Les remous de la guerre de Sept-Ans allaient bientôt secouer la colonie elle-même et réclamer tous les hommes capables de se

battre. Les huit dernières années de régie française n'apportèrent rien de neuf dans l'activité des forges, si ce n'est un recul nettement accentué, allant jusqu'à l'inaction presque complète. L'histoire française des Forges, plus encore que celle du Canada, se termine sans splendeur pour la mère patrie.

On avait dépensé beaucoup d'énergie et beaucoup d'argent dans le petit val témoin du premier grand effort de conquête humaine sur les richesses naturelles de notre sous-sol. Les tâtonnements, les demi-mesures, l'absence d'idées nettes, et, disons-le aussi, les difficultés inouïes des temps et la rareté de main-d'oeuvre experte — ou simplement honnête, — empêchèrent cette tentative courageuse d'arriver au plein succès.

On avait tout de même accompli de la grande besogne dans ce coin perdu du Nouveau-Monde.

Les Forges Saint-Maurice partagèrent le sort du Canada. Elles deviendront, en 1760, possession britannique et elles connaîtront, sous de nouveaux maîtres, une impulsion et des développements considérables.



IV

Les Anglais prennent les Forges au sérieux

Perdus dans leur vallon isolé, les Forges Saint-Maurice n'en menaient pas large à la fin du régime français. Il est impossible de dire quel rôle précis elles tinrent dans la joute finale où se décidait le sort de la Nouvelle-France. Les documents font défaut. Alors qu'aux Archives canadiennes on trouve plus de 4,000 pages manuscrites sur les vingt premières années des Forges Saint-Maurice, les dossiers contiennent tout juste quelques pièces pour la période 1752-1760.

Cette pénurie trouve peut-être son explication dans l'article 44 des capitulations qui spécifie que Bigot rapportera en France les registres et rapports de l'établissement royal des Forges sans que les vainqueurs y mettent le nez. L'intendant avait peut-être ses raisons pour tenir les investigateurs à distance.

INVENTAIRE DE 1760

Le 8 septembre 1760, le directeur des Forges, Hertel de Rouville, procéda à l'inventaire de l'établissement. La régie d'Etat n'avait rien bousculé! Sauf un martinet, la liste des bâtisses et appareils n'offre rien de neuf de-

puis l'enquête d'Estèbe en 1741. Rouville énumère 24 habitations : une maison de pierre de 80 pieds par 52; 6 maisons de pièces sur pièces; 17 "baraques de pieux servants à loger les ouvriers", plus la chapelle et une boulangerie avec son four. L'usine proprement dite comprend : un "fourneau" avec "moulerie" et halle pour le charbon, 80 pieds par 30, avec, attenante, une chaussée en bois de 105 pieds; la "forge haute", en pierre, desservie par une chaussée de 70 pieds; à côté, un magasin pour le fer et une halle à charbon; la "forge basse", construite en bois, avec chaussée en pierre de 80 pieds, plus un magasin à fer et une halle à charbon; tenant à la dite forge, un martinet. Huit hangars et un moulin à scie complètent la liste des édifices. Les stocks se limitent à une trentaine de poêles à chauffer.

Les réserves de minerai et de matériel sont minimales: 2,000 barriques de minerai; 300 cordes de bois pour le charbon et 500 barriques de charbon cuit; 38,300 livres de fonte, fer et vieilles ferrailles. Avec des apprêts aussi maigres, la nouvelle administration ne pourra pas démarrer à grande vitesse.

Malgré leur état pitoyable, les Forges eurent l'heur d'intéresser les nouveaux maîtres du pays. A peine installé dans son gouvernement des Trois-Rivières, Ralph Burton reçut du gouverneur Amherst l'ordre de s'y intéresser de près.

LA VIE REPREND . . . OU CONTINUE

Le 1er octobre 1760, Burton donne instruction à M. de Courval, inspecteur, de faire traiter la fonte im-

médiatement utilisable. Il lui enjoint de maintenir les ouvriers sur "le même pied que ci-devant" et d'engager les hommes nécessaires pour cuire du charbon afin d'augmenter les réserves. "Vous tiendrez, s'il vous plaît, portait l'ordonnance, un compte exact des gens que vous emploierez, du temps que dureront leurs travaux, et de la quantité de charbon qu'ils font".

Le lendemain, 2 octobre, un avis annonçait l'envoi de vivres "aux sept familles déjà nommées, aussi pour monsieur de Courval, ses deux domestiques et le chapelain, pour sept jours." Le 22 octobre, le secrétaire de Burton prévient M. de Courval qu'il "lui envoie la barrique de taffia que vous demandez . . . Vous la distribuerez aux ouvriers, en tenant registre . . ."

La saison était trop avancée pour rallumer le fourneau; on s'en tint à des travaux de forge et à la coupe des 10,000 à 12,000 cordes de bois requises pour la marche du fourneau, ainsi qu'à l'extraction et au charroi de la castine dont le transport se faisait plus facilement en hiver.

Les travaux métallurgiques débutèrent au printemps de 1761. Amherst avait donné ordre de procéder au ralenti, en attendant l'issue du conflit dont les derniers soubresauts secouaient l'Europe.

Lorsque la guerre de Sept Ans prit fin en Europe les belligérants entamèrent des négociations assez longues. Il s'agissait de ne pas se tromper dans le partage des dépouilles. Aux yeux de beaucoup d'Anglais le Canada n'offrait qu'un intérêt médiocre. Les traditionalistes

continuaient à donner la préférence aux terres tropicales pourvoyeuses d'épices, de sucre, de soieries. Deux partis se formèrent : les uns optant pour l'île de la Guadeloupe, les autres donnant la préférence au Canada à cause de ses fourrures, de ses pêcheries, et de son minerai de fer. Le ministre Sherburne réclamait le Canada. Il fut écouté; délaissant l'île heureuse, l'Angleterre opta pour le rude pays canadien.

GEORGE III VEUT DOTER LES FORGES
D'UN VASTE DOMAINE

Le Roi George III accorde aux Forges l'honneur d'une citation spéciale dans ses instructions du 7 septembre 1763. L'article 55 leur est consacré et Sa Majesté y indique clairement l'intérêt que la Couronne porte à cette industrie, "d'une grande conséquence pour notre service" et à laquelle il importe d'assurer tous les privilèges et toutes les protections possibles. "C'est notre bon plaisir, écrit le Roi, qu'aucune partie des terres sur lesquelles les dites forges ont été exploitées, ou d'où a été tiré le minerai employé dans ces forges, ou qui semblent nécessaires et commodes pour cet établissement, soit pour avoir un libre accès au fleuve, soit pour produire l'approvisionnement nécessaire de bois, de grain et de foin, ou pour pacager du bétail, ne soit concédé à aucun particulier; et aussi, c'est notre bon plaisir, qu'un aussi grand territoire que possible, contigu aux dites forges, ou les entourant, en sus de ce qui peut être nécessaire aux fins susdites, soit réservé à notre usage, pour être aliéné de la manière que nous indiquerons ou prescrirons plus

tard." George III répétera les mêmes avis dans ses instructions du 3 janvier 1775 au général Carleton. Il y reviendra de nouveau en 1786. Cette politique de réserves territoriales donnera lieu à des protestations publiques et à des débats parlementaires qui agiteront l'opinion de 1829 à 1852.

LE GOUVERNEUR BURTON CONFIAIT DANS L'AVENIR DES FORGES

Le colonel Burton, gouverneur des Trois-Rivières, avait répondu longuement à la question 16, qui s'enquerrait du nombre de forges en activité au pays et du genre de travaux qu'on y exécutait. Burton fit de grands éloges du fer produit aux Forges Saint-Maurice, affirmant que des expériences conduites en présence du général Amherst avaient démontré que le fer de Saint-Maurice était supérieur à tout ce qui se produisait en Amérique et qu'il dépassait même en qualité les célèbres fers suédois.

Dans ce rapport aux lords commerçants de Londres, Burton se fait l'historiographe et le censeur de l'entreprise métallurgique édifiée à coups de sacrifices et d'erreurs par les Français. Il reproche aux dirigeants d'avoir suivi l'organisation de trop loin, d'avoir laissé se constituer une équipe de chefs aux pouvoirs mal définis et mal contrôlés. Ce nombreux personnel coûtait fort cher et donnait peu de rendement. Une autre erreur était d'avoir négligé la culture qui aurait permis d'obtenir sur place des aliments et du fourrage. Ces articles de pre-

mière nécessité venaient de loin et coûtaient très cher d'achat et de transport.

En y mettant plus de mesure et de sagesse, affirmait Burton, on peut faire un succès de l'entreprise des Forges Saint-Maurice. Il faudra réparer et réorganiser, mais l'enjeu en vaut la peine, car cette industrie pourra rendre "d'immenses services à la marine anglaise." Il reste du minerai en quantité; les bois abondent; à peu de frais ou aura des terres à foin et à pâturage; à 7 ou 8 milles au nord, on trouve de la castine et de la pierre de maçonne. Le ruisseau permettra l'aménagement de deux autres forges, si l'entreprise prend de l'expansion.

SITUATION DES FORGES EN 1763

De mai 1762 à mars 1763, Haldimand avait occupé le poste de gouverneur aux Trois-Rivières en l'absence de Burton chargé de mission à La Havane. L'administrateur intérimaire accorda une attention spéciale aux Forges. Il en fait mention à plusieurs reprises dans ses rapports et se félicite des résultats obtenus malgré un personnel réduit et un équipement très imparfait. En 1761 et 1762 la production s'élève à 248,199 livres de fer en barres plus 180 poêles à chauffer. Les frais d'opération, pour ces deux années, se chiffrent à 11,448 dollars, laissant un profit rondet de 6,742 dollars.

A cette époque, les Forges ne comptaient que onze ménages, formant une population de 72 âmes. Il fallait souvent recourir aux ouvriers de l'extérieur. La fabrication du charbon de bois pour les fourneaux exigeait environ 12,000 cordes par année. En 1762, Haldimand

imposa la conscription des haches! Il ordonna aux capitaines de milice des paroisses environnantes de lever des recrues. Les hommes devaient fournir leurs outils et leurs vivres et "bûcher chacun quinze cordes de bois." "Donnez vos ordres incessamment, prescrivait l'ordonnance, et avertissez-les qu'ils seront payés."

Ces mesures énergiques produisirent leur effet. Au cours de l'année 1763, les Forges mirent sur le marché cent poêles d'un modèle nouveau arborant les armes britanniques. Les anciens modèles fleurdelysés se vendaient 18 dollars; les nouveaux furent cotés à 20 et 22 dollars. Les distances étaient maintenues! Cette même année 1763, on coula également 90 plaques de poêles à briques pour les maisons incapables de se payer le luxe d'un poêle en fonte.

Les résultats obtenus permirent aux autorités trifluviennes d'affirmer que les Forges pouvaient produire 800,000 livres de fonte par année. Sous Hocquart on avait atteint un million de livres. Avec une administration prudente, on pouvait escompter un profit annuel de 6,000 dollars.

A la fin du régime militaire, l'établissement des Forges avait pris les proportions d'un gros village. La population était passée de 72 à 273 en deux ans. Avec ses 644 habitants, la ville stagnante des Trois-Rivières pouvait se demander avec inquiétude si elle ne serait pas bientôt supplantée.

RETOUR À L'INITIATIVE PRIVÉE :
PÉLISSIER & CIE (1767)

Au mois d'août 1764, le gouvernement civil remplaça le régime militaire. De New-York vint un ordre de remettre les Forges au gouverneur Cramahé. Le transport eut lieu en septembre 1764, mais Haldimand ne put terminer le règlement des comptes avant juin 1765. Partisans de l'initiative privée, les dirigeants mirent les Forges à bail.

Des commerçants de Québec mordirent à l'appât. Christophe Péliissier, personnage entreprenant et habile, s'associa des collègues triés sur le volet et il obtint, le 8 juin 1767, un bail de 16 ans, au prix annuel de 18 livres, 16 chelins (environ \$75). Ce n'était pas payer trop cher le privilège d'exploiter une affaire susceptible de donner \$6,000 de profit par an !

Péliissier avait montré un flair louable dans le choix de ses associés. Il les avait groupés intelligemment, prenant les uns pour leur influence, les autres pour leur expérience des affaires ou pour leur argent. Les avenues du pouvoir étaient gardées par deux membres du Conseil Exécutif : Thomas Dunn, de Québec ; Benjamin Price, de Montréal. Péliissier s'était adjoint en plus trois négociants de Québec : Alexandre Dumas, George Alsopp et James Johnson ; un avocat, Collin Drummond, de Québec ; un commerçant, Dumas Saint-Martin ; et un marchand de Londres, Brook Watson.

Péliissier et Dumas semblent avoir été les principaux animateurs de la nouvelle Société. Dumas surtout bras-

sait de grosses affaires. La chute de la monnaie de carte l'accula à une faillite en 1769 ⁽¹⁾. Il n'en continua pas moins à s'occuper des Forges Saint-Maurice. En 1771, il fit entrer dans la Compagnie un jeune homme arrivé depuis cinq ans et qui avait déjà réussi à occuper l'attention publique. Pierre de Sales Laterrière dépassait de peu la vingtaine. Se proclamant médecin, il traita des patients que son aplomb guérissait tout autant que ses remèdes. Pierre de Sales Laterrière prétendait être le fils du comte de Sales, seigneur du Languedoc. Aegidius Fautoux conteste ces prétentions nobiliaires, mais il concède au prétendu fils de comte toutes les caractéristiques du tempérament méridional: l'audace, la vantardise, une confiance illimitée en son étoile.

Laterrière, appuyé par Dumas, fut nommé commissaire de la compagnie à Québec. "Les revenus clairs et nets de cette nouvelle charge, écrit Laterrière, pouvaient monter à 300 louis par an . . . Je reçois et vends les produits de mes cyclopes; j'expédie pour Londres les fers en gueusets, je pourvois aux besoins des associés, enfin j'exécute leurs ordres de point en point. On est très content de moi."

Après quatre années de ces bons services, Laterrière reçut de Pélissier l'offre de venir résider aux Forges à titre d'associé et d'inspecteur des travaux. Il s'y rendit au printemps de 1775. "Je touchais, affirme-t-il, 125 livres courant par an de salaire; j'étais logé, nourri et éclairé,

(1) Laterrière tenait les comptes de Dumas. Dans ses mémoires, il écrit que la maison Dumas "manqua en 1769 et atermoya pour 33 milles livres sterling . . . Pour lui, ce pauvre monsieur, ayant remis ses affaires à ses créanciers, il se fit notaire."

et j'avais en outre un intérêt d'un neuvième dans le bénéfice total; le tout ensemble pouvait me valoir entre 4 et 600 louis." En ajoutant à ce revenu ceux de sa clientèle médicale, Laterrière avait de quoi jouer au grand seigneur. Il n'y manquait pas, si on en croit son journal. Il y parle de fêtes, de bals, de parties de plaisir. "Les jeunes demoiselles se plaisaient fort à ma compagnie. Où Laterrière n'était pas le vide se faisait sentir, à ce qu'elles me disaient souvent."

PÉLISSIER TRAFIQUE AVEC LES AMÉRICAINS (1775)

Des événements graves venaient de se dérouler. Les armées américaines avaient envahi le Canada et des détachements ennemis tenaient garnison aux Trois-Rivières. La population ne s'en formalisait pas trop; certains personnages voyaient même d'un bon oeil cette augmentation imprévue de clients. Aaron Hart, protégé des gouverneurs, fournisseur des troupes anglaises, ne se fit aucun scrupule de servir les occupants. Il existe des accommodements avec le loyalisme! Le marchand hébraïque vendait ferme aux troupes royales, contre espèces solides; en même temps, il trafiquait avec les Américains, qui le payaient en monnaie de carte de la république. Mais les républiques en formation sont mauvaises payeuses. Hart l'apprit à ses dépens. Malgré tous ses efforts, il ne put jamais se faire rembourser une créance globale de \$1,604.00. La république étoilée les lui doit toujours . . . avec les intérêts composés, de 1775 à 1952 !

Les relations de Hart avec les Américains ne s'inspiraient d'aucune idéologie démocratique. Il faisait du

commerce, c'est tout. Mais il n'en était pas de même pour Pélissier, directeur des Forges. Ce Lyonnais professait des idées avancées. Il sympathisait avec les tenants de la liberté et il mit ses usines à leur entière disposition . . . mais pas gratuitement !

Le notaire Badeaux, dans son récit de l'occupation américaine, rapporte quelques-uns des agissements de Pélissier. Le 8 mars 1776, il envoie aux troupes américaines 2,000 livres de fer en barres à transformer en pelles pour le siège de Québec; le 14 avril, il soupe avec le général Arnold; le 15, Arnold lui rend la politesse; le 17, Pélissier est nommé colonel-général des troupes américaines. Le 1er mai, il fait couler des bombes de 13, 9 et 7 pouces. Le 15 mai, il rend visite aux troupes américaines campées à Sorel, et, à son retour, il donne des directives aux Américains établis aux Trois-Rivières.

Ainsi, lors du siège de Québec en 1775-76, les assaillants creusèrent leurs tranchées avec des pelles des Forges; ils se défendirent contre les morsures du nordet avec des poêles des Forges; et les boulets qu'ils lançaient contre les murs de Québec provenaient des fourneaux des Forges.

Malgré l'échec du 31 décembre 1775 et la mort du général Montgomery, Pélissier misa sur les atouts américains et joua cartes sur table. Le 8 janvier 1776, il expédie des Forges, au Congrès américain, un mémoire qui laisse un relent de trahison. Le Directeur des Forges y rapporte en détail ses tractations avec Montgomery; il suggère la formation d'une Assemblée canadienne pour

envoyer des députés au Congrès. La mort de Montgomery n'est pas un malheur irréparable. Il est vrai que les supporteurs des Américains paraissent peu nombreux, mais ils augmenteront rapidement si Québec tombe aux mains des troupes américaines. Pélissier considère cette capture comme une opération facile et il indique que les troupes pourront, en attaquant par la Porte de Palais, enlever facilement la ville aux royalistes. Alors les tyrans seront confondus, la justice triomphera, et les Canadiens timides se rallieront aux vainqueurs, conclut le stratège.

Dans ce mémoire, Pélissier dénonce les moyens employés par les Britanniques pour tenir le peuple canadien en servitude: on a circonvenu les capitaines de milice, les seigneurs et le clergé, qui sont devenus de fidèles supporteurs du pouvoir. L'informateur prévient le Congrès, qu'une fois maîtres du Québec, les Américains ne devront pas toucher à l'Evêque ni au clergé, qu'il faudra laisser la liberté religieuse au peuple et oublier que les prêtres "ont prié pour l'extermination de nos troupes!"

Ce document étrange prend pour acquis la victoire imminente des Américains. Il y avait là une légère erreur de vision. Pélissier ne se dissimule pas toutefois qu'il subsiste certains facteurs troublants, comme, par exemple, l'annonce de l'arrivée prochaine d'une flotte de secours portant plusieurs milliers de soldats britanniques. Pélissier suggère tout bonnement de brûler cette flotte, ennemie de la liberté !

Avec l'arrivée des 10,000 hommes de Burgoyne, en mai 1776, la situation se corsa. Le 7 juin 1776, averti par

le Grand-Vicaire Saint-Onge que le gouverneur Carleton "ne serait pas charmé de le rencontrer", Pélissier ramassa ses papiers et ses valeurs et il prit en canot la direction de Sorel d'où il passa aux Etats-Unis. Il emportait avec lui, s'il faut en croire Laterrière, "plusieurs milliers de louis qu'il avait en masse, plus deux mille louis d'avance en fer, poêles et autres articles faits aux Américains." Plus heureux que Hart, Pélissier se fera payer les \$8,000 dus par les Américains. Il passa ensuite en France. Tout incroyable que cela puisse paraître, on fit savoir au traître qu'il ne serait pas inquiet s'il lui plaisait de revenir au Canada. Mécontent de la façon dont on avait réglé ses affaires des Forges, Pélissier revint au pays en 1778, mais après un bref séjour il repassa en France.

LATERRIÈRE SUCCÈDE À PÉLISSIER (1776)

Après la fuite de son chef, en 1776, Laterrière avait pris sa place à la direction des Forges. En 1778, il devint co-propriétaire et assumait la direction complète de l'établissement. Mais des soupçons planaient sur sa loyauté et Haldimand finit par le faire arrêter et incarcérer. Il resta plus de trois ans en prison. A sa sortie, en 1782, il passa en France, pour revenir bientôt au Canada et s'occuper exclusivement de sa profession médicale.

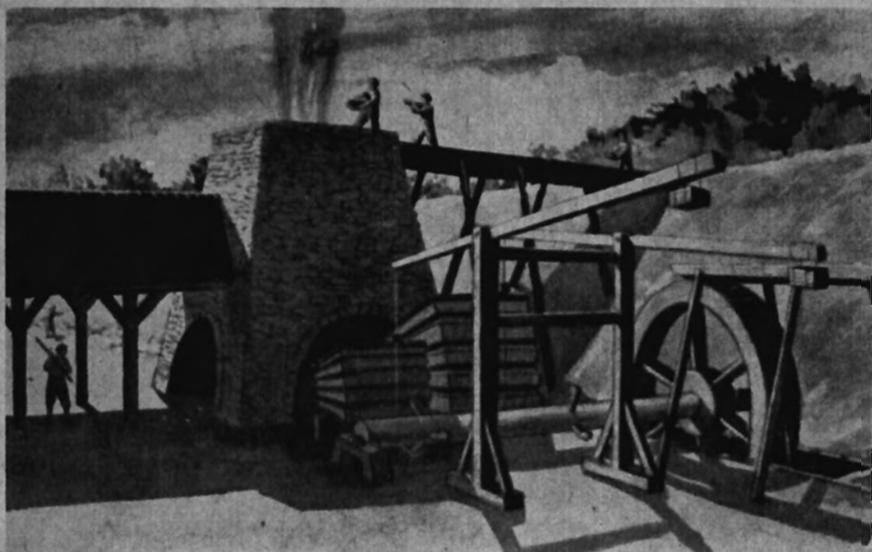
Les mémoires de Laterrière présentent un tableau probablement embelli de l'établissement métallurgique des Forges. "On y voyait, écrit-il, environ 130 maisons bien nettes, bien logeables aux ouvriers, de bons et beaux jardins et prairies et une belle spacieuse maison." Comment concilier ces chiffres avec ceux du recensement de

1765, qui indique 55 maisons, et avec ceux que donne la Gazette de Québec, pour l'année 1820, soit 55 maisons abritant 285 catholiques et 5 protestants. Où sont passées les 75 maisons d'excédent accordées par le mémorialiste ?

Même exagération sans doute pour le personnel : "Une telle exploitation nécessitait l'emploi de 4 à 800 personnes, tant dans les ateliers que dans les bois, les carrières, les mines et pour les charbons." Même en concédant que plusieurs de ces hommes n'habitaient pas les Forges, il est difficile d'accepter le chiffre de 4 à 800 ouvriers, alors que la population totale n'atteint même pas 300 âmes.

Enfin, il faut accepter aussi avec méfiance les assertions de Laterrière sur les profits réalisés : "Le fourneau produisait un profit de 50 louis par jour, chaque chaufferie 50 louis par semaine, la moulerie 50 louis par coulage; en somme de 10 à 15000 louis par campagne de 7 mois. Les frais en emportaient les deux tiers; c'était donc le tiers net que les intéressés avaient annuellement à partager." Des profits nets d'environ \$20,000 par année constituaient une fortune il y a cent soixante-quinze ans. Mais Laterrière possédait une imagination à fort pouvoir grossissant.

Dans ses mémoires, notre homme met une complaisance visible à parler de ses succès mondains. Avec une fatuité ingénue, il trace de sa personne un portrait avantageux : "Jeune, de figure faite pour plaire, ayant de belles manières, avec un goût passionné pour la danse, je ne



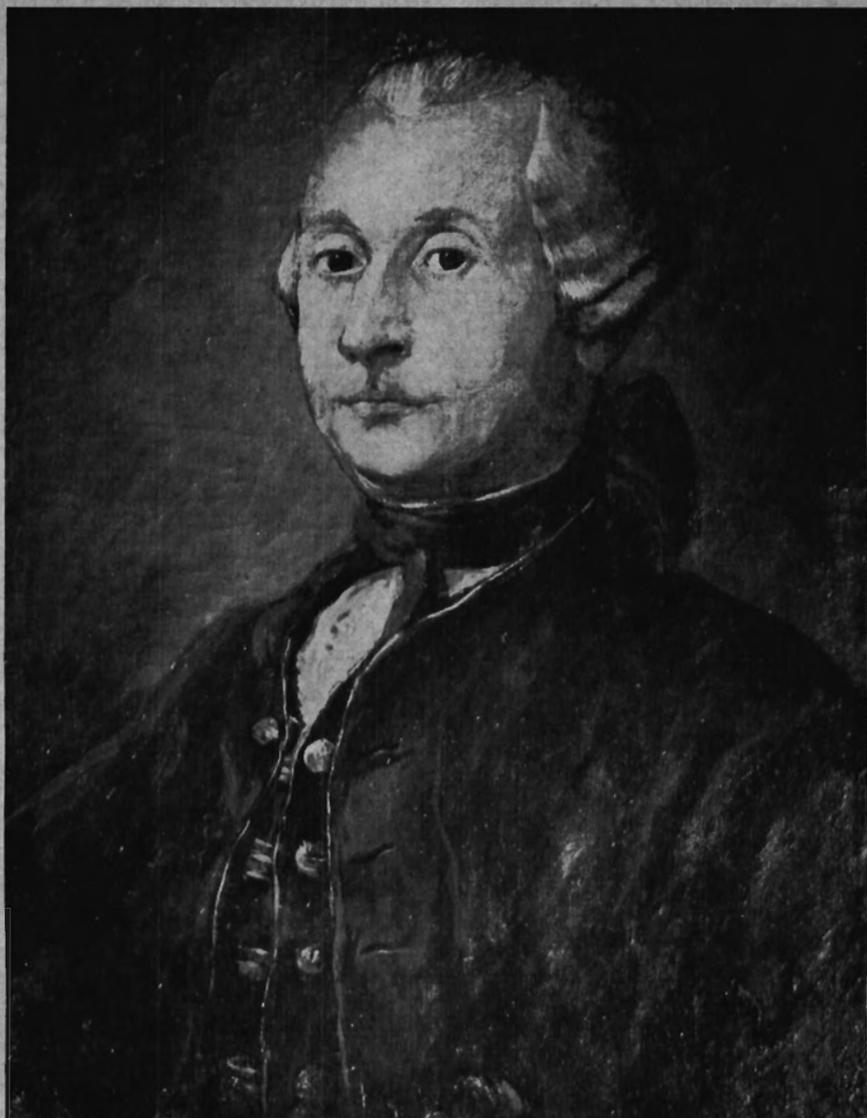
Haut-fourneau de type ancien, reconstitué par Business Week du 6 octobre 1951. — Chemin d'eau, grande roue, soufflets, cheminée de pierre chargée par des ouvriers portant des "raisses" (paniers) de minerai, de fondant et de charbon, etc. Ce dessin donne une idée assez exacte du haut-fourneau bâti aux Forges en 1737. Sauf pour les proportions de la roue qui avait $30\frac{1}{2}$ de diamètre aux Forges de Saint-Maurice.



★

Gros marteau trouvé sur le site des Forges de Saugus : masse de fer de 505 livres. Cette masse servait à affiner la fonte. Le Gros Marteau des Forges de Saint-Maurice a donné naissance à des légendes où le diable joue un rôle pittoresque.

★

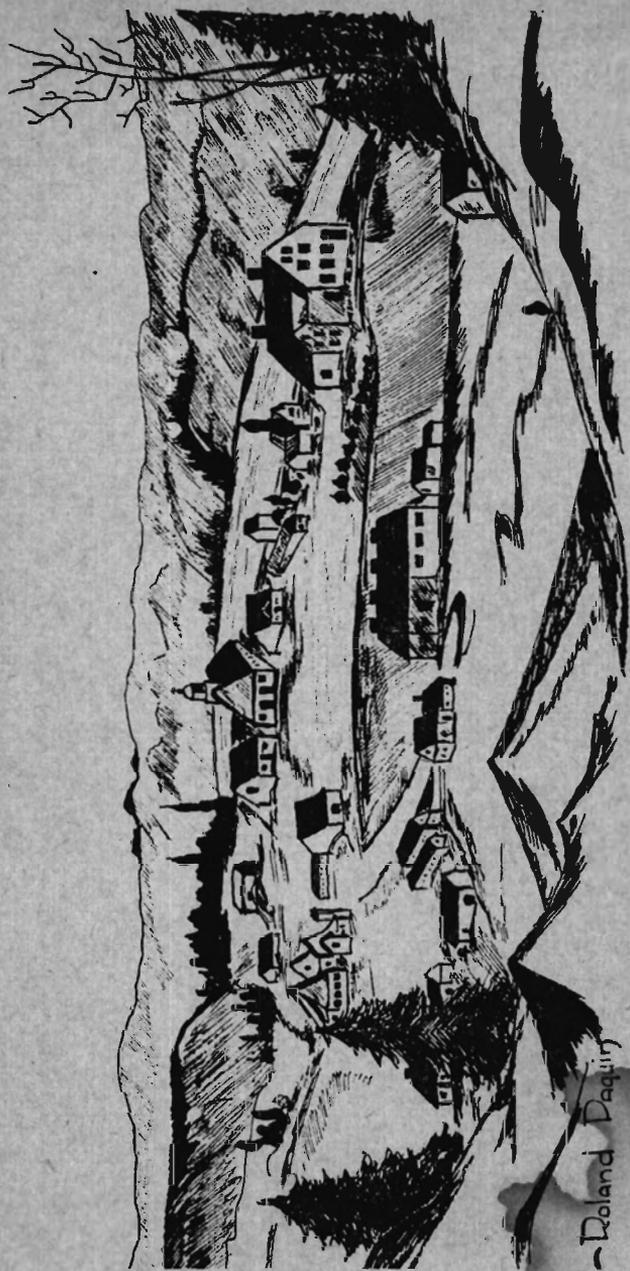


Pierre de Sales Laterrière, sociétaire et directeur des Forges de Saint-Maurice, de 1771 à 1782.

(Collection de Sales Laterrière, Les Eboulements. — Photo : Inventaire des oeuvres d'art de la Province.)

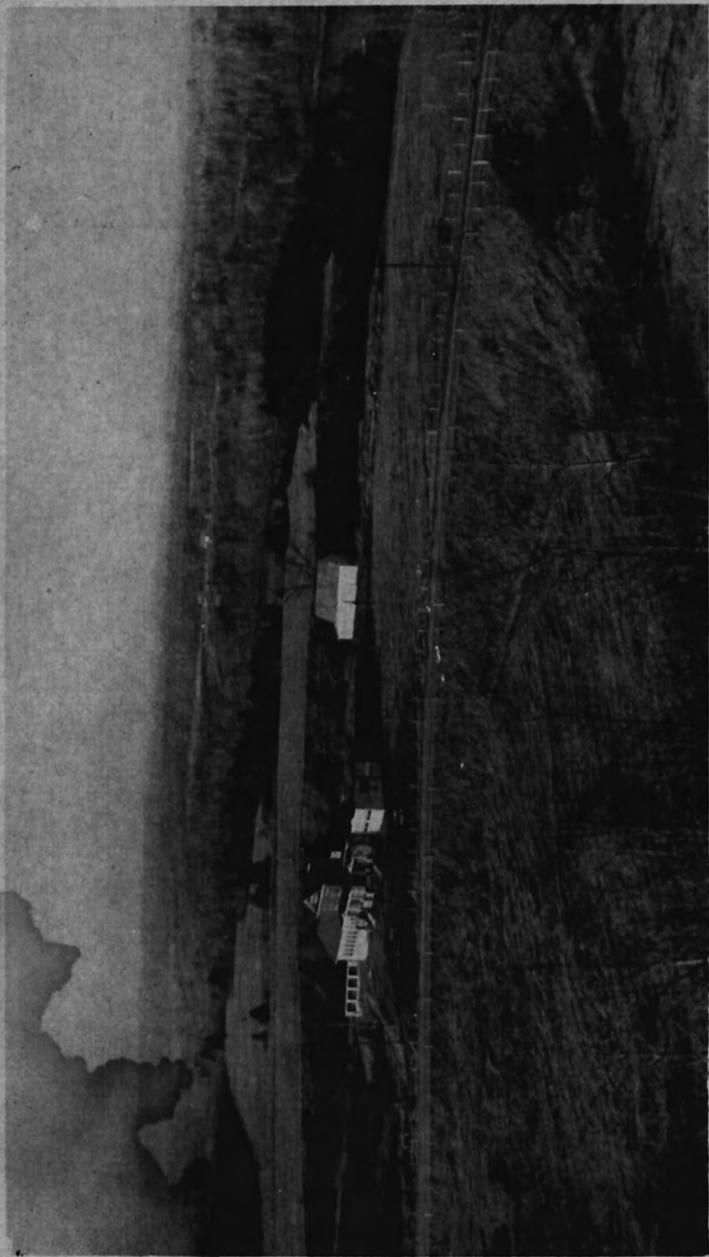


Matthew Bell, locataire et directeur des Forges de Saint-Maurice,
de 1793 à 1843.



-Roland Paquin

Reconstitution de l'établissement des Forges de Saint-Maurice, d'après un dessin du colonel Piggott, vers 1825. A remarquer la Grande Maison, à droite; à gauche, le haut fourneau et ses halles; au fond, la chapelle . . . ou le magasin ?



Le terrain des Forges en 1952. Sur le plateau où s'élevaient plusieurs édifices imposants, il ne reste qu'un champ nu.



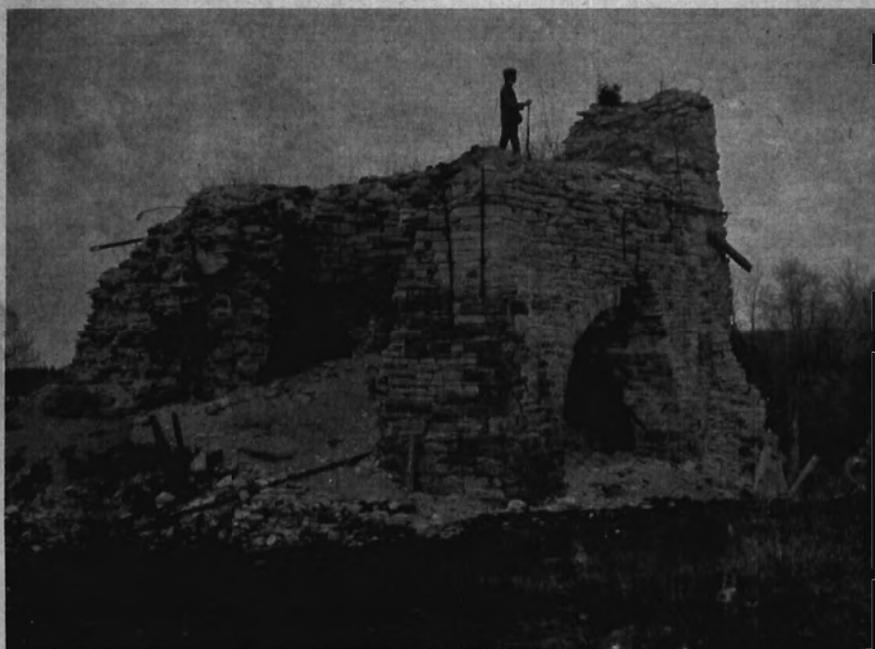
La Grande Maison, telle que reproduite dans le volume de l'arpenteur Bouchette : *British Dominions in North America*, (1832). — Au pied de la côte, la forge basse transformée en manufacture de haches. La cheminée est encore debout.



La même maison, abandonnée à partir de 1883.



La Grande Maison en 1899.



Ce qui restait du haut-fourneau en 1899.



Le vallon bruyant et animé est redevenu silencieux. Seul le chant du ruisseau, rendu à sa liberté première, continue de louer Dieu et les hommes qui avaient su utiliser ses énergies.

manquais pas d'amusements. J'étais si content de moi-même, voyant que tout me riait, que je donnai plusieurs bals et dîners. . . Les bals, les danses, dans la cour de l'établissement, nous amusaient beaucoup. Les gens étaient bons et ma qualité de médecin me faisait du bien sous le triple rapport physique, moral et politique."

Le village des Forges attirait beaucoup de visiteurs: "Les étrangers y venaient de tous les pays par curiosité. Les habitants de la ville des Trois-Rivières et des différentes paroisses du voisinage en faisaient autant; c'était joie et fête pour eux. Il était de règle qu'aucun des ouvriers ne retirât personne chez lui sans venir au bureau en avertir et demander la permission; si bien qu'il n'arrivait jamais rien d'indécent, ni d'accident, sans que nous en eussions connaissance. Nous étions informés même de leurs bals, de leurs danses, de leurs festins. Cette petite peuplade vivait ainsi heureuse aux Forges."

DE BAIL EN BAIL . . . (1783-93)

Ce régime brillant prit fin par un séjour indésiré dans les prisons de Haldimand.

Dumas assumait la direction de 1778 à 1783, date de l'expiration du bail. Essayait-il d'obtenir un prolongement? Il semble que non. Un nouveau bail de 16 ans, à \$75.00 par année, fut accordé à l'ancien secrétaire de Haldimand, Conrad Gury, Suisse huguenot établi à Yamachiche. Ce protégé de Haldimand était, par surcroît, membre du Conseil Législatif. Il ne jouit pas longtemps de son privilège. La mort l'emporta subitement, le 10 avril 1786.

Des mains de ce favori, le bail passa à la firme Davidson & Lees qui paya 2,300 livres aux héritiers de Gagy. L'associé John Lees demeurait à Québec mais il devint Trifluvien d'adoption et se fit élire facilement député des Trois-Rivières au premier Parlement canadien en 1792. Malgré ses attitudes anti-françaises, ses électeurs le maintinrent député jusqu'à sa mort, survenue en 1807. Pour le remplacer, "le bourg pourri des Trois-Rivières", comme l'appelait "Le Canadien", accorda ses suffrages à Ezéchiel Hart, le premier Juif à devenir député d'un parlement dans l'Empire britannique. On l'empêcha d'ailleurs de siéger, mais ceci est une autre histoire !

John Lees s'était vite désintéressé de l'entreprise des Forges. Il avait cédé ses intérêts à son associé, Alexander Davidson, qui, à son tour, vendit ses droits, le 6 juin 1793, à MM. George Davidson, David Munro et Matthew Bell, pour la somme de 1500 louis.

MATTHEW BELL INAUGURE UN RÈGNE DE CINQUANTE ANS (1793)

Cette transaction inaugure un régime qui durera cinquante ans. Depuis le début, les administrations successives des Forges étaient restées peu de temps en place. Elles se succédaient rapidement, essayaient de réorganiser l'entreprise et tâchaient de se tirer de l'aventure sans trop de déficits.

Avec Matthew Bell la situation change. Il voit grand, s'engage à fond, tient tête aux compétiteurs, résiste aux adversaires, soutient victorieusement la lutte

sur tous les terrains. De 1793 à 1843, Matthew Bell manifestera beaucoup d'énergie et d'esprit de suite dans le développement des Forges.

Bell était venu au Canada vers l'âge de 15 ans. Cet Ecossais possédait les qualités traditionnelles de sa race : audace, esprit de risque, suite dans les idées et les efforts. Agé de 24 ans lorsqu'il prit la direction des Forges, Bell se sentait de taille à transformer de fond en comble les usines édifiées trop timidement par ses prédécesseurs.

Le bail racheté devait prendre fin le 10 juin 1799. Avant de se lancer dans des dépenses trop considérables, il fallait s'assurer la jouissance des Forges pour une période assez longue. Munro et Bell attendirent donc d'être sûrs d'un renouvellement. Au début ils se contentèrent des aménagements minima et ils laissèrent se créer un courant d'opinion défavorable. En 1797, le voyageur Issac Weld garde de sa visite l'impression que les Forges sont sur le déclin. "La mine de fer est presque épuisée, écrit-il. . . On aura de la difficulté à trouver quelqu'un pour louer cette usine, vu que le minerai s'épuise. Les poêles sont le principal article de Saint-Maurice, mais on leur préfère les poêles d'Angleterre".

Ces rumeurs pessimistes accommodaient Munro et Bell; elles leur laissaient champ libre pour circonvenir les autorités. Matthew Bell essaya même de se faire concéder l'entreprise pour une période de 99 ans. Si on ne pouvait lui accorder un bail à long terme, il exigeait le remboursement des frais encourus pour la restauration des usines. Il n'obtint qu'un bail d'un an qu'il accepta

à titre de solution temporaire, bien décidé à emporter le morceau à la reprise des négociations.

FORGES BATISCAN VS FORGES SAINT-MAURICE

Cet échec d'un homme puissant s'explique par des rivalités d'intérêts avec un groupe dirigé par Thomas Dunn, ancien associé de Pélissier. Depuis 1767, Dunn avait pris de l'importance. Il figure sur tous les Conseils créés successivement pour donner une apparence de libéralisme à l'administration. Membre de l'Exécutif en 1792, il siège aussi dans le Conseil législatif dont il assume la présidence de 1793 à 1814; en 1794, il sera nommé juge de la Cour du Banc du Roi; il deviendra même administrateur du Bas-Canada de 1805 à 1807, puis chef de l'Exécutif.

En 1793, Thomas Dunn s'était associé à l'Honorable John Craigie, à Joseph Frobisher, député de Montréal, et à John Coffin, député des Trois-Rivières. Ces quatre personnages représentaient une puissance politique considérable. Ils avaient obtenu le droit d'exploitation des gisements métallurgiques de la rivière Batiscan, avec l'arrière-pensée de mettre la main sur les Forges Saint-Maurice. La lutte fut serrée. Ils obtinrent partiellement gain de cause en 1799, mais, en 1800, Munro et Bell triomphèrent de leurs rivaux. Ils s'assurèrent le contrôle des Forges Saint-Maurice pour une période de cinq ans (1801-1806). Cette victoire leur coûta assez cher; au lieu d'un bail annuel de 18 livres, 15 chelins, exigé depuis 1767, ils durent monter les enchères jusqu'à 850 livres.

LES FORGES SAINT-MAURICE L'EMPORTENT, (1800)

Matthew Bell avait pris les grands moyens : il s'était fait élire député des Trois-Rivières en 1800. Il garda son siège quatre années seulement; en 1804, il le céda à son collègue Munro. Quatre années de vie politique lui avaient permis d'assurer ses positions et de nouer des amitiés précieuses. Son Excellence Robert Shore Milnes l'appuyait ouvertement; il louait sa ponctualité à payer ses redevances et recommandait le prolongement de son privilège, ajoutant même qu'il conviendrait d'ajouter 34,000 acres aux 144 milles carrés de terrain déjà concédés aux Forges Saint-Maurice.

Lorsque vint le renouvellement de bail, en octobre 1806, Thomas Dunn se trouvait administrateur du Bas-Canada. Son fils l'avait remplacé dans la Cie des Forges de Batiscan. Dunn hésita peut-être à soutenir ouvertement les prétentions toujours maintenues au sujet de la Compagnie rivale de Saint-Maurice. En tout cas, lors de la mise aux enchères, la Compagnie des Forges de Batiscan s'abstint de paraître. Bell eut beau jeu et il décrocha un bail de vingt ans pour un loyer annuel de 60 livres, au lieu des 850 livres qu'il avait payées depuis 1801. L'Exécutif trouva la marge un peu forte. Il s'employa à faire annuler cet accord. Bell tint tête pendant quatre ans; mais, à partir de 1810, il lui fallut signer une autre entente, courant du 1er janvier 1810 au 31 mars 1831, à raison de 500 livres de loyer par an. Ce nouveau contrat était plus raisonnable, mais il constituait malgré tout une victoire pour Bell, qui avait réussi à obtenir

l'appui explicite de lord Castelreagh dans sa lutte contre le Conseil Exécutif du Bas-Canada.

Matthew Bell menait à ce moment une vie agréable et mouvementée. Marié en 1799 à une Ecossoise des Trois-Rivières, il partageait sa vie sociale entre la Vieille Capitale et la région mauricienne. Il était de tous les clubs, de tous les groupes. Dans la somptueuse demeure Woodfield, à Québec, ou dans la Grande Maison des Forges Saint-Maurice, il menait la grande vie. Même les plus hauts dignitaires étaient heureux d'assister à ses réceptions.

UNE VISITE DE JOHN LAMBERT (1808)

La vie du petit bourg des Forges était complètement transformée. Les travaux avaient repris, la population augmentait et semblait fort heureuse. C'est du moins l'impression que nous laisse un voyageur d'ordinaire clairvoyant et objectif, John Lambert, qui visita l'établissement en 1808.

Accompagnons-le dans ce voyage. Nous ne pouvons trouver occasion plus favorable pour voir les Forges sous leur meilleur jour. Lambert parcourut à cheval les neuf milles qui séparent le village des Cyclopes de la ville des Trois-Rivières. C'était au mois d'août. Au bout de la route brûlante qui débouchait sur le val, Lambert s'immobilisa un moment devant le paysage "truly romantic" qui s'étalait sous ses yeux. Au fond, sur le plateau qui domine la vallée, une soixantaine de petites maisons claires, flanquées de jardinets, mettaient une

note sereine dans le décor sauvage. A gauche, la masse lourde du fourneau commandait un défilé de hangars, de halles, de barrages et de chemins d'eau; à droite, perchée sur la haute berge du Saint-Maurice, la Grande Maison avait l'air d'un prétentieux manoir seigneurial égaré en bordure d'une forêt sans fin. Dans le creux du vallon, le ruisseau, coupé de longs barrages, s'enflait en lacs lumineux. Des hommes, des attelages, animaient les routes et les sentiers; des bruits montaient, ponctués et écrasés par les coups sourds du gros marteau.

Après quelques élans lyriques, Lambert passe aux détails plus prosaïques. Sans s'arrêter à décrire l'accueil qu'il reçut, il nous renseigne sur l'activité des Forges. La production industrielle a fort augmenté depuis que Munro et Bell ont pris l'affaire en mains. L'usine produit maintenant 1,000 poêles par année; on y fabrique en plus des socs de charrue, des chaudrons, des tourtières, des bassins, des chenets, des pièces pour moulins ou navires, des marmites, des bouilloires à potasse, du fer en barres, etc. . . . Les poêles simples se vendent de \$12. à \$25.; les deux ponts atteignent \$40. et \$50.; les bouilloires à potasse, de \$80. à \$100. Une quarantaine de chevaux servent aux charrois; 300 hommes sont employés aux diverses besognes : fondage, moulage, battage du fer, coupe du bois, extraction de la mine, cuisson du charbon, charroyage de la pierre, des marchandises, etc....

Les forges sont en activité sept mois par année; les employés des fourneaux travaillent à la relève, par quarts de six heures; les autres ouvriers restent au poste du lever au coucher du soleil, ce qui est, dit Lambert, la journée

normale des Canadiens français d'un bout de l'année à l'autre, "d'où grand avantage à les employer l'été, de préférence à l'hiver".

John Lambert loue hautement la régie Bell, qui s'est montrée audacieuse, progressive, énergique. Elle a réussi, là où les Français n'ont encaissé que des échecs, bien qu'un intendant et une quinzaine d'employés supérieurs y aient amassé des fortunes.

Contrairement aux affirmations de Weld, John Lambert assure que le minerai abonde. On en trouve des gisements partout. Le sable ne manque pas, mais il est trop malléable. On en importe d'Angleterre, à \$9. la barrique, pour les travaux de moulerie.

Comme on peut s'y attendre, les hommes de peine, les manoeuvres, sont canadiens-français; les patrons, les spécialistes, les commis, sont presque exclusivement anglais ou écossais. La tradition s'est maintenue.

MATTHEW BELL JOUE AU GRAND SEIGNEUR

Il semble que cette fois l'affaire est sérieusement lancée. Bell voit grand; il sait faire jouer les influences politiques; il en impose à tout le monde par son aplomb et sa sûreté. Durant de nombreuses années, il tiendra les Forges en pleine activité et encaissera vraisemblablement des profits substantiels. Il fallait des revenus de prince pour tenir maison aux Forges et à Québec et pour donner les réceptions qui défrayaient la chronique mondaine de la gentry.

Dans sa demeure des Forges, Bell jouait au lord anglais. Il multipliait les fêtes, les dîners de gala, les bals fastueux. Des invités de marque y prenaient part, le gouverneur en tête. Une salle de la Grande Maison portait le nom de Chambre du Gouverneur et affichait un ameublement de grand luxe.

De toutes les manifestations mondaines de leur directeur, c'étaient les chasses à courre qui mettaient le plus en joie les habitants des Forges et des Trois-Rivières. Lorsque les membres du club Tally-ho s'amaient pour la battue traditionnelle, la population assistait à un déploiement de grand style. Les cavaliers et les écuyères, en tenue colorée, caracolaient sur les montures mises à leur disposition par Matthew Bell. Le directeur libérait pour la circonstance les meutes de chiens spécialement dressés pour la chasse. Bell élevait des centaines de renards en captivité, uniquement pour servir de gibier à ses hôtes. "On allait, écrit l'abbé Napoléon Caron, lancer les renards dans les champs de la banlieue des Trois-Rivières, et alors les cavaliers se donnaient le plaisir d'une chasse aristocratique. Ils couraient à la poursuite des renards, à travers les champs couverts d'une belle moisson, en traversant les fossés, en sautant les clôtures; c'était une récréation élégante et superbe. Quand les renards avaient succombé, les hardis chasseurs et leurs meutes aboyantes retournaient aux Forges. Il ne restait à M. Bell que le soin d'acheter de nouveaux renards et de régler les dégâts causés". Le lendemain, un des hommes passait dans chaque maison de la Banlieue et

payait sans mesquiner les dommages subis par les habitants.

Bell était aussi amateur de courses de chevaux. "Lors d'un voyage en Angleterre, écrit P.-B. Casgrain, ayant été présenté au roi George III, il reçut de Sa Majesté une coupe destinée aux courses des Trois-Rivières, alors devenues très en vogue, et dues à son initiative".

Ces extravagances de grand seigneur étaient ruineuses, mais elles comportaient certains avantages. Elles assuraient à Bell un prestige utile auprès des grands et lui valaient de puissantes protections. Bien vu dans les milieux aristocratiques et politiques, le sportif directeur d'industrie jouissait aussi de la confiance des financiers. Il fut un des fondateurs de la Banque de Québec en 1818; administrateur de la Quebec Fire Assurance Company en 1822; et directeur de la Banque de Montréal en 1823. La même année, on le nommera au Conseil législatif dont il sera membre jusqu'à la suspension de la Constitution après les troubles de 1837. Il refusera toutefois de siéger sur le Conseil Spécial établi en 1838.

LA POPULATION TRIFLUVIENNE

MONTRE LES DENTS

Alors que la popularité de Bell grandissait auprès des puissants, elle baissait rapidement dans le public, surtout aux Trois-Rivières. Les réactions populaires provoquées par Craig avaient soulevé le peuple. Après avoir envoyé au Parlement des députés d'une orthodoxie

douteuse comme Lees, le Juif Hart, les Juges Foucher et de Bonne, le "bourg pourri des Trois-Rivières" s'était ressaisi et avait choisi des représentants plus patriotes. La population commençait à se plaindre des abus du pouvoir et à se soulever contre les bureaucrates.

Elle trouvait une cible idéale dans la personne de Matthew Bell. La mauvaise humeur du public trifluvien se cristallisa contre lui. On s'en prit au monopole qui détenait plusieurs lieues carrées de terrain aux portes mêmes de la ville, et qui bloquait toute expansion vers l'arrière-pays boisé.

Le bail de Bell expirait en 1831. Deux ans à l'avance, une campagne populaire s'amorça. Le 28 février 1829, Viger demanda à la Chambre d'examiner "quels seraient les meilleurs moyens de faire concéder des terres dans l'espace de 60 lieues environ en superficie qui sont actuellement incultes et qui se trouvent comprises dans le Bail des Forges". Cinq jours auparavant, P.-B. Dumoulin, député des Trois-Rivières, avait saisi ses collègues de la question et on s'était mis d'accord sur un texte qui fut adopté le 2 mars et soumis immédiatement à la considération de son Excellence le Gouverneur.

En substance, cette adresse, divisée en six points, soumettait "qu'à cinq lieues au-dessus des Trois-Rivières et environ cinq lieues au-dessous, il n'y a en général de terres concédées, établies et cultivées en partie que dans un espace d'une lieue ou moins, à prendre des bords du fleuve; qu'à proximité de la ville se trouve un terrain de plus de 60 lieues de superficie, immédiatement suscep-

tible d'être défriché; que les obstacles opposés à l'établissement et à la culture de ce terrain ont essentiellement nui au développement de l'industrie et surtout de l'agriculture dans le district des Trois-Rivières, et des ressources du bourg ou ville des Trois-Rivières, en particulier; que le plus puissant obstacle est la grande étendue de terrain comprise dans le bail des Forges Saint-Maurice; qu'il est nécessaire de prendre au plus tôt les moyens de faire céder les obstacles qui s'opposent à la concession et au défrichement de ces terrains". Enfin, un dernier article avait trait à la colonisation et à l'ouverture au commerce libre des immenses espaces incultes du nord québécois détenus par les Postes du Roi.

Sur ce dernier point, les autorités pouvaient répondre qu'on avait commencé, depuis 1828, l'exploration des régions du Haut-Saint-Maurice, du Lac Saint-Jean, de l'Outaouais, et que des conclusions seraient tirées en temps utile. Quant aux Forges, le gouverneur se contenta d'accuser poliment réception de l'adresse présentée le 2 mars 1829. Sa réponse, datée du 3 mars, n'était pas compromettante : "Ne désirant rien plus que d'avancer la culture et l'amélioration de la Province, vous assurerez la Chambre d'Assemblée que je m'appliquerai à faire disparaître (autant qu'il sera en moi) tout obstacle qui me paraîtra s'opposer à la formation de nouveaux établissements dans les espaces de terre mentionnés dans l'adresse".

Bell para les coups par une contre-offensive. Un an avant l'échéance, en 1830, il se fit accorder un délai de douze mois par arrêté-en-conseil. Son titre de Conseiller

législatif lui donnait accès aux coulisses. Mais les députés ne se tinrent pas pour battus. Ils reprirent la lutte en Chambre au printemps de 1831, et ils menèrent en même temps une campagne populaire pour protester contre les abus des autorités. Les habitants des Trois-Rivières et de la Banlieue avaient signé une pétition que P.-B. Dumoulin déposa devant la Chambre, le 21 février 1831. Le 24, Pierre Vézina, ancien député, présida une assemblée de protestation aux Trois-Rivières. Aylmer ne se laissa pas émouvoir et, le 25, il prévint la Chambre "qu'il ne se jugeait pas autorisé à accéder à sa représentation sans en référer aux autorités supérieures; il transmettra la requête sans délai pour la considération du gouvernement de Sa Majesté".

Les députés connaissaient la valeur de ces réponses dilatoires. Ils se gardèrent bien de désarmer. A la session de décembre 1832, le Dr Kimber, député des Trois-Rivières, demande communication des réponses reçues d'Angleterre depuis le 1er décembre 1831, touchant les terres comprises autrefois dans le bail des Forges, et il soumet que le dit bail, expiré le 1er mars 1831, ne devra être renouvelé sans les réserves mentionnées dans les adresses précédentes. Le représentant trifluvien s'élève avec force contre le monopole qui, "pour l'intérêt d'un seul individu, sacrifie l'intérêt de tous les habitants de ce district et laisse inculte un terrain qui pourrait faire un royaume en Europe. Ces terres, déclare l'orateur, ne sont d'aucune utilité pour l'individu qui en jouit; il n'en retire pas de bois, ni de minerai; elles ne lui servent que comme délassement pour la chasse, et c'est pour détruire

les bêtes fauves de ces forêts qu'on entretient une meute à grands frais”.

Les pétitions, les assemblées populaires, pas plus que les adresses et les discours en Chambre, ne réussirent à émouvoir Son Excellence qui déclara que le bail de Matthew Bell avait été étendu jusqu'au mois de mars 1834 et qu'une extension ultérieure est maintenant à l'étude par Sa Majesté. Cette extension passa sans encombre : en 1834, Bell obtiendra un renouvellement de bail, aux conditions habituelles (500 louis par an), pour une période de neuf années. Par une sorte de défi, les autorités, au lieu de restreindre les terres réservées aux Forges, y ajoutèrent une tranche substantielle de 25,940 arpents, à prendre dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine.

La Chambre, déjà fort aigrie par les brimades répétées des conseils et du gouverneur, accueillit très mal cette provocation nouvelle.

V

Le dernier demi-siècle des Forges (1833-1883)

De par leur situation géographique, les Trifluviens sont gens de juste mesure. L'histoire a ajouté son influence à celle du milieu. Elle a appris aux habitants de la petite cité établie sur le sable à ne pas s'émouvoir inutilement. Déjà délaissés et exploités sous le régime français, ils trouvèrent normal de subir le même sort aux mains des nouveaux maîtres. Sans murmurer ni réagir, ils se plièrent à la dictature économique des Hart et firent bon accueil à des transfuges politiques comme les juges Foucher et De Bonne. Même complaisance résignée à l'égard des empiètements du domaine des Forges.

Mais la patience a des limites. Le joug du monopole métallurgique de l'honorable M. Bell avait fini par tirer les Trifluviens de leur léthargie deux fois séculaire. Un premier sursaut de vigilance inquiète s'était manifesté en 1829, lors du renouvellement du bail des Forges. Ce n'était qu'un début! La colère mauricienne s'enfla graduellement pour atteindre son sommet aux alentours de 1852.

Pour être juste, il faut dire que le mérite de cette vertueuse indignation n'est pas attribuable aux seuls Tri-

fluvians. Il ne s'agit pas ici d'un phénomène purement local, mais d'une poussée d'exaspération collective provoquée par des abus de pouvoir, insupportables même pour des gens résignés à tout.

En 1830, le Bas-Canada entrait en pleine crise. Parqués dans leurs paroisses surpeuplées, brimés par les provocations des Conseils et par le favoritisme d'une clique de bureaucrates affamés, les Canadiens français commençaient à voir rouge. Ils acceptaient les yeux fermés les dénonciations virulentes de leurs chefs politiques. La lutte pour l'espace vital les touchait plus encore que la défense de leurs libertés politiques. Les fils des pionniers comprenaient mal que l'immense Canada ne pût offrir des terres à leurs enfants. A proximité des vieux établissements s'étendaient des superficies illimitées de sol vierge, mais la Cour les avait réservées à des favoris : gouverneurs, fonctionnaires, officiers, simples soldats. De 1796 à 1814, affirme l'abbé Ivanhoe Caron, 12,203,709 acres avaient été concédés par tranches de 25,000, 70,000, 80,000 acres, à des privilégiés qui se souciaient bien peu de les mettre en culture. Alors que depuis soixante ans la population avait augmenté dans la proportion de 400%, la surface de terre cultivée ne s'était accrue que de 35%.

En 1831, La Minerve commentait ainsi la situation : "Il y a peu d'années, des spéculateurs ayant divisé, du fond des bureaux du Gouvernement de Québec, toute la surface non habitée du pays, au moyen de lignes imaginaires, se partagèrent sans honte, pour se métamorphoser en aristocratie, un sol qui devait être l'héritage des cul-

tivateurs propriétaires et non l'habitation passagère de l'esclave. On donna gratuitement des lots de 25,000 acres à un grand nombre d'individus qui n'avaient d'autre mérite que de porter un nom anglais et d'être les ennemis des Canadiens".

La presse patriote et les tribuns politiques multipliaient les dénonciations virulentes. Les députés de la région trifluvienne et leurs partisans faisaient chorus. Le monopole des Forges, détenteur de réserves qu'on estimait, pour les besoins de la cause, à 200, et même à 500 milles carrés, fournissait matière à des sorties enflammées. A la fin de décembre 1831, le Dr Kimber, député s'éleva en Chambre, contre le contrôle intolérable de terres laissées improductives, alors que des centaines de bons cultivateurs vivaient dans la misère faute de pouvoir s'établir. Pour appuyer cette intervention, le Dr Kimber et le juge Vallières de St-Réal présentèrent un mémoire au gouverneur, le suppliant de rendre justice aux centaines de citoyens qui réclamaient des terres.

MATTHEW BELL SE DÉFEND

Aux arguments apportés par le Dr Kimber, Matthew Bell rétorqua en affirmant que la grandeur de terre détenue par les Forges était considérablement exagérée par ses adversaires; que le terrain était impropre à la culture; qu'il fallait des réserves considérables pour assurer le fonctionnement d'une entreprise consommant de 12,000 à 20,000 cordes de bois par année; que les Forges donnaient aux gens de la région un rendement annuel de dix à douze mille livres, "somme plus qu'égale

à la valeur de toute la seigneurie, même si elle était cultivée avec une plus grande extension que les terres sont susceptibles de l'être". Si les Trifluviens sont si empressés à vouloir s'établir en arrière de la ville, pourquoi n'exploitent-ils pas les cinq milles d'espace libre qui s'étendent entre le Saint-Laurent et la limite sud du territoire des Forges? D'ailleurs il y va aussi de l'intérêt de toute la province de protéger une industrie qui manufacture des "articles en fonte au montant d'environ trente mille livres (\$150,000) par année, l'une dans l'autre, ce qui autrement devrait être importé. . ."

Malgré tous ces bons arguments, Bell, à la suggestion de sir James Kempt, voulut offrir un semblant de satisfaction aux réclamants. Il fit arpenter une tranche de "5,000 arpents, divisés en lots de 50 à 70 acres, pour former une augmentation du Township de Caxton, en arrière de la Pointe-du-Lac et de Machiche". La vente, annoncée durant plusieurs mois, eut lieu à la porte de l'église de Machiche. "J'assistai à la vente, écrit Bell, et achetai presque le tout, au prix de départ. Il n'y parut aucun de ceux (500) dont les noms se trouvaient sur la liste de sir James, et je suis certain qu'on leur avait donné à entendre qu'ils obtiendraient des octrois gratuits. La même chose arriverait encore si l'on mettait ces terres en vente".

LA BATAILLE PUBLIQUE REPREND (1834)

Le 14 janvier 1834, le tenace Kimber présenta une "humble adresse" à Son Excellence, lui demandant de "communiquer à cette Chambre les renseignements ulté-

rieurs qu'il peut avoir reçus du Gouvernement de Sa Majesté relativement à la prolongation du Bail des Forges et relativement aux terres ci-devant comprises dans le dit Bail". Le lendemain, 15 janvier, Kimber apporta à ses collègues la réponse laconique de lord Aylmer : "J'ai été autorisé par le Gouvernement de Sa Majesté à prolonger de dix ans le Bail des Forges Saint-Maurice en faveur de l'Honorable Matthew Bell". Deux jours plus tard, Kimber revient à la charge pour obtenir copie de l'acte continuant le bail des Forges. Le 21 janvier, le gouverneur répond, sans y mettre plus de formes, que la copie du bail n'est pas prête et que, "conformément à ma décision lors de l'adresse de la Chambre, du 22 décembre 1832, au sujet des terres comprises dans le Bail des Forges Saint-Maurice, je dois maintenant refuser de donner une copie de l'Acte qu'elle demande dans cette adresse".

Cette décision cassante fixait pour dix autres années le sort des requérants trifluviens. En attendant l'échéance qui leur permettrait de recommencer la bataille, ils ne restèrent pas inactifs. Matthew Bell était membre du Conseil législatif depuis 1823; c'est surtout contre ce corps politique irresponsable et arrogant que se coalisaient les rancoeurs des parlementaires. Fatigués des rebuffades qu'ils essayaient sans cesse, les députés se hâtèrent de mettre au point la somme des doléances, revendications et suggestions qu'ils avaient décidé de soumettre à Londres pour obtenir justice. Le texte des 92 Résolutions fut soumis à l'étude de la Chambre quatre semaines après la déconvenue de Kimber. Le 21 février

1834, le volumineux mémoire fut adopté par un vote de 56 contre 24.

LES FORGES ET LES 92 RÉOLUTIONS

Il n'y a pas lieu de commenter ici ce document historique. Signalons toutefois qu'une bonne moitié des Résolutions vise le Conseil législatif, le premier responsable du "mécontentement et du dégoût insurmontable" qui soulèvent toute la population. L'unique solution : rendre le Conseil électif, de façon à faire dépendre du peuple les deux branches principales de la Législature.

Comme on pouvait s'y attendre, les protestataires dénonçaient avec force l'injuste répartition des terres colonisables. La 84^e Résolution, article 7, s'élève contre les "divers systèmes fautifs et partiiaux d'après lesquels on a disposé, depuis le commencement de la constitution, des terres vacantes en cette province, lesquels ont mis la généralité des habitants du pays dans l'impossibilité de s'y établir; le même article protestait contre "l'accaparement frauduleux et contraire aux lois et aux instructions de la Couronne de grandes étendues de ces terres par les gouverneurs, conseillers législatifs et exécutifs, juges et employés subordonnés, etc. . ."

L'honorable Matthew Bell se trouvait implicitement visé par cet article, mais les rédacteurs des 92 Résolutions avaient tenu à le dénoncer nommément. Dans la 34^e Résolution, consacrée aux signataires d'une pétition (1833) demandant le maintien du statu quo en faveur du Conseil législatif, on fustige ces hommes liés

par des faveurs, tous étrangers, sauf Antoine-Gaspard Couillard, "seul natif du pays, d'origine française . . . et qui a sollicité un mince emploi lucratif subordonné". A côté des noms de Caldwell, Ryland, les protestataires mettent celui de Matthew Bell, "concessionnaire indûment et illégalement favorisé par l'Exécutif dans le bail des Forges Saint-Maurice et dans l'acquisition de grandes étendues de terres vacantes, et par le bail de grandes étendues de terre du ci-devant ordre des Jésuites".

Trois jours après le vote des 92 Résolutions, la Chambre est saisie de nouveau de l'irritant problème des Forges. Non content de prolonger arbitrairement le bail des Forges, le gouverneur, par une sorte de bravade, avait ajouté une tranche de 30,000 acres au domaine déjà détenu. Le 24 février 1834, la Chambre exprima "son profond regret". Aylmer répondit flegmatiquement que l'on n'avait considéré que l'intérêt public en concédant ces 30,000 acres supplémentaires à l'honorable conseiller Matthew Bell !

L'agitation grandissante de la population, soulevée par les discours enflammés de Papineau et des Patriotes, relégua au second plan la question des Forges. Toutefois, on continuait de convoiter les terres du Saint-Maurice. En juillet 1836, un groupe de 17 citoyens, dont 7 à noms français, adressent une pétition pour obtenir du gouvernement la mise en lots du territoire s'étendant au delà de l'ancienne seigneurie des Jésuites jusqu'aux chutes de La Truk (Tuque?). Ils affirment, pour les avoir fait explorer, que ces terres sont d'excellente qualité et propres à la culture. Les lots devront donner sur

la rivière et s'étendre à une lieue en profondeur, sur les deux rives, afin d'assurer aux colons du bois en quantité suffisante pour la construction et le chauffage, car presque tous les arbres ont déjà été coupés jusqu'à une bonne distance à l'intérieur.

Les Trifluviens ne se joignirent pas aux patriotes militants de 1837-38. Toutefois ils ne leur ménagèrent pas leur appui moral. Une lettre, datée du 4 décembre 1837, nous indique clairement de quel côté allaient, durant cette époque troublée, les sympathies de Matthew Bell. Cette missive, adressée à S. Walcott, secrétaire du gouverneur, signale la défection de trois officiers de milice, influencés par un jeune médecin, fils de l'honorable Malhiot de la Pointe-du-Lac. "La plupart des agitateurs sont des médecins, ce qui est un piètre témoignage de la culture donnée dans nos collèges canadiens", écrit le maître des Forges, qui se console en ajoutant que "jusqu'ici Dieu a été de notre côté."

A la louange de Matthew Bell, retenons, qu'à travers tous les démêlés et tous les bouleversements, il tenait son usine en pleine activité. Un inventaire de janvier 1833, époque particulièrement mouvementée pour le directeur des Forges, établit comme suit la valeur des possessions mobilières de l'entreprise : charbon de bois, mine extraite, modèles, marchandises, voitures, etc., conservés aux Forges et aux Trois-Rivières : 12,520 louis (\$55,000); poêles et articles divers en dépôt aux Forges, Trois-Rivières, Québec, Montréal, Kingston et York : 27,380 louis (\$130,000). Pour les quatre premiers mois de l'année 1833, la valeur globale des poêles et arti-

cles manufacturés aux Forges atteignait 8,171 louis (\$40,000). Au total, 48,072 louis (\$225,000), ce qui est assez coquet pour une industrie opérant à une époque où le dollar valait au moins dix fois plus qu'aujourd'hui.

Le dernier bail des Forges allait prendre fin le 31 décembre 1843. Dès le 25 février, le prévoyant Bell écrit à l'hon. D. Daly pour lui rappeler à quelles conditions, depuis 1806, il a possédé et administré la seule industrie importante du Canada. Il demande discrètement une prolongation : "Comme je pense pouvoir continuer les travaux jusqu'au dernier jour du bail je désire soumettre à Son Excellence la nécessité où je suis d'obtenir un délai suffisant pour transporter les effets considérables qui pourront alors me rester en mains; je désire aussi appeler l'attention de Son Excellence sur l'état de destitution où se trouveront les ouvriers et leurs familles (dont j'inclus une liste) résidant aux Forges, si les travaux sont discontinués. Ces gens, au nombre de 425 âmes, presque tous Canadiens, nés et élevés au poste, ainsi que plusieurs des familles, sont descendants des ouvriers qui y furent trouvés lors de la conquête et n'ont jamais quitté l'établissement; 300 personnes sont en outre nourries aux travaux, à diverses saisons de l'année, et les fermiers voisins y ont toujours trouvé un marché prêt pour le foin, l'avoine, etc.; ce qui montre de quelle grande importance ont été jusqu'à présent ces travaux pour la ville et le district".

Les Trifluviens ne voyaient pas le problème sous le même angle. La situation économique de la région trifluvienne était précaire. Le Canadien du 23 novembre

1842 en trace un tableau peu engageant. Après avoir affirmé que le commerce est tombé de 80 % depuis une année, le correspondant s'apitoie : "Jamais notre ville n'a eu un air si triste; on dirait qu'elle est comme enveloppée dans le réseau de la mort". Pour illustrer sa démonstration, il raconte le fait suivant : "Pour trouver quinze piastres qu'il n'a pu emprunter, un cultivateur a dû vendre 3 vaches à lait, 8 moutons, un cochon gras et 20 minots d'avoine". Dispensons-nous de commentaires ! Fait plus grave, cette détresse financière s'accompagnait d'un état de découragement pénible, si on en croit encore *Le Canadien* qui publiait, la même année, une violente sortie contre les Trifluviens, qu'un correspondant indigné saluait sentencieusement par une apostrophe à la Cicéron : "O homines, ad servitutem paratos!"

LES ANTI-TRUSTARDS GAGNENT LEUR POINT (1845)

En dépit de ces commentaires peu flatteurs, il semble que les Trifluviens de 1842 ne restaient pas inactifs et qu'ils entendaient bien obtenir satisfaction dans l'affaire des Forges. La situation avait changé depuis dix ans. Les sanglantes escarmouches de 1837-38 avaient modifié l'attitude des autorités anglaises. La consigne donnée au premier gouverneur du régime de l'Union, sir Charles Bagot, prônait la bienveillance à l'égard des réclamations populaires; on passait par une période d'apaisement. Les visées anglaises restaient les mêmes mais on empruntait des voies indirectes. Sir Charles Bagot fit droit enfin aux réclamations sans cesse répétées des

Trifluviens. Le Conseil exécutif ordonna une enquête sérieuse. Le Canadien d'avril 1845 donne en détail le volumineux rapport de cette expertise. On y fait largement état des explications et justifications de M. Bell relativement à la pauvreté du sol, à la nécessité de maintenir d'importantes réserves de bois debout, aux importants revenus que les Forges assurent à la région trifluviennienne et à toute la province, etc. . . .

De son côté Bell se plaint des pillages de bois auxquels les colons se sont livrés et il met en doute les motifs qui animent le Dr Kimber. Au lieu de l'intérêt public, c'est la rancune qui pousse ce monsieur à "jeter les hauts cris en faveur des prétendus griefs de ses constituants, tout en satisfaisant une pique personnelle contre moi, parce que mes amis et mes employés avaient préféré voter pour un autre candidat".

Le propriétaire des Forges avait suggéré d'ouvrir à la colonisation les terres situées au nord du domaine sous bail. Cette solution n'était possible qu'à condition d'établir des routes. Bell affirme ses bonnes dispositions à cet égard : "Quant au chemin de Cha-oui-nigan, je remarquerai seulement que par ce qu'a dit M. Kimber par rapport à son ouverture, à son début dans la Chambre d'Assemblée, il paraît même ignorer de quel côté de la rivière il est tracé; je n'ai pas seulement donné toutes les facilités à cette entreprise, mais j'ai même permis que l'on se servît de mes propres chemins et que l'on en ouvrît d'autres".

Le Conseil reconnaît le bien fondé des arguments de M. Bell sur plusieurs points. Il attache visiblement

beaucoup d'importance aux aspects économiques : "Depuis l'abandon des forges de Batiscan (1843) celles du Saint-Maurice sont les seuls travaux de ce genre dans le Bas-Canada qui soient en opération réelle. Au point de vue commercial, il est important à la province que le commerce de fer des états voisins, du Vermont et de New-York, ne cause aucun préjudice aux intérêts coloniaux. Pour le présent cependant, les articles de fer américain, de la dénomination légère, y compris les poêles, font une grande concurrence au fer manufacturé en Angleterre et au Canada. Relativement au commerce du pays, le comité du conseil est porté à attacher une importance beaucoup plus grande aux forges Saint-Maurice, que celle de n'être considérées que comme une source de revenu ou comme une propriété de la Couronne".

Au sujet des griefs trifluviens on lit : "Après pleine considération de tout le sujet, le comité n'est pas disposé à considérer l'octroi des Forges à des individus pour l'exploitation des Mines, comme nécessairement injurieux à la ville et district des Trois-Rivières, ou aux intérêts de l'agriculture".

Quant à M. Bell, le rapport prend carrément position : "Après le long espace de quarante-cinq ans et plus, que M. Bell a tenu les forges, il est naturel qu'il ait cru avoir des titres particuliers aux égards du propriétaire de qui il les tient; le comité du conseil avec tous les désirs qu'il a d'accorder à ces égards une extension honnête, ne peut cependant reconnaître en faveur de ce Monsieur quelque chose qui approche d'un droit de réclamer l'in-

dulgence ou la préférence sur le reste des sujets de Sa Majesté, pour le bail des forges en ce moment”.

Tout bien pesé, le Comité en vint à une conclusion qui dut réjouir les Trifluviens : “Le Comité ne peut croire qu’il soit expédient de continuer le monopole des forges, et il ne l’est certainement pas, si ce n’est que pour assurer au revenu une augmentation aussi faible que le loyer actuel (\$2,000). L’on peut même douter s’il ne serait pas plus avantageux au public de concéder les forges et les terres, que de les louer”.

Cette suggestion fut écoutée. Le 19 décembre 1845, le gouvernement donne avis que les forges seront mises en vente. On offrira tout l’établissement actuel comprenant une étendue d’environ 55 acres. L’acheteur jouira du privilège d’acheter des réserves ne dépassant pas 350 acres; il les paiera 7 chelins 6 pence l’acre.

MATTHEW BELL BAISSE PAVILLON

Après avoir été domaine de la Couronne anglaise depuis 1760, les Forges Saint-Maurice allaient devenir propriété privée. Le 1er janvier 1845, l’arpenteur Pierre Bureau reçut ordre de procéder au partage, en lots de colonisation, des réserves détenues jusque-là par l’industrie des Forges. Ses instructions lui enjoignaient de diviser en lots de ville (town lots) l’espace prévu pour l’établissement d’un village à proximité de l’usine.

La vente de l’usine et de ses dépendances immédiates eut lieu au Palais de Justice des Trois-Rivières, le 4 août 1846. N. Boutillier ouvrit les enchères avec un

prix de départ de 3,000 louis. Quatre compétiteurs se disputèrent le morceau: J. Hart, Henry Stuart, Matthew Bell et Judah. Bell abandonna la lutte à l'avant-dernière enchère (5,450 livres). J. Hart offrit 5,550, mais il céda devant la mise d'Henry Stuart. Celui-ci devint l'acquéreur des Forges pour le montant de 5,575 livres (\$25,000).

Matthew Bell avait quinze jours pour libérer l'établissement de ses effets personnels. Agé de soixante-dix-sept ans, le courageux industriel avait lutté jusqu'au bout¹. Roi et maître des Forges pendant cinquante-trois ans, il avait bien mérité quelques années de repos avant le grand départ. Il se retira aux Trois-Rivières où il mourut trois ans plus tard (octobre 1849).

HENRY STUART PROPRIÉTAIRE DES FORGES (1846)

Une fois devenu propriétaire des Forges, Henry Stuart tenta d'obtenir directement un surplus de terrain, mais il dut suivre la filière. La mise aux enchères publiques des fiefs Saint-Maurice et Saint-Etienne (38,044 acres) fut fixée au 3 novembre 1846. Elle eut lieu au bureau de P.-B. Dumoulin. Trois acheteurs seulement se disputèrent le gros lot de 380 terres de 100

¹ Dans une étude sur les Forges Saint-Maurice, publiée en 1933, Dollard Dubé rapporte un trait qui est à l'honneur de Matthew Bell. "Quand il arrêta le fourneau en 1846, les vieux rapportent qu'il est sorti, en face de la grande Maison, où se trouvait le magasin dans le temps, et qu'il a mis le feu aux livres de comptes en disant aux quelques personnes présentes, dont quelques-unes étaient ses débiteurs: "Tiens, mes amis, vous avez bien travaillé pour moi. Nous n'avons pas toujours réussi comme nous l'aurions voulu, mais je suis content quand même; allez . . . jamais personne ne vous dira plus que vous devez quelque chose à Monsieur Bell".

acres chacune : Hugh Cameron, George Pacaud et Henry Stuart. Cameron abandonna dès le début; Pacaud et Stuart renchérèrent une quarantaine de fois, jusqu'à la victoire finale d'Henry Stuart. Le nouveau propriétaire des Forges devenait, pour la somme de 5,900 livres, seigneur d'une étendue de 38,044 acres, avec obligation de les revendre ou concéder, en franc aleu roturier, selon le partage, en lots de 100 acres, fait par l'arpenteur P. Bureau.

Le 30 janvier 1847, Henry Stuart annonça la vente des terres du fief Saint-Etienne. La tranche des lots du fief Saint-Maurice, moins trois lots, semble avoir été achetée privément par P.-B. Dumoulin. La Gazette des Trois-Rivières (janvier 1847) contient des attaques assez graves contre D.-B. Papineau et P.-B. Dumoulin. Les accusations viennent d'un nommé James Dickson, qui soutient que les conditions de la vente des terres des fiefs Saint-Etienne et Saint-Maurice ont été changées de connivence par M. Stuart et son agent reconnu aux Trois-Rivières, P.-B. Dumoulin. Fort de la promesse d'obtenir le fief Saint-Maurice, P.-B. Dumoulin a commencé à faire couper 5,000 cordes de bois franc sur le fief Saint-Maurice, non pour l'usage des Forges, mais bien pour le marché de Montréal. C'est une injustice pour les citoyens des Trois-Rivières et les gens de la localité qui cherchent particulièrement les terres des Forges pour s'y établir, parce qu'ils ont là un débouché pour la vente du bois de leurs terres neuves. Dickson conclut en accusant Dumoulin de compromettre non seulement la plus ancienne et la plus importante industrie de tout le

Canada, mais de nuire au trésor public, puisque lui, Dickson, était autorisé par une compagnie de Québec à offrir une somme de 17,000 louis pour le fief Saint-Maurice si la vente s'était faite régulièrement.

Vraies ou fausses, ces accusations indiquent que les solutions de 1845-46 n'avaient pas donné satisfaction à tout le monde.

Pour sa part, M. P.-B. Dumoulin prit très mal les accusations de Dickson. A preuve l'incident relaté par l'accusateur dans une lettre datée du 20 janvier 1847 : "Samedi dernier, j'ai été assailli d'une manière indigne, grossière et violente, par monsieur P.-B. Dumoulin qui, après m'avoir brusquement abordé, me dit, sans provocation aucune de ma part, et à la façon d'une harangère qui lui est particulière, que j'étais un menteur, un vaurien, un polisson, un usurier, etc. . . . Monsieur Dumoulin était alors armé d'un gros bâton, dont il n'a pas cru cependant, dans l'intérêt de sa propre sécurité personnelle, devoir se servir. . ." Les hommes publics de l'époque usaient, comme on voit, d'un langage dynamique!

Henry Stuart découvrit très vite que la charge de 11,475 louis, assumée avant d'avoir mis un sou dans la restauration des forges, comportait un lourd fardeau. L'était pitoyable des usines exigeait des mises de fonds trop lourdes pour ses moyens. Son principal bailleur de fonds, l'honorable John Ferrier,—un autre Conseiller législatif!—prit peur et exigea la remise de l'établissement des Forges qu'il exploita sans ménagement afin de récupérer le plus vite possible les fonds qu'il avait avancés à Stuart.

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES (1851)

Tout était dans un état de délabrement avancé quand, en 1851, les Forges passèrent aux mains de Andrew Stuart et John Porter, de Québec. Les nouveaux acquéreurs firent un inventaire rapide. Ils mirent en vente 13,500 acres du fief Saint-Etienne, ce qui leur rapporta la jolie somme de 4,400 louis. Il leur restait à payer un reliquat de quelque \$40,000 au gouvernement; de son côté la remise en marche des Forges coûterait à elle seule tout près de \$20,000! Ces charges écrasantes effrayèrent Stuart et Porter.

Ils se tournèrent une fois de plus vers le gouvernement pour obtenir un délai dans le paiement du solde de \$40,000. et pour solliciter la permission de garder les lots non encore concédés du fief Saint-Etienne. Immédiatement des oppositions s'élevèrent; Stuart et Porter réclamèrent de lord Elgin la tenue d'une enquête. Le 17 août 1852, le Bureau des Terres de la Couronne accédait à cette demande et prévenait les intéressés que cette enquête était confiée à Etienne Parent, assistant-secrétaire provincial, et que les frais en seraient assumés par les pétitionnaires.

ENCORE UN ENQUÊTEUR OFFICIEL :
ETIENNE PARENT (1852)

Le choix était heureux. Même les adversaires de Parent reconnaissaient sa compétence en questions économiques; ils admiraient l'impartialité de ses attitudes, la sûreté de son jugement. Parent avait donné des preuves de son patriotisme jusqu'à la prison inclusivement.

Etienne Parent arriva aux Forges le 28 août 1852. Il croyait y trouver un très gros village industriel. Son rapport enregistre tout d'abord une profonde déception :

“Je ne puis m'empêcher de signaler, en commençant, l'impression douloureuse que fit en moi, à première vue, l'établissement des forges, où je m'attendais à trouver d'immenses usines en pleine activité. Au lieu de cela, pas un fourneau ne fumait, pas un atelier considérable n'opérait, et à peine, du haut de la colline qui domine le village, apercevait-on quelques êtres humains qui semblaient plutôt errer tristement au milieu des ruines qu'au sein d'un ancien établissement industriel dont je m'étais formé une idée toute grandiose, d'après la valeur annuelle des produits que cette fonderie a jetés sur nos marchés depuis un grand nombre d'années.”

Andrew Stuart, qui accompagnait l'enquêteur, expliqua qu'on avait dû suspendre les travaux depuis quelques jours pour exécuter quelques grosses réparations devenues indispensables, vu l'état de ruine dans lequel l'hon. Ferrier avait laissé les usines.

Après avoir visité les Forges, Etienne Parent explora le pays environnant et poussa ses investigations jusqu'aux chutes Shawinigan. “Dans le cours de cette excursion, je rencontrai l'espèce de terrain qui domine à partir des Trois-Rivières, sol sablonneux jusqu'à une profondeur considérable et partant bien peu propre à la culture. L'on sait que cette espèce de terrain, après avoir donné deux ou trois récoltes passables, devient d'une telle aridité qu'elle ôte tout espoir au défricheur de se faire jamais une existence supportable”.

La route n'allait pas plus haut que les Grès, site des importantes scieries Baptist, et les enquêteurs poursuivirent leur voyage en canot. L'enthousiasme de Parent éclate devant les richesses que lui révèle la nature des rives : ". . . Je fus saisi d'une joie mêlée de tristesse en voyant deux rives magnifiques, annonçant le plus riche sol du monde, à quelques heures de marche des maigres sables que je venais de voir, et où s'étaient fixées une centaine de familles destinées à lutter toute leur vie contre une nature ingrate, sans profit pour eux ni pour le pays".

Parent, le patriote et l'économiste, se laisse aller un moment à des considérations fort pertinentes sur le mal sérieux que pose l'absence de routes donnant accès aux terres encore incultes du Québec. La situation est telle qu'on est prêt à saisir tout ce qui passe, sans penser aux conséquences pour l'avenir.

"Les terres de Saint-Etienne, écrit Parent, sont convoitées, il n'y a pas de doute, et fussent-elles plus mauvaises qu'elles le sont, elles le seraient encore. L'on sait les conditions ruineuses auxquelles les colons canadiens prennent des terres sur plusieurs points. Notre jeunesse n'a que deux alternatives, s'expatrier ou prendre des terres à tout prix. Les uns prennent le premier parti, d'autres prennent le second. Ils vivront au moins jusqu'à ce que le shérif les fasse déguerpir. L'on sait aussi à quelles souffrances se sont voués les colons sur certaines parties des terres de la couronne, privées de voies de communication, mais tous n'ont pas ce courage héroïque. Il y a donc, dans les environs des Trois-Rivières, comme

presque partout ailleurs dans la partie habitée du Bas-Canada, un surplus de population prêt à déborder sur toute étendue de terre accessible, quels qu'en soient le prix et la qualité. Tout ce qu'on demande, c'est qu'il n'y ait pas d'argent comptant à payer. Si la terre est bonne, on espère se libérer avec le temps, si elle est mauvaise et que le vendeur soit pressant pour son paiement, on fait tout ce qu'on peut avec le bois et quelques récoltes forcées, qui épuisent le sol pour toujours, en un mot on fait argent de tout; et un bon matin on disparaît avec un petit pécule que l'on va appliquer ailleurs. Mais que l'on ouvre un chemin aux bonnes terres des environs, et les gens renonceront de bon coeur aux sables du fief Saint-Etienne.

“J'oserais même prédire que si cela arrive un bon nombre de concessionnaires actuels de ce fief abandonneront leurs terres avant peu et, à mon avis, ils feront bien pour eux et leurs familles. La ville des Trois-Rivières elle-même, qui a donné l'impulsion au mouvement en faveur de la colonisation intégrale des fiefs Saint-Maurice et Saint-Etienne, est plus intéressée à la prompte colonisation des belles terres du haut Saint-Maurice, qu'à celle de ces deux fiefs, qui, avant longtemps, lui enverront plus de mendiants que d'acheteurs et d'approvisionnementneurs. Mais il paraît que jusqu'à récemment on ignorait qu'il existât de bonnes terres plus à l'intérieur, et l'eût-on connu, sans chemins, c'est comme si elles n'eussent pas existé”.

ETIENNE PARENT FAVORISE LES FORGES

L'objectif principal de l'enquête Parent semble bien avoir été d'assurer la permanence de l'industrie des Forges sans préjudice des intérêts de la colonisation. Stuart et Porter demandaient des adoucissements fiscaux sur lesquels Parent n'insiste pas outre mesure. Ils réclamaient également le privilège de conserver les quelque 150 lots de cent acres non encore concédés, pour en faire une réserve forestière. Ces 15,000 acres apparaissent comme une bagatelle en regard des 100 ou 150 milles carrés détenus sous le régime Bell. Etienne Parent n'hésite pas à donner droit à cette supplique :

“S'il n'y avait pas dans le voisinage des Forges de grandes étendues d'excellentes terres, ne demandant que des chemins pour se couvrir de colons, ce pourrait être une question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux livrer les 150 lots dont il est question à la hache et à la torche du défricheur; mais quand au lieu de 150 familles pauvres sur le terrain des forges, on peut avoir 150 familles heureuses et prospères, de l'un et de l'autre côté de la rivière, et qu'en même temps on assure la permanence d'un établissement industriel, qui fait déjà vivre plusieurs centaines de familles, paraissant fort contentes de leur sort, et qui promet d'en faire vivre davantage encore, si le gouvernement facilite les agrandissements dont les propriétaires annoncent l'intention, et qu'il est de leur intérêt d'y faire; quand on considère enfin que l'exploitation convenable de ces mines peut, sans nuire à aucun autre intérêt local, nous affranchir, en partie au moins, du tribut que nous payons à l'étranger pour

nos fers et ouvrages de ferronnerie de toute espèce; quand à ces considérations on joint celle de la création d'un marché intérieur pour les établissements du Saint-Maurice, je dis qu'il ne peut plus y avoir de question".

LES TRIFLUVIENS S'INDIGNENT DE NOUVEAU

Sur tous les points essentiels, Etienne Parent appuyait les demandes de Stuart et Porter. Son rapport, daté du 20 septembre 1852, souleva une véritable tempête aux Trois-Rivières. Il restait dans l'air des reliquats de la grande colère de 1834. Les motifs réels d'indignation n'étaient plus du tout les mêmes, puisqu'il s'agissait tout bonnement de 150 lots, soit 15,000 acres de terre, à réserver pour le service des fourneaux. On était loin du domaine de 60 à 80 lieues carrées que Kimber reprochait, en 1830, à Matthew Bell d'immobiliser pour ses caprices !

P.-B. Dumoulin, personnage remuant des Trois-Rivières, ouvrit le feu contre Etienne Parent. L'avocat Dumoulin était à ce moment-là député d'Yamaska; il avait représenté Trois-Rivières de 1827 à 1832. La vie publique ne l'empêchait pas de s'intéresser aux affaires, même aux affaires d'immeubles . . . et ce, dans les territoires litigieux de la réserve des Forges. Après l'achat du fief Saint-Maurice, en 1846, il avait eu à ce sujet des démêlés avec quelques personnages, dont James Dickson, un de ses ennemis de vieille date.

Les accusations de Dickson enlèvent à Dumoulin une part de ses mérites de redresseur d'abus! Même si

Dickson exagère, il reste que le député Dumoulin était devenu possesseur de terrains, puisqu'il écrit, dans sa riposte à Etienne Parent : ". . . les terres du fief Saint-Maurice sont bonnes, et je ne serai pas beaucoup redevable à M. Parent de les représenter comme incultes, moi qui les ai achetées à condition de les revendre et de les faire profiter. . ." Et il faut voir aussi avec quelle conviction, le défenseur des droits populaires exalte ses terres, qui ne sont "nullement sablonneuses comme elles ont pu le paraître à l'oeil de M. Parent ou de tout autre qui ne les voit qu'en passant, mais une terre jaune, qui est très propre à la culture, sensible à l'engrais et très fertile pour certaines productions très avantageuses. . ." Il ne peut être question, dans toute cette histoire, de protéger l'industrie des forges, car, poursuit Dumoulin, "quel est celui qui vit à Trois-Rivières et qui n'est pas convaincu que cet établissement, loin d'être avantageux pour la prospérité de la ville, a été l'unique cause de son manque de progrès".

"L'ERE NOUVELLE" DANS LA BAGARRE

"L'Ere Nouvelle", feuille de combat lancée en 1852, reprend avec véhémence le refrain anti-trustard de Dumoulin; le 2 février 1853, la rédaction affirme, à l'encontre des considérations du rapport Parent : "Cet état de stagnation et d'engourdissement, nous le devons uniquement aux forges Saint-Maurice. Elles seules sont la cause que l'une des plus anciennes villes du pays est restée stationnaire, qui porte les étrangers à accuser les citoyens de manquer d'énergie et d'esprit d'entreprise.

Comment nous était-il possible de marcher sur un pied d'égalité avec les autres parties du pays, lorsque nous étions entourés d'une forêt qu'il ne nous était pas permis de franchir; lorsque tous les pouvoirs d'eau, tout le bois de construction, en un mot toutes les richesses de la belle rivière Saint-Maurice et de ses tributaires étaient la propriété d'un homme qui en jouissait en maître arbitraire, et qui ne payait pour la jouissance de ce terrain presque illimité que la somme de 500 louis par année". Le rédacteur se laisse ici emporter par le feu sacré de la polémique . . . et il exagère un peu en donnant Bell comme le maître absolu de tout le Saint-Maurice.

Même exagération verbale, lorsque le journaliste bouillant annonce, à propos de ces 15,000 arpents de terre qu'on veut réserver aux Forges : "Aujourd'hui, nous sommes menacés de retomber dans l'état d'esclavage, duquel nous venons à peine de sortir. . ."

En dépit des indignations dramatiques des députés et des journalistes trifluviens, les autorités s'en tinrent aux suggestions de l'enquêteur Etienne Parent et accordèrent à Stuart et Porter les 150 lots demandés. "L'Ere Nouvelle" répliqua en dénonçant de nouveau le monopole responsable de la ruine du pays. Le journal trifluvien reprenait le thème déjà abordé le 29 décembre dans un long article où il exposait les doléances mauriciennes contre "le monopole qui, en nous écrasant de tout le poids de ses restrictions injustes, a retenu notre ville et le district dans cet état d'inertie, de faiblesse et de pauvreté. . ."

STUART ET PORTER EN FAILLITE (1861)

Stuart et Porter avaient soumis à Etienne Parent des projets de réparations indispensables dont le coût devait atteindre \$20,000; en plus, ils avaient proposé un plan de modernisation de l'usine. Mais toutes sortes de complications survenaient. Les colons se montraient mal disposés : ils imposaient des conditions inacceptables pour le ravitaillement de minerai ou de bois et ils refusaient le droit de passage aux voitures sur les routes ouvertes anciennement par les Forges.

Le manque de fonds et le mauvais esprit du public tuèrent l'un après l'autre tous les projets de Stuart et Porter. D'ailleurs, une autre ère s'ouvrait, "l'ère du bois". Déjà les estacades de George Baptist gênaient la circulation sur le Saint-Maurice et causaient des embarras aux bateaux des Forges.

De toute façon, le régime Stuart et Porter aboutit à une faillite. En 1861, le gouvernement saisit l'établissement en vertu de l'hypothèque qu'il conservait, le prix d'achat de 1846 n'ayant pas été payé au complet. Après avoir réglé le cas des lots de colonisation attachés à l'usine, le gouvernement vendit, l'année suivante, les Forges et leurs dépendances à Onésime Héroux, de Saint-Barnabé, pour le montant de \$7,000. Ce dernier garda la ferme attachée aux usines; il revendit les forges et le fourneau, avec dépendances, à John McDougall and Sons, des Trois-Rivières, pour la somme de 1,700 louis (\$8,000).

LES MCDUGALL RENFLOUENT L'ENTREPRISE

Les McDougall étaient des Ecossais de bonne souche. Etablis depuis trente ans aux Trois-Rivières, ils avaient montré de l'entregent, de l'activité dans tous les domaines, et le succès leur avait souri partout. Le chef de cette famille de dix enfants, John, avait été maire des Trois-Rivières, de 1855 à 1857.

Sous l'impulsion énergique des McDougall, les Forges reprirent leur activité des meilleurs jours. Alors que les derniers événements avaient rendu tout le monde pessimiste, ces Ecossais débrouillards remirent la vie dans le petit village mourant des Forges, demeuré inactif depuis 1843.

Cette reprise d'activité de la plus ancienne industrie lourde d'Amérique n'était peut-être qu'une des nombreuses manifestations d'énergie entreprenante qui secouaient la région trifluvienne. Après deux siècles de léthargie le district des Trois-Rivières s'était réveillé brusquement en 1852. Rome l'avait, cette année-là, érigé en diocèse; le gouvernement avait, de son côté, voté des montants considérables pour aménager le Saint-Maurice et permettre ainsi la coupe du bois en amont des chutes de Shawinigan, de Grand'Mère et même de La Tuque. Des perspectives nouvelles s'ouvraient aux hommes d'audace et d'initiative.

En 1854, M. Larue, appuyé par le député Turcotte et par M. Hall, pourvoyeur de fonds, avait lancé hardiment une nouvelle industrie métallurgique, les Forges Radnor. M. Larue voyait grand. Quelques mois lui suf-

firent pour défricher les abords de la Rivière au Lard, dans le rang Sainte-Marguerite de la jeune paroisse de Saint-Maurice, et faire bâtir quinze maisons à double logement, un haut fourneau, une moulerie, des hangars, etc. . . . Un correspondant de l'Ere Nouvelle se rendit sur les lieux en octobre 1854. Ce qu'il vit le plongea dans la stupéfaction. Le haut-fourneau, crachant ses six tonneaux de lave par jour lui parut "gigantesque, semblable au Vésuve en fusion, ses entrailles sont un fer embrasé. . ." Cet établissement avait déjà coûté plus de \$50,000, mais, affirme le journaliste, les propriétaires ne le cèderaient pas pour \$200,000. Dans l'espace de trente-quatre ans, un million de dollars furent engloutis. Rachetées en 1889, les Forges Radnor vécurent jusqu'en 1908. Deux ans après Radnor, naissent les Forges L'Islet (1856), sous l'impulsion de Dupuis et Robichon. Les McDougall achetèrent les Forges L'Islet en même temps que celles de Saint-Maurice qu'on appelait maintenant les Vieilles Forges.

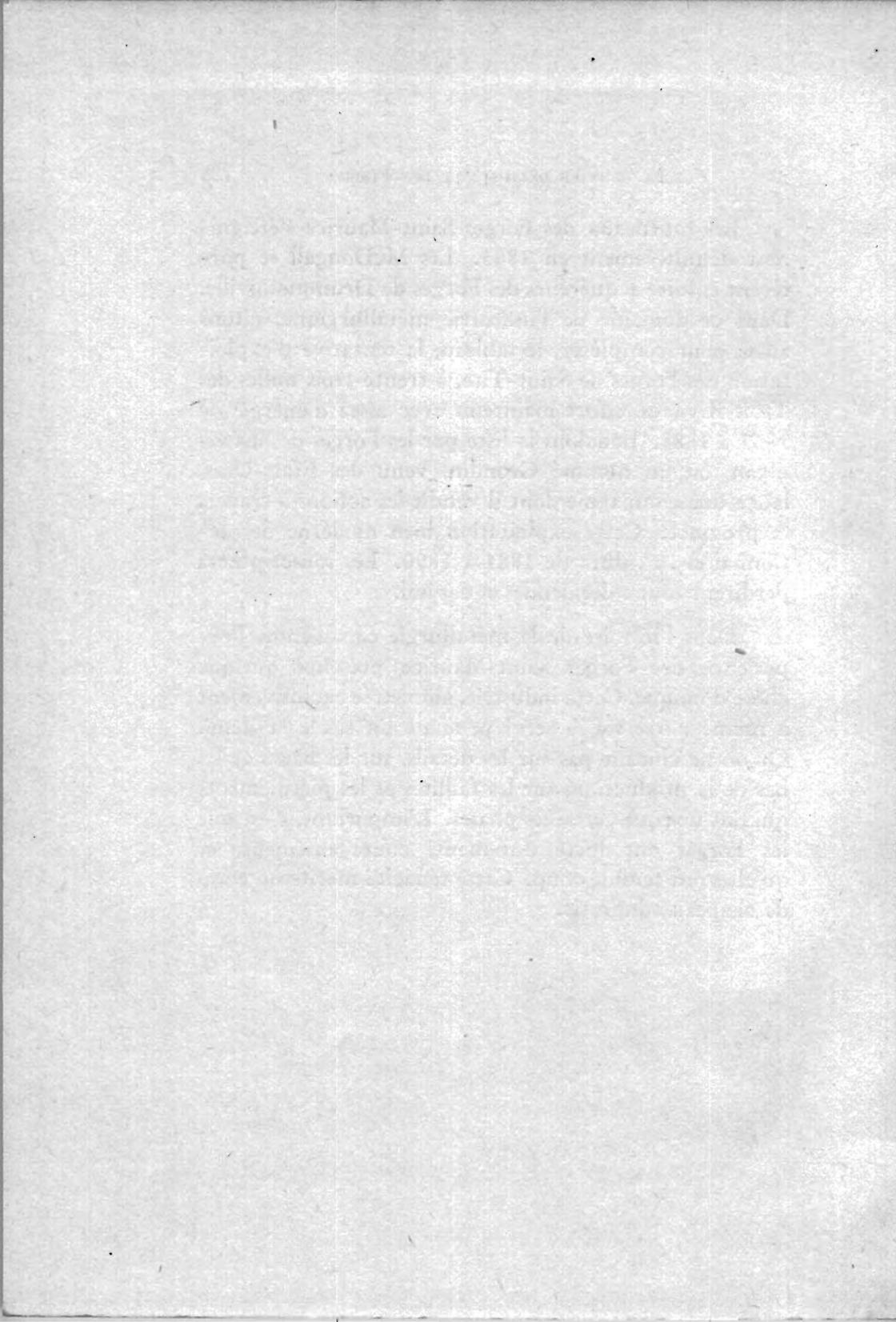
Le dernier sursaut de vie des Forges se prolongea une vingtaine d'années. Les McDougall employaient une couple de cents ouvriers, dont une cinquantaine travaillaient à la fonderie. La production quotidienne était de quatre à cinq tonneaux de fer par jour. En 1865, le Times de Londres paie un tribut très britannique au propriétaire : "M. McDougall, gentilhomme d'origine écossaise, qui donne de l'emploi à un nombre considérable d'hommes et qui fait plus que 500 Canadiens-Français pour développer les ressources du pays. . ."

UNE CRISE ÉCONOMIQUE

Après quelques années de production intense, l'établissement commença à périlcliter vers 1872. Le pays entra alors dans une crise économique qui dura plusieurs années et qui provoqua partout des faillites retentissantes. A ce sujet, voici une citation révélatrice, empruntée au rapport de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières pour 1886 : ". . . et il nous faut arriver à la Confédération pour assister à ce débordement irréfléchi (de production industrielle) qui—par suite d'excès en toute chose—nous valut l'interminable crise commerciale et financière de la dernière décade. . . Donc, d'une part une industrie fondée à la hâte, avec des éléments insuffisants et dont l'éducation restait à faire, et d'autre part un esprit d'entreprise des plus hasardeux, dont le moindre défaut était le manque de prévoyance et de sang-froid. Heureusement que cette réaction et cette crise, tout implacables qu'elles furent, apportaient avec elles leurs remèdes et leurs enseignements. De beaucoup d'ivraie le terrain fut débarrassé. La morale commerciale a fini par être plus respectée et l'industriel et le capitaliste ont fini par être plus prudents. On a compris, enfin, que contrairement à l'agriculture, dont le surplus peut toujours trouver un facile débit au dehors, l'excès en industrie menace le marché, surtout lorsque le marché est forcément limité à l'intérieur. Et on a également compris que pour vouloir arriver à savoir bien ferrer un cheval, il s'agit tout d'abord d'avoir appris le métier de forgeron." !

Les fourneaux des Forges Saint-Maurice s'éteignirent définitivement en 1883. Les McDougall se portèrent ensuite acquéreurs des Forges de Drummondville. Dans ce domaine de l'industrie métallurgique, citons aussi, pour compléter, le tableau, la tentative d'exploitation des Forges de Saint-Tite, à trente-trois milles des Trois-Rivières, effort maintenu avec assez d'énergie de 1865 à 1888. Bouclons la liste par les Forges de Shawinigan, où un nommé Grondin, venu des Etats-Unis, lança une compagnie dont il vendit les actions à travers la province. Cette exploitation bien moderne des actionnaires . . . dura de 1885 à 1890. Les souscripteurs perdirent tout : dividendes et capital.

Dans l'histoire de la métallurgie canadienne, l'expérience des Forges Saint-Maurice présente quelque chose d'unique. Cette industrie, alimentée exclusivement à même notre sol, a servi pendant un siècle et demi. Qu'on ne chicane pas sur les détails, sur les hauts et les bas de la production, sur les faillites et les piétinements qui ont marqué certaines phases. L'important, c'est que les Forges ont lutté durement, courageusement, et qu'elles ont tenu le coup. Cette ténacité mérite un coup de chapeau admiratif.



Appendice

Un reportage de Dollard Dubé sur les Forges
de 1863 à 1883

J'ai étudié sommairement les vingt dernières années des Forges Saint-Maurice parce que je réservais aux lecteurs le plaisir d'une rétrospective très vivante, écrite en 1938,—lors du 2e centenaire des Forges Saint-Maurice,—par mon ami Dollard Dubé.

Il est regrettable que la mort nous ait ravi si tôt le tenace chercheur et le consciencieux historien qu'était Dollard Dubé. Nous conservons aux Archives du Séminaire une documentation patiemment recueillie par ce courageux travailleur. C'est une mine inestimable pour l'histoire de la région.

Dollard Dubé a pratiqué, de façon inégalée chez nous, la consultation des vieillards, ces "archives vivantes" comme les appelle M. Omer Héroux.

On connaît le recueil de légendes indiennes qu'il a publié après un séjour de deux semaines chez les tribus du Haut-Saint-Maurice.

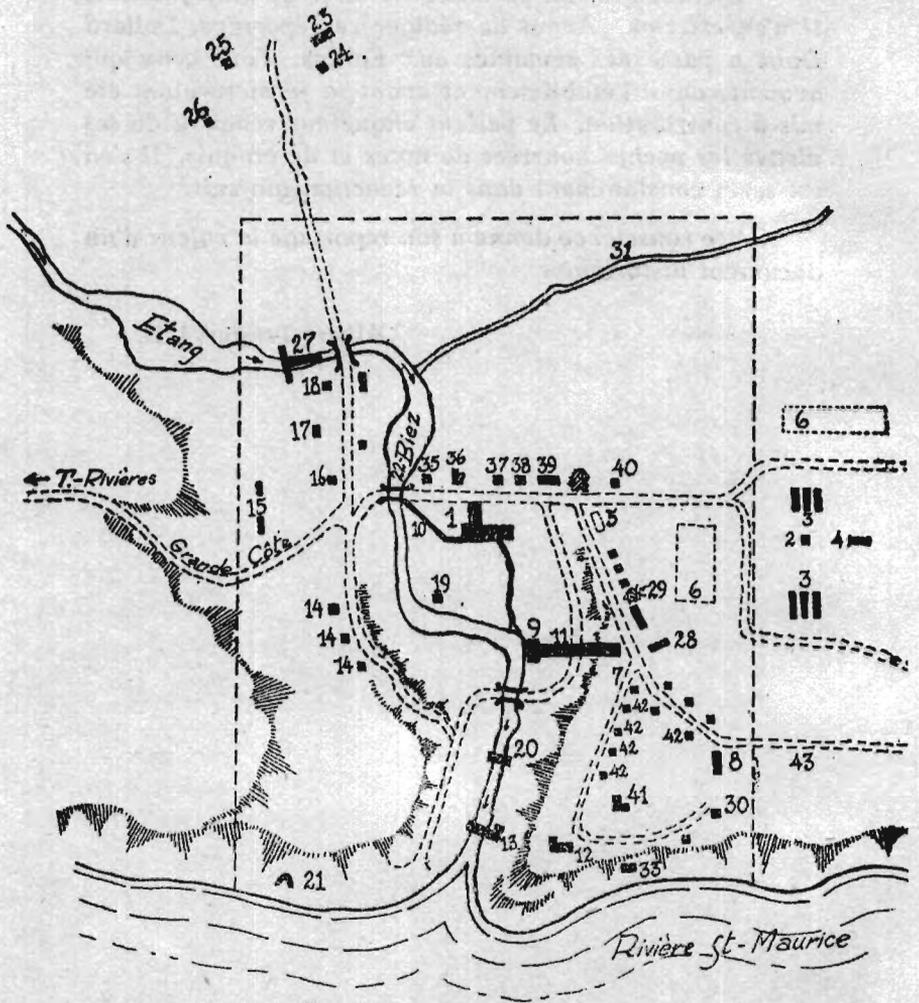
Nous lui devons le sauvetage de plusieurs chansons anciennes qu'il a patiemment arrachées aux vétérans des chantiers.

Il a groupé également une série imposante de notes géographiques et d'études sur les chantiers du Saint-Maurice.

L'étude qui suit paraît écrite au fil de l'imagination. Il n'en est rien. Avant de rédiger ce reportage, Dollard Dubé a passé des semaines aux Forges. Tous ceux qui avaient connu l'établissement avant sa fermeture ont été mis à contribution. Le patient enquêteur revenait de ses visites les poches bourrées de notes et de croquis. Il s'en est servi constamment dans la rédaction qui suit.

Cette conscience donne à son reportage la valeur d'un document historique.

Albert Tessier, P.D.



— Roland Paquin

PLAN DES FORGES SAINT-MAURICE VERS 1880

Ce plan montre l'établissement vu du Saint-Maurice. Si on veut le reconstituer tel qu'il apparaissait aux voyageurs venant des Trois-Rivières, il suffit de tourner la tête "vers Trois-Rivières" la pointe vers soi.

- 1—Haut fourneau bâti en 1737.
- 2-4—"Kiles" (kilns) pour la fabrication du charbon de bois.
- 5—Place où on empilait les gueusets de fonte.
- 6—Réserve de bois pour alimenter les "kiles".
- 7—"Rangée de la cloche".
- 8—Les écuries.
- 9—Le fourneau neuf, bâti vers 1880 près de l'emplacement du "Gros Marteau".
- 10—Chemin d'eau de 200 pieds de longueur, par 4 de largeur et 4 de profondeur, fournissant la force motrice à la roue de 30½ de diamètre qui actionnait les soufflets du fourneau.
- 11—Grands halle en bois attenante au fourneau neuf. Bâtie sur chevalets, elle enjambait le chemin du gros marteau.
- 12—La Grand'Maison, bâtie en 1737 pour le directeur des Forges. Construite en pierre, elle mesurait 80 pieds de longueur, 52 de largeur et 46 de hauteur.
- 13—La forge basse, érigée en 1738.
- 14—"La rangée du meunier".
- 15—Deux grandes halles à charbon.
- 16-19—Maisons d'employés.
- 20—Moulin à farine, dont on voit encore les ruines aujourd'hui.
- 21—La "Fontaine du diable", sur la grève du Saint-Maurice.
- 22—Barrage à empellement pour retenir l'eau du biez.
- 23-26—Maisons et chapelle (23) sur le site du village actuel.
- 27—Lavoir où les leveurs de mine nettoyaient le minéral de ses impuretés.
- 28—Halle à charbon pour alimenter le fourneau neuf.

- 29—Amoncellement de mine sur pleurine.
- 30—Boulangerie.
- 31—Coulée venant alimenter le biez du tiers de son débit.
- 33—Glacière.
- 35—Le gros bélier, masse de fonte de 500 livres servant à broyer la pierre à chaux.
- 36—Habitation.
- 37—Boutique de forge.
- 38—Balance.
- 39—Le magasin bleu, surmonté d'un clocheton.
- 40—Boutique de forgeron.
- 41—Maison habitée par David McDougall.
- 42—Maisons des ouvriers.
- 43—Chemin de la Pointe à la Hache.

LES FORGES SAINT-MAURICE
AU TEMPS DES McDOUGALL

par

Dollard Dubé

Très peu d'historiens jusqu'à date, ont parlé de la dernière période d'exploitation des Forges Saint-Maurice.

Monsieur Gérard Malchelosse, le dévoué collaborateur et continuateur de Sulte, nous a conservé les grandes lignes de l'histoire de cette période, mais sans insister sur les détails. Sulte lui-même, dans sa monographie des Forges, s'arrête pratiquement au milieu du XIXe siècle.

Monsieur l'abbé Napoléon Caron, dans son livre très intéressant : "Deux voyages sur le Saint-Maurice" (1887-1888), effleure à peine le sujet historique de cette époque pour s'attarder plus longuement, en un passionnant chapitre, sur les légendes des Forges.

D'autres, plus proches de nous, ont recueilli de très précieux documents sur les Forges du dernier siècle. Pour n'en nommer que quelques-uns, citons : Monsieur l'abbé Albert Tessier, Messieurs P.-E. Piché, ingénieur, Ernest Denoncourt, architecte, Louis-D. Durand, avocat, Armour Landry, etc.

Pour être juste envers ces messieurs je dois dire que leurs écrits ou leurs documents sur les Forges du dernier siècle, m'ont été d'un très précieux concours. J'y ai puisé, et largement, pour une certaine partie de mon travail. Je leur en rends le mérite en leur offrant ici publiquement l'hommage de ma reconnaissance.

Pour ma part, je n'apporte ici, comme appoint personnel, que le rapport de la tradition orale recueillie des lèvres d'anciens des Forges et la tournure un peu particulière de la forme.

Après avoir ramassé en quelques phrases l'historique de la situation de l'industrie des Forges, en 1863, époque où les messieurs McDougall prirent en mains l'entreprise, j'essaierai de donner aussi brièvement et, à la fois, aussi complètement que possible, la description topographique du milieu, puis après, nous parlerons un peu des personnes qui y vécurent alors.

Le déclin des Forges

Dire comment les Forges Saint-Maurice, qui furent tout dans la région, il y a cent ans, ne sont aujourd'hui que des ruines, c'est faire l'histoire de la dernière période des Forges.

Monsieur l'abbé Tessier a relaté, ci-contre, en des pages lumineuses, toute la gloire des Forges Saint-Maurice en plein épanouissement. J'essaierai de raconter en quelques pages pas trop sombres leur triste destin, en vous donnant quelques raisons du beau et grand désir que nous caressons depuis longtemps : la résurrection de ces chères ruines.

Les Forges Saint-Maurice ne sont plus déjà depuis 55 ans. Je ne m'arrêterai pas à broyer du noir sur les possibilités hypothétiques de leur survie en 1883. Je constate simplement le fait brutal, en cherchant à découvrir quelques causes de cette fin prématurée.

Et surtout je veux faire revivre au moins en imagination,—ce sera toujours un peu ma consolation, si je ne dois pas voir la vraie résurrection des ruines présentes,—je veux faire revivre les Forges en activité dans leurs der-

niers jours, et tirer la grande leçon pratique de fierté française que nous devons à ce cher coin de terre de notre petite et grande patrie.

Situation difficile en 1863

Nous ne pouvons ignorer tout d'abord la période difficile que venaient de traverser les Forges lorsque les messieurs McDougall en firent l'acquisition le 27 avril 1863.

Depuis 1845 en effet la propriété des Forges avait passé par plusieurs mains : Bell et Munro, Stuart, Stuart et Porter, Ferrier, Onésime Héroux (grand-père de M. Omer Héroux, du Devoir et des messieurs Héroux du Nouvelliste), John McDougall, autant de transmutations, sans compter le gouvernement qui s'en était emparé en 1861.

On comprend alors qu'une telle situation compromettait gravement l'existence de cette grande industrie. C'était un signe avant-coureur de la fin. Au fond d'autres causes plus profondes agissaient déjà et depuis assez longtemps en faveur de l'extinction définitive des fourneaux.

Les dernières années de l'exploitation des Forges par monsieur Bell, avaient été assez agitées. Le monopole des Forges avait excité un peu de jalousie et provoqué une certaine réaction dans le public de la région; il bloquait, disait-on, l'expansion de l'agriculture de ce côté. Plusieurs familles des Forges émigrèrent en Nouvelle-Angleterre; quelques-unes traversèrent aux Forges L'Islet, établies de l'autre côté du Saint-Maurice en 1856 par messieurs Dupuis et Robichon; quelques autres étaient déjà rendues aux Forges Radnor, établies en 1854.

On disait couramment que les Forges n'en avaient pas pour longtemps à vivre, et de fait, elles ne rapportaient plus comme aux beaux jours.

La raison la plus solide, c'est qu'il n'y avait presque plus,—du moins on le croyait,—de minerai dans les alentours.

En fait on allait, au nord, jusqu'à Shawinigan et au sud, jusqu'à Nicolet, pour chercher de la "mine". On comprend dès lors que cela mettait la production à un prix prohibitif.

Tout cela, évidemment, n'était pas de nature à encourager les acheteurs sérieux; d'autant moins qu'une autre grande industrie, beaucoup plus payante, celle-là, venait de s'ouvrir dans la région, l'industrie de l'exploitation forestière. Ceux qui avaient des capitaux préféraient les engager dans la forêt plutôt que dans la mine. C'était tellement plus prometteur !

Les McDougall aux Forges

Pourtant cela ne découragea nullement monsieur John McDougall. Avec l'assistance financière d'un de ses cousins, de Montréal, à ce que rapporte la tradition, il acheta les Forges pour la somme de 1700 louis, le 27 avril 1863. Evidemment, c'était le prix fort et il ne manqua pas de personnes charitables,—comme il arrive souvent en pareilles circonstances,—pour en avertir l'acheteur bénévole.

Mais monsieur McDougall n'était pas homme à s'arrêter aux mots, il se mit résolument à l'oeuvre. Il amena avec lui trois de ses garçons et la besogne commença.

Tout d'abord, il fallait assurer la vie du fourneau en constituant des réserves de "mine". -Bien plus, il fallait ramener la production à son rythme normal et sur une base propre à soutenir la concurrence avec les autres institutions du genre.

En homme hautement réaliste, monsieur McDougall fit faire des sondages multiples et répétés sur tous les terrains du voisinage.

Puisque l'on se plaignait tant de la rareté du minerai, il était pour le moins décent de contrôler cet avancé. Il en fut récompensé : on découvrit dans un rayon relativement peu éloigné, des gisements de "mine" assez considérables pour assurer l'exploitation de l'industrie pendant plusieurs années à venir. Il fit installer ici et là, dans la forêt, des "kiles" (Kilns), ou fourneaux à charbon de bois, fit subir certaines réparations au fourneau; il reconstruisit la "dame" du lavoir, etc.

L'activité reprit dans le vallon et Les Forges retrouvèrent leur animation des meilleurs jours. Si vous voulez me suivre, je vais vous conduire à travers la petite cité métallurgique, une quinzaine d'années après la réorganisation des McDougall.

L'établissement des Forges en 1880

Vous êtes prêts, ami lecteur ?

Nous sommes en août 1880. Après avoir fait le trajet en voiture, des Trois-Rivières aux Forges, nous débouchons, par un clair matin, au sommet chevelu de la grande côte.

Là, nous nous arrêtons devant le spectacle impressionnant. D'instinct, l'oeil capte la haute cheminée fumante du fourneau avec, comme ramassées tout autour, ses grandes halles en bois défraîchies. Au fond six bâtisses en brique rouges s'alignent longues, basses et symétriquement posées de chaque côté d'une élévation artificielle du terrain.

Un peu à droite, tout un essaim de constructions presque semblables et somnolant à travers le clair feuil-

lage : carrés en bois blanchi de chaux, couvertures en comble recouvertes de bardeau grisâtre, auvents et contrevents de bois uni et noirci. A l'extrême droite, sur une crête adoucie du coteau, une grande maison découpe en force sa masse imposante de pierre. Derrière, à travers des éclaircies du feuillage se meuvent des fragments argentés et ourlés de la nappe impétueuse du Saint-Maurice.

Au bas, tout au bas du coteau où nous sommes, deux grands étangs arrondis, reposent placidement leurs eaux noires avant de les lancer, impétueuses et bruyantes, dans le lit de bois du canal de la grande roue.

Un souffle de vie intense anime ce coin de pays baigné de lumière blonde. Le va et vient continu des hommes et des voitures autour du fourneau, le halètement des soufflets, les chocs sourds du bélier sur la pierre, les heurts métalliques des marteaux sur les enclumes, la course des eaux lumineuses du "chemin d'eau" vers les palettes de la grande roue motrice, toute cette activité font monter vers les hauteurs un bourdonnement confus de ruche en plein travail.

Descendons maintenant au coeur de cette ruche, visitons hommes et choses, et, tout en marchant, je vous expliquerai bien des choses intéressantes sur la vie des Forges.

La Grande Côte

Le chemin sablonneux que nous descendons présentement s'appelle encore, aujourd'hui comme autrefois, la "grande côte". Aujourd'hui elle est longue, grande, bien arquée, mais jadis,—et pendant longtemps,—elle fut étroite et tortueuse.

Ecoutez ici une histoire : un dimanche au soleil levant, plusieurs charretiers de bennes s'en allaient cher-

cher des charges avec leurs voitures à quatre roues et à deux chevaux.

Arrivés au haut de la côte, ici, ils rencontrent quelqu'un qui revenait déjà avec une charge. Cet homme était assis sur le devant de sa voiture, mais il avait son chapeau tellement sur les yeux que personne ne pouvait lui voir le visage. Les charretiers se mirent alors à l'insulter.

"Tu t'es levé bien matin; je crois que tu as passé la nuit en garouage. Qui es-tu? Réponds donc, vilaine bête...

Le charretier noir ne disait mot; mais arrivé dans la côte, au lieu de faire un demi cercle à gauche pour entrer dans le village, il s'avança tout droit, là, à droite, dans le précipice.

Il y a des gens ensuite qui m'ont dit avoir vu pendant longtemps après un grand trou noir sans fond, juste à l'endroit où l'homme noir avait lancé son cheval. C'est pour ça que, pendant ces années-là, les charretiers de bennes ont ouvert d'autres chemins dans le bois, parce qu'ils avaient peur de passer dans la grande côte, le soir à la noirceur. Il paraît qu'une voiture ne passait jamais à la brunante sans que les occupants entendissent des gémissements et des plaintes monter du gouffre. Mais il y a longtemps de ça. Le précipice a été rempli depuis, et aussi, comme vous voyez, tout est disparu maintenant.

Pour revenir aux fameux charretiers du dimanche, ils prirent cette fameuse vision pour un avertissement et depuis ce temps, ils se dépêchent plus le samedi, pour ne pas être obligés de travailler le dimanche.

Mais nous voilà rendus au pied de la côte. Permettez-moi de vous présenter, en passant, le contremaître de l'établissement, monsieur Raphaël Bourassa, un homme capable, vous savez, et un bon garçon à part ça.

On est pressé un peu, monsieur Raphaël, si vous nous permettez on va prendre la journée pour faire le tour, on se reverra ce soir à la coulée là, tout près dans la "halle des gardes".

—Allez, allez, mes amis, vous êtes les bienvenus partout et toujours; c'est ça, nous nous reverrons ce soir.

Avec les charbonniers

—Voulez-vous, mes amis, nous allons passer tout droit jusqu'au "chemin de la petite savane". Je vous montrerai là des charbonniers. Vous allez voir du travail intéressant et fait par de bien braves gens.

—Tiens, bonjour, Titiche, comment ça va? Es-tu tout seul de ton monde dans ce bout-ci ?

—Ah! non monsieur, il y a Théodule, là-bas, là, "le p'tit meilleur" avec le "coq" à Simon, y vont finir leur mulon là, pis y vont v'nir m'aider après à monter l'mien.

—C'est pour faire du charbon de bois, ça, ce que tu appelles un mulon? Dis-nous donc comment ça fonctionne tout ça.

—B'en simple, monsieur. On entasse le bois coupé par bouts de trois pieds, pour avoir un tas rond en forme de mulon de foin. Ensuite on met d'la tourbe dessus pour pas qu'l'air passe et pour que ça brûle b'en tranquillement en d'dans, "à l'étouffée", comme disait un gros monsieur qu'était v'nu nous voir travailler. Vous comprenez qu'il faut surveiller quand l'feu est d'dans; l'air pousse de partout pour faire sortir le feu, mais quand y s'montre la langue, on le bloque . . . avec une bonne poignée d'tourbe et y en est quitte pour se chercher un trou ailleurs.

Sus "l'cordon du curé", là-bas, y sont b'en mieux installés que nous autres, y ont des "kiles" (kilns) tout en

fer avec des bouts d'tuyaux passés d'dans par ci par là. Ils bouchent les trous avec des "juilles" (chevilles) et c'est b'en moins d'ouvrage. Sans compter qu'ça va b'en plus vite.

—Mais en faites-vous beaucoup de bois comme ça, par année ?

—Ah! b'en ça dépend. Des fois on fait 12 ou 13 mille cordes. Mais j'ai vu une année où y s'en est fait 20,000 cordes. Avec une gueule comme celle du fourneau, ça fait pas seulement manger le bois, ça le boit.

—Merci beaucoup, mon cher Titiche, nous passerons la veillée au fourneau, ce soir, si tu veux venir veiller avec nous autres tu seras bienvenu.

—C'est ça, on s'verra, à soir.

Avant de retourner au village, voulez-vous que nous piquions une pointe à gauche, nous allons rencontrer des mineurs. Là aussi, il y a de quoi d'assez intéressant.

Les laveurs de savane

Je dois vous dire que les mineurs des savanes lavent eux-mêmes le minerai avant de l'emporter au fourneau. Ceux des terres sèches l'emportent jusqu'au lavoir que vous avez vu tout à l'heure, au pied de la petite côte qui monte à l'église. Pour quelques instants, je vais vous laisser avec un de mes grands amis, Léon Loranger, pendant que je vais causer un peu avec ses camarades de travail : Joseph Dupont, Sévère Bourassa, le contremaître Joseph Loranger, Alfred Langlois, dit Berdaine, Joseph Héroux, et quelques autres. Vas-y mon vieux Léon, raconte-leur ta manière de travailler la mine."

—Excusez mes mots pis ma toilette, messieurs les visiteurs. J'sus pas ben ben insfruit, moé; mais pour faire d'la mine, j'voux cent fois notre ami qui vient d'partir.

La mine, vous savez, on la prend b'en plus souvent dans les savanes. C'est pas difficile à l'vér. Ça prend rien qu'une pelle, pis une bonne paire de bras au bout. En arrivant, on creuse un bon trou de quatre à cinq pieds de hauteur, par autant de carré! Ça, ça nous fait une sorte de puits pour laver. On s'installe un bon madrier en travers sur le dessus et on sasse la mine en la trempant de temps en temps dans l'eau pour la mettre propre. Ensuite on la jette sur un tas monté sur d'la "pleurine" (tourbe). C'est là qu'les charr'tiers viennent la prendre pour l'emporter au fourneau. Mais ça arrive souvent qu'y sont obligés d'la laver une deuxième fois au lavoir du biai. Ensuite, y vont la peser sur la grande balance du "magasin bleu", p'is la jettent en tas, à côté, après. J'vous dirai qu'y s'charrie b'en plus d'mine pendant l'hiver que pendant l'été, parce que l'été, c'est surtout du bois qu'on voyage."

—A la bonne heure, mon vieux Léon, tu t'acquittes à merveille de ta mission. Ne crains rien, je n'irai pas te faire des leçons sur l'extraction du minerai. Tu me ferais cent fois la barbe sur ce sujet. Aussi je te remercie de tout coeur en mon nom et au nom de nos distingués visiteurs. Et maintenant, mes amis, venez-vous au lavoir ?

Les grands laveurs

Nous voici au lavoir; vous avez remarqué, nous sommes passés ici, tantôt. Tiens arrêtons-nous ici, sur le "pont du lavoir", nous serons juste bien pour voir à l'oeuvre les "grands laveurs".

Je dis "grands laveurs", c'est une manière de parler, pas plus. Regardez-moi celui-là qui s'en vient, par exemple. "Eh! Ti-Louis, viens ici. . .

Tu es un "grand laveur" toi, Ti-Louis ?

—Oui, si on peut dire, par rapport aux autres.

—Comment, par rapport aux autres.

Eh! oui, les "laveurs de savane". Nous aut' on est installé en grand ici, c'pour ça qu'on est des "grands laveurs".

—Oh! la séparation des classes, ça n'est pas une bonne chose, tu sais.

—Mais c'est pas d'ma faute, moi; on nous a toujours appelés comme ça.

—Je le sais bien, c'est juste pour te taquiner. Tiens, tu es libre, explique-nous ça, le lavoir. Mais ne sois pas trop long, on a encore plusieurs visites à faire.

—B'en, v'là. Le lavoir, vous savez, c'est pas d'aujourd'hui qu'ça existe. Ça date des premiers temps des Français. Dans c'temps-là y en avait deux, côte à côte, et séparés par un pontage en bois. Y avaient à peu près les mêmes dimensions qu'aujourd'hui : vingt pieds d'long par quatre pieds d'haut p'is autant d'large.

Sus toute la longueur, comme aujourd'hui, y étaient foncés avec une bonne grille de fonte. Dessous, y avait deux rigoles qui m'naient l'eau et les crasses dans l'bié d'l'aut' bord du pont. Le reste ça marchait comme aujourd'hui.

Quand les charr'tiers arrivent avec d'la mine, y montent décharger leu voitures dans la dalle du lavoir. Quand y a assez d'mine on ouvre les pelles de l'étang juste au bout du lavoir et l'eau passe partout et lave la mine. Mais y faut y aider par exemple. Les lingards que vous voyez là accotés sus l'lavoir b'en c'est pour ça. On brasse la mine avec, pendant que l'eau passe; ça fait tomber tout l'sable qu'est après et quand on ferme ensuite la pelle, on a d'la belle mine grise.

Mais là, la "dame" commence à s'briser un peu; ça s'dit qu'les McDoune l'arrang'ront pas et qu'y vont s'contenter du lavage des savanes. Si c'était l'cas, ça s'rait b'en d'valeur, p'is y perdraient grôs . . . parce qu'un lavage de savane, vous savez, c'est toujours un p'tit lavage.

Nous continuons, mes amis ?

Tournons à gauche, en passant sur le "pont de l'empelement", saluons les gardes du fourneau, Maurice Boisvert, le beau-frère d'Edouard Tassé, et Ti-Louis Lajunesse, et dirigeons-nous vers la grand'maison, en passant par la "Rangée de la Cloche".

La Grand'Maison

C'est ici la demeure du prince de la place. Somp-tueuse, oui, beaucoup plus somptueuse que son entourage immédiat, mais sans aucune arrogance. Dans le vert sombre des bosquets qui l'encadrent, elle ressemble à une grande dame,—une de ces vieilles nobles qui la visitèrent, jadis, sans doute, mais dont les apparats et toute la tenue n'ont rien de choquant.

Nous disons bien la "grande maison". De fait, comme vous voyez, elle n'a pas usurpé ce nom.

Vous me demandez peut-être pourquoi une aussi grande demeure en un si petit hameau. La réponse est toute simple.

D'abord, c'est la maison du "bourgeois", et celui-ci vaut bien l'honneur d'une grande maison, puis, le bourgeois reçoit des visiteurs, de grands visiteurs, parfois. Voyez-vous, il est loin de la ville; il lui arrive souvent de garder ses gens à coucher. Alors, il faut les loger, et convenablement. Je n'insiste donc pas, vous comprenez.

Mais entrons et, si cela vous intéresse quelque peu, je vais vous faire le détail des lieux.

Cette maison, comme on vous l'a sans doute appris, a été construite en 1737. Ce n'est pas d'hier, comme vous le voyez. Mais elle n'en porte pas plus mal ses 140 ans d'existence. Il faut vous dire que si elle a subi un peu l'affront de l'âge, elle est encore assez solide pour porter 140 autres années.

Eh! oui, dame, regardez-moi ces murs de trois pieds d'épaisseur, et encore droits et solides comme au premier jour.

Je ne vous conterai pas l'histoire de la "grand'maison". Je me bornerai au temps des débuts de l'exploitation du fourneau par les messieurs McDougall.

Quand monsieur John, le père, acheta les Forges, en 1863, un incendie assez considérable venait d'endommager la "Grand'Maison". Monsieur Robert, fils de John, au lieu de faire faire immédiatement les réparations, se construisit non loin, à l'angle nord-ouest, juste à côté du terrain où avait été bâtie la première chapelle en bois, en 1738. Tiens, voyez, là, à gauche, de l'autre côté du chemin qui conduit à la "Pointe à la Hache". Quant à la "Grand'Maison", elle fut réduite au sort mercenaire d'entrepôt à marchandises, de magasin et de bureau.

Au centre, à droite en entrant, c'était le bureau; à gauche, les comptoirs du magasin. Au fond, était le grand escalier conduisant au premier étage. Le haut servait d'entrepôt. Le derrière de la "Grand'Maison" était occupé par le gardien, avec sa famille.

Mais cela a bien changé, et heureusement, depuis que monsieur Robert McDougall a fait tout réparer, il y a quelques années. C'est lui qui habite la "Grand'Maison", maintenant. Il n'a pas ménagé ses sous, et ça en valait bien la peine, comme vous le voyez. Il lui a tout conservé de son cachet d'ancienneté : les vieilles divisions, le vieux

toit normand, les antiques boiseries françaises . . . enfin, tout.

Si vous remarquez bien, toutes les divisions intérieures sont en pierre, même celles des garde-robes. La maison est divisée en deux, d'un bout à l'autre. Tous les appartements du rez-de-chaussée ont de larges foyers, ornements de grillages en fonte ouvree, ici même, aux Forges. Ne le dites pas haut, mais j'ai longtemps entendu dire qu'il y avait des portes secrètes en plusieurs appartements. La salle à dîner est spacieuse et toute d'une pièce, de même que le salon qui est voisin et encore plus vaste. L'allonge qui donne sur la grande salle comprend quatre divisions. Trois servent, présentement, pour le service de la cuisine. Dans la cuisine, on a installé, il y a quelques mois, un bel aqueduc en bois. Il paraît que c'est bien commode, du moins à ce que dit la vieille Louise, la servante.

Tout le haut comprend une grande salle et une suite de chambres. On rapporte qu'il y a déjà eu une chapelle en haut, pendant quelques années. C'est-ici que se retire Monseigneur Laflèche, quand il vient faire sa visite pastorale.

Mais il me tarde de vous conduire à la cave. Ouvrons l'une des nombreuses trappes, celle de la cuisine, par exemple.

Voyez ce grand corridor qui sépare la cave en son centre. Il aboutit aux extrémités de la maison, à deux larges sorties le coupant diamétralement. Nous sortirons tantôt par l'un de ces débouchés, qui donnent sur la façade extérieure. En attendant, vous pouvez considérer tout à votre aise ces nombreuses divisions de chaque côté du grand corridor. Ici, ce sont les carrés à patates, là, les carrés aux légumes, là encore, le coin des conserves, le carré à bois, etc. Ne cherchez pas de chassis, en avant,

la cave est assez spacieuse et la lumière entre assez en grand par les doubles-portes des sorties, que c'était inutile de ce côté. On a mis quelques soupiraux, du côté est, pour ventiler mieux pendant la belle saison.

Et puis, regardez-moi cette hauteur de plafond; ce n'est pas ici que le grand Monferrand plaquerait ses clous de bottes sur les poutres. Neuf pieds : il y a de quoi, dame, manoeuvrer sans gêne une "time" et son conducteur dessus.

Mais j'en vois un qui regarde la série de maisons, à gauche. Vous voulez savoir, sans doute, pourquoi et comment ces gens sont allés se percher là.

Ma foi, je n'en sais rien de plus que vous. Peut-être, est-ce le désir d'être un peu plus tranquilles, en étant un peu plus éloignés des autres; peut-être est-ce le goût du grand air? . . . à moins que ce ne soit pour accompagner le meunier qui y possède la première maison.

Le meunier des Forges

Vous savez, le meunier des Forges, c'est un peu plus que les autres. N'est-ce pas lui, après tout, qui travaille le blé dont tous s'alimentent ici? Il est un peu seigneur, à sa manière. Alors, il mérite bien qu'on lui marque quelques égards. C'est sans doute pour ça qu'il occupe un si beau promontoire. En tout cas, c'est sûrement en son honneur que cette série de constructions qui voisinent la sienne porte le beau nom collectif de "la Rangée du Meunier".

Je vous ferais bien monter par ce petit sentier abrupt, que vous voyez là, derrière la Fontaine du Diable, pour vous conduire à la "Rangée du Meunier", mais je préfère, avec votre permission, remonter par le "Chemin de la Coulée".

C'est un peu le coeur des Forges, avec le fourneau. Eh! puis, il y a tellement de choses à voir, là, et, surtout, tellement à conter !

Mais n'ayez crainte, je ne vous raconterai pas tout. Vous n'en pourriez dormir de la nuit, ni moi non plus. Je me contenterai d'effleurer un peu. Si cela vous intéresse, nous en reparlerons, plus tard.

Le chemin de la coulée

Je vous dirai tout d'abord que, par ce petit chemin, passe, depuis les débuts de l'exploitation des Forges par les Français, tout le fer sorti des Forges. Vous vous imaginez la masse que cela représenterait, toute accumulée en un seul endroit.

Comme aujourd'hui, on faisait alors le gros du transport par la rivière. Là, il y en aurait des choses à dire! Des chaloupes coulées à fond avec leurs rameurs; des batailles avec les gens des radeaux; des sacreurs qui, une nuit, furent emportés tout droit en enfer, avec toute leur charge, pour avoir trop mal parlé; du diable qui avait gagé, sur l'âme d'un rameur, de conduire seul la remorque de son canot d'écorce rouge, toute une charge de neuf mille livres . . . et je n'en finirais pas, si je voulais citer et conter. Mais remontons, j'ai beaucoup d'autres choses à vous montrer et à vous raconter.

Voyez-vous cette cheminée massive, qui s'élève tout près, adossée à une grande halle? Elle n'est pas d'hier, si la halle est assez neuve encore.

La manufacture de haches

C'était, autrefois, dans les débuts, la forge basse. Voilà quelques années, les messieurs McDougall y construisirent une manufacture de haches. On y travaille encore. Venez,

je vais vous présenter de bons amis : Hercule Bourassa, M. Archambeault, Guimont, William Sawyer, Washburn, Gauthier, Gravel, Jean Bouchard, Cusson.

Beaucoup de ces gens viennent du Haut-Canada, où existe une industrie semblable. C'est vous dire qu'ils connaissent leur affaire. On fait, ici, des haches pesant de deux livres et demie à dix livres. La première année, on fabriquait les haches, au petit marteau de forge.

Si vous avez besoin d'une bonne hache, là, c'est le temps. Sans vouloir faire de réclame pour le patron,—il ne m'entend pas,—vous pourrez faire votre choix pour \$0.80 à \$1.50. Mais vous vous ferez un manche vous-même, car ici, on n'en pose pas.

Le moulin à farine, l'histoire des boulets

Nous voici rendus au moulin à farine. Nous avons un meunier, il siérait mal de ne pas avoir de moulin à farine. Je ne vous ferai pas l'histoire de ce moulin, elle est beaucoup moins ancienne que celle des forges mêmes; mais je vais vous dire qu'on y a découvert, il y a quelques années, une cachette de 50 boulets de canon. Une bonne toise de pierre bouchait l'ouverture de cette cachette. On rapporte que cette cachette datait du temps des Français. Vers 1759, se voyant sur le point de passer aux Anglais, les ouvriers des Forges ne voulurent pas que ce restant de munitions pût un jour servir contre eux-mêmes ou leurs enfants. Et c'est pourquoi ils entreprirent de cacher "éternellement" ces boulets.

C'est un peu comme la légende des drapeaux de Lévis, brûlés plutôt que d'être rendus, mais beaucoup plus certain en tout cas que cette légende des drapeaux puisqu'on en a ici une preuve certaine.

Mais par un caprice bien facilement explicable de la grande histoire,—elle n'a pas que celui-là,—on a chanté la gloire hypothétique des drapeaux brûlés, et laissé dans l'ombre même le simple rappel de l'acte héroïque des gens des Forges de 1759.

Mais passons. Nous ne faisons pas ici le procès de l'histoire.

Dans les premières années des messieurs McDougall, cette bâtisse servait plutôt à l'affinage des pièces ouvrées au fourneau, plats, canards, chaudrons, etc.

On entrainait les objets à l'étage inférieur, c'est là que se faisait le travail premier sur les grosses meules. Au second étage et au troisième se pratiquait le polissage définitif.

Le fourneau neuf

Maintenant, au lieu de suivre le petit sentier qui longe la coulée, traversons ici, sur le petit pont, au bout du canal du moulin à farine, nous passerons sous la passerelle du fourneau neuf pour remonter ensuite par le chemin d'en bas.

Ce fourneau vient d'être établi. Contrairement au vieux fourneau il fonctionne par la vapeur. C'est une expérience que les messieurs McDougall ont voulu faire concurremment avec le vieux fourneau pour voir lequel des deux modes est réellement plus économique et pratique.

Ce sont deux Trifluviens qui en assurent actuellement le fonctionnement, un monsieur Paillé et un monsieur Veillet. C'est pour faciliter le changement du fourneau qu'on a construit la grande halle couverte que vous voyez en haut. On l'appelle communément ici "la halle des chevaux". Elle ouvre sur le coteau juste en face de la "Ran-

gée de la Cloche”—corps de logis très ancien servant d'habitations à plusieurs familles et au fronton duquel tinte de temps immémorial la cloche d'appel au travail. C'est également dans la halle qu'on pèse le minerai, le charbon de bois et la pierre. D'ailleurs au bruit qui en sourd vous avez tôt deviné quel genre de travail on y fait.

Le gros marteau

L'on me demande à quoi sert cette vieille halle abandonnée. Je vais vous surprendre, c'est ici l'endroit du “gros marteau”.

Ah! ce gros marteau des Forges, à lui tout seul il pourrait vous en conter plus que tout le reste des Forges.

De ce qu'il en a battu du fer et de la fonte! De ce qu'il en a rabattu d'oreilles! De ce qu'il en a étouffé des voix! Et surtout de ce qu'il en a vu et entendu des choses étranges!

•

Je vous conduirais bien aux “Kiles”, là-haut, au bout du chemin de l'empellement, mais nous nous attarderions trop. D'ailleurs, il se fait tard et vous devez avoir faim. Allons prendre un bon repas chez un de mes amis, le père Jean Bouchard au bout de la Rangée de la Cloche.

•

Ah! nous avons bien mangé, père Jean, et nous vous en remercions beaucoup. On ne peut vraiment avoir mieux en ville. Si nous fumions une pipée, père, ça ne vous déplairait pas?

—Ah! non. Envoyez fort, à votre goût. Tiens, passez au salon là, vous serez plus à votre aise.

—Ouf! que ça fait du bien se reposer après une journée si bien remplie. Ma foi, je crois que l'air des Forges m'irait à merveille. Et vous autres, qu'en dites-vous ?

Le magasin bleu

Quelqu'un me soufflait à l'oreille, tout à l'heure : "Qu'est-ce que c'est que ça, donc, cette maison bleue, là-bas, au bout du chemin, et presque face au fourneau?"

Ça, mon ami, c'est le "magasin bleu". Ça vous étonne, n'est-ce pas? Il n'y a là, pourtant rien d'étonnant. Eh! quoi, ne pourrait-il y avoir un magasin, ici comme ailleurs ?

Ah! je vous entends, ce n'est pas le fait qu'il y ait un magasin aux Forges qui vous étonne, mais le fait qu'il n'y en ait qu'un.

Bah! ce n'est pas un si grand scandale, après tout; puisque deux ne pourraient pas y vivre.

Vous vous récriez? Tiens, regardez-en la preuve, là-bas. C'est le magasin du père Mailloux. Il n'a pas pour \$15.00 de marchandises dans tout son magasin, et encore, la moitié de son stock se compose de pipes de plâtre et de paquets d'allumettes.

Je vous dis que deux magasins ne peuvent pas vivre ici. D'abord, presque tout le monde vit du fourneau, et, partant, n'a pas grand intérêt à s'en séparer, même pour acheter les choses de la maison.

D'un autre côté, il en a toujours été ainsi, aux Forges, et personne, que je sache, n'a eu à s'en plaindre. D'autant moins, qu'au magasin des Forges, on vend très bon marché. Je vous dirai même que sur bien des achats le prix est plus avantageux, ici, qu'aux Trois-Rivières.

Je ne sais pas où était situé le magasin, au temps de monsieur Bell, mais, en 1863, quand les messieurs McDougall prirent l'entreprise en mains, ils établirent leur magasin, avec le bureau, dans la "grand'maison". C'est rien que depuis quelques années que le magasin a été transporté ici, près du fourneau.

Dans les premiers temps, c'est monsieur David McDougall qui était comptable au bureau et commis au magasin. Puis, plus tard, il fut remplacé par un monsieur Jules Biron. Maintenant, les affaires ont prospéré, on a laissé le bureau avec le magasin, mais le comptable est un bon vieux garçon, George Hamilton, et le commis, un autre bon vieux garçon, Alphonse Boisvert, qui se fait aider de sa soeur, la vieille Marie. Si vous pensez, vous autres, qu'on a toujours besoin d'être marié, pour faire bon ménage. . . .

Mais je reviens aux messieurs McDougall. C'est du bon monde, vous savez, ces messieurs-là. Ils n'ont jamais égorgé personne.

Pour plus de facilité, ils paient les gens de la place avec des bons échangeables au magasin, mais ceux qui aiment mieux avoir de l'argent à la place des bons, en ont autant qu'ils en gagnent.

Ce nom de magasin bleu vient simplement du fait qu'il est peint en bleu. Cela lui donne une certaine personnalité distincte, dans la place, et ça ne le dépense pas trop, même avec son allure de chapelle, qui lui vient de son petit clocher, pour la cloche d'appel au travail, qu'on a transportée ici, il y a quelques années.

Mais il se fait déjà tard, et nous avons fait à peu près le tour de la place. Entrons au fourneau si vous le voulez bien.

La halle des gardes

Mais entrons, cette fois, dans la halle des gardes.

Tout en bois, sur fondations de pierre, elle est large, haute, et adossée à la "bune" (massif de pierre en maçonnerie au centre duquel est le fourneau). La toiture poussiéreuse et grise monte en comble, consolidée par des entrants parallèles. Les longs pans non lambrissés et noircis, sont percés de nombreuses fenêtres donnant du jour à profusion.

Tout au fond, dans un enfoncement assez prononcé de la bune, regardez cette voûte, bien arquée, en pierre. C'est là le point central, en quelque sorte, de toute l'activité des Forges.

En effet, au mur sombre du fond s'ouvre, toute rouge et ardente, l'ouverture de "l'ouvrage" donnant sur une "dame" en fonte, à plan incliné et bordé. Cette "dame" aboutit en bas à une longue "dalle" également en fonte et sur laquelle vous voyez refroidir des amas de crasse.

Juste au centre à environ six pouces du sol, est le trou de la coulée, actuellement bouché de glaise et donnant sur un long moule à gueusets.

A peine sorti de l'enfoncement ce moule central se ramifie en petits embranchements latéraux uniformes.

A droite, tout près du trou de coulée, le "gentilhomme" solide bloc de fonte, s'appuyant au mur de la bune pour le renforcer pendant la coulée. Puis, un peu en retrait, quelques instruments de travail refroidissant dans un "bac" où l'eau circule continuellement.

Puis, le long des murs intérieurs de la voûte, quelques outils épars : des tranches, des masses, des lingards, des écremoirs, des pelles, des crochets de fer, des haches, etc.

Avançons un peu sous l'arcade et regardons travailler le garde Louis Lajeunesse.

Tantôt celui-ci écrème la fonte du fourneau par le "trou de l'ouvrage", tantôt il sonde la hauteur de la charge déjà fondue, tantôt il nettoie la dame en fonte où s'écoule presque continuellement de la crasse en fusion, il jette un peu de "frasin" sur cette "crasse" pour en hâter le refroidissement puis il pique au crochet ces masses de "crasse" et les tire jusqu'au bout de la "dalle", puis surveille le fonctionnement des "tuyères".

"Ça, ça marche ben, dit-il, tant que l'gâbe s'en mêle pas."

La brosse au père Maurice

"Vous rappelez-vous m'sieur Raphael, dit-il, au contremaître qui nous accompagne, vous rappelez-vous d'la saouïlade en règle du père Maurice Boisvert, il y a 5 ou 6 ans?

—Ah! oui, Monsieur Robert m'avait fait demander chez-lui un soir du mois de décembre. "Ecoutez, m'avait-il dit. Il fait froid dans ce temps-ci, les gardes travaillent dur et souvent les portes ouvertes, ils peuvent prendre du mal, je veux bien qu'ils soient traités comme il faut. C'est un ouvrage dur et j'ai pensé qu'ils pourraient peut-être se réchauffer un peu au besoin avec un petit peu de "fort". Vous pourrez aller en chercher au magasin bleu. Boisvert va vous en donner.

Seulement il ne faudra pas qu'il y ait d'abus. Dites bien aux gardes qu'il ne faut pas qu'ils se dérangent sur l'ouvrage avec ça. Autrement..."

"Vous comprenez, le père Maurice qui ne haïssait pas ça, et son camarade, Ti-Louis Lajeunesse, qui ne crachait pas dessus, m'en ont fait des cérémonies, le soir, quand

j'suis entré avec ma chaudière sous l'bras. Moi, comme de raison, j'pouvais pas faire mieux que les mettre sus leu' gardes en leu' répétant les avertissements de m'sieur Robert.

Pour quèques jours, ça bien été. Mais la nouvelle n'a pas tardé à se répandre, si bien que quatre jours après l'arrivée de la chaudière, il n'en restait plus goutte.

Les gardes avaient eu de fréquentes visites de la part des charretiers, des chargeurs, des casseurs de castille, et même des hommes des "kiles".

A la demande des gardes, je retournai au magasin en chercher un autre chaudière, tout en leur faisant un peu la leçon. Ils me promirent bien de la cacher à l'avenir, et ils tinrent parole sur ce point, mais eux n'en buvaient que plus.

Un beau soir, avant la coulée, les voilà que se mettent à fêter tant et si bien qu'au bout d'une heure, ils étaient tous ivres-morts, excepté le père Michel Héroux. Là ce n'était pas rose, mes amis. Le père Michel était tout fin seul pour avoir soin du fourneau. Jamais un homme n'avait été capable de faire cet ouvrage-là tout seul. Pourtant le père Michel ne s'énerva pas, il ôta sa chemise, et se mit à l'oeuvre.

J'vous dis que cet homme-là a travaillé pour empêcher le fourneau de bloquer.

Aussi le lendemain matin, quand M. Robert apprit la chose, il n'était pas des plus de bonne humeur, avec les gardes, et ceux là eurent un beau corbeau à plumer avec lui. Mais il dit au père Michel :

"Toi, Michel, tu m'as sauvé mille piastres cette nuit, je m'en souviendrai toujours."

Et il s'en est souvenu aussi, parce que, depuis ce temps-là, le père Michel a toujours été porté sur la main ici."

La Coulée

Savez-vous qu'avec toutes ces histoires-là le temps passe vite et que nous sommes rendus à l'heure de la coulée.

Tiens, regardez comme la halle est noire déjà et semble toute basse et étroite. Seule la voûte, dans l'enfoncement de la bûne est baignée de lumière rouge. Le feu de l'ouverture flambe, dirait-on, dans les fenêtres. Ici, les ombres agrandies des gardes rampent en s'allongeant sur le sol, là, on croirait que les entrants restent figés, comme cassés, au comble de la couverture.

Voici le commencement. Le garde prend la tranche adossée au mur intérieur de la voute et l'applique au bouchon de glaise à l'ouverture du trou de coulée. Le "faïseux de bed" frappe avec une masse pour défoncer le bouchon.

Oh! regardez ce beau jet de fonte rose, ardent, qui se fraie un chemin de lumière dans les cavités des moules. Toute la halle resplendit d'une immense lueur rouge, éblouissante; mais éloignons-nous un peu, la chaleur est trop forte.

Là, c'est mieux... voyez comme la surface se fige, se durcit... elle est déjà blanche, puis rouge brun, puis grise...

Mais, sortons, nous serons mieux, d'ailleurs, le gros de la coulée est déjà terminé. Il ne reste au garde qu'à séparer les gueusets et à les arroser pour en hâter le refroidissement.

Au surplus, il approche minuit et je crois que notre voiture nous attend au bout du pont de l'empellement.

Alors, vous venez?

Cher lecteur, la visite que nous venons de faire du poste des Forges est déjà assez longue, je ne voudrais pas abuser plus longtemps de votre patience. Je vous donnerai rapidement quelques renseignements supplémentaires sur les messieurs McDougall et leur industrie.

Au temps de l'exploitation des Forges par cette famille, le père, monsieur John McDougall, tenait un magasin général, rue des Forges, à peu près à l'endroit où se trouve actuellement le magasin de ferronnerie de monsieur Norman Labelle.

Production qui varie

La production des fourneaux fut variable. Je lis, dans le Journal des Trois-Rivières à la date du 15 juin 1865, qu'elle était de 90 tonneaux par semaine. En général elle semble avoir été de quelques millions de livres par année. Ce qui est encore une quantité très respectable. Le fourneau, encore d'après une autre information du Journal des Trois-Rivières, 13 juin 1870, occupait en moyenne une couple de cents hommes, dont une cinquantaine à la fonderie. La même information chiffre la production quotidienne à environ quatre tonneaux. La mine, prise dans les environs, rapportait de 25% à 40%.

Sans y faire fortune, les messieurs McDougall tirèrent sûrement de beaux profits de l'exploitation des Forges.

Il s'occupèrent aussi activement des Forges L'Islet pendant quelques années.

En 1883, après la fermeture définitive des Forges St-Maurice, John (junior) McDougall alla demeurer à Montréal où il fonda la compagnie John McDougall Caledonian

Iron Works. Un peu plus tard, en compagnie de son beau-frère, Robert Cowans, il organisa la compagnie John McDougall et Co.

C'est cette compagnie qui, après avoir acheté (1883) la compagnie St-Francis Iron, transporta les fourneaux de cet établissement de St-Pie de Guire à Drummondville (1889).

Ces hauts fourneaux fonctionnèrent jusqu'en 1895, sous la direction de monsieur John McDougall, junior.

Cette année-là ils passèrent à la compagnie "The Montreal Pipe Foundry Company", laquelle compagnie les vendit en 1906 à "The Canada Iron Furnace Company".

De nouveau, en 1908, ils deviennent la propriété de la Canada Iron Corporation pour finalement se fusionner dans les mains de la "Canada Iron Foundries Limited" en 1913.

Après la fermeture des Forges

Aux Trois-Rivières, après la fermeture des Forges St-Maurice, les messieurs McDougall eurent une manufacture près du fleuve. Ils y fabriquèrent entre autres des roues de chars, mais le feu rasa tout et la compagnie, vraisemblablement, ne se donna pas le trouble de reconstruire. D'ailleurs quelques années plus tard, la Canada Iron Foundry, la même qui avait acheté définitivement les Forges de Drummondville et plusieurs autres, vint s'établir aux Trois-Rivières, où elle est aujourd'hui une de nos premières industries.

D'aucuns croiront peut-être, après avoir vu le village des Forges en ces dernières années, que tout ce qui précède est pure fiction ou imagination. Qu'ils se détrompent.

Je m'étais proposé surtout de vous dépeindre à grands traits le poste des Forges dans la période de leur déclin,

puis de reconstituer en quelque sorte la véritable atmosphère de cette époque.

Il est vrai qu'alors le poste des Forges ne présentait plus intégralement son particularisme du milieu du XIXe siècle, mais tel quel il possédait encore assez de caractéristiques spéciales pour attirer les regards de la province.

Et c'est ce qui explique les nombreuses visites, — et de hauts dignitaires souvent, — dont il fut honoré jusqu'à la fin.

Une affirmation gratuite

On a dit souvent dans le passé que les Forges avaient entravé le progrès de la ville des Trois-Rivières. Je crois vraiment que c'est une affirmation gratuite.

Il est vrai que le monopole des Forges a quelque peu retardé le mouvement colonisateur vers le nord, mais là encore, nous ne pouvons en accuser les Forges.

Si ce monopole était puissant, nous ne devons pas oublier que son champ était tout de même relativement restreint. Car à peine si deux ou trois paroisses de toute la région eurent à souffrir réellement, dans leur expansion, de l'emprise de ce monopole. Non, le retard du mouvement colonisateur dans la région tient à des causes beaucoup plus profondes. Et je crois même que le facteur psychologique y entre pour une bonne part.

Nous pouvons dire de même pour l'extension et le progrès de notre ville. Ce serait vraiment trop sommaire de tout mettre nos erreurs au compte du monopole des Forges. Nous aurons probablement plus tard l'occasion d'éclaircir ce point.

Constatons aujourd'hui à regret la disparition des Forges. Même en admettant qu'elles étaient, par nécessité,

dans l'obligation matérielle de cesser toute activité, confessons l'erreur commise par la démolition volontaire, — non pas même le laisser aller, — de cette relique historique, la plus précieuse de toute l'Amérique.

Toujours à regret, mais sans fausse humeur, constatons tout ce que nous en avons perdu d'avantages de toute sorte. Cette relique historique aurait pu être encore une mine pour la région, non pas une mine de fer, mais d'argent, dont nous pourrions tirer aujourd'hui, des milliers et des milliers de dollars.

Puis, en gens pratiques, réellement pratiques, demandons-nous si l'erreur passée est rachetable.

Vous connaissez la gloire passée des Forges, vous connaissez aussi dans quel état de délabrement gisent aujourd'hui leurs ruines, pouvons-nous quand même reconstituer le poste d'autrefois?

Sans hésiter, je réponds: "Oui, nous le pouvons."

Mais il faut la coopération de tous les intéressés, il faut la sympathie du public, il faut l'aide de tous ceux qui sont en mesure d'aider.

L'une des industries les plus payantes de la province, c'est le tourisme. Le poste des Forges est admirablement situé au coeur de la province, pour profiter de ces avantages. Les Américains sont passionnés pour les reliques. Il en reste encore suffisamment des Forges d'autrefois pour les intéresser et les attirer.

Les Forges méritent de survivre

Je termine avec une note de confiance en l'avenir.

Les Forges ont écrit dans la petite et grande histoire du Canada l'une des pages les plus glorieuses, bien que peu éclatante. Elles méritent plus que des ruines, plus

même que des monuments commémoratifs; elles méritent de survivre, et elles survivront, j'en ai l'intime conviction.

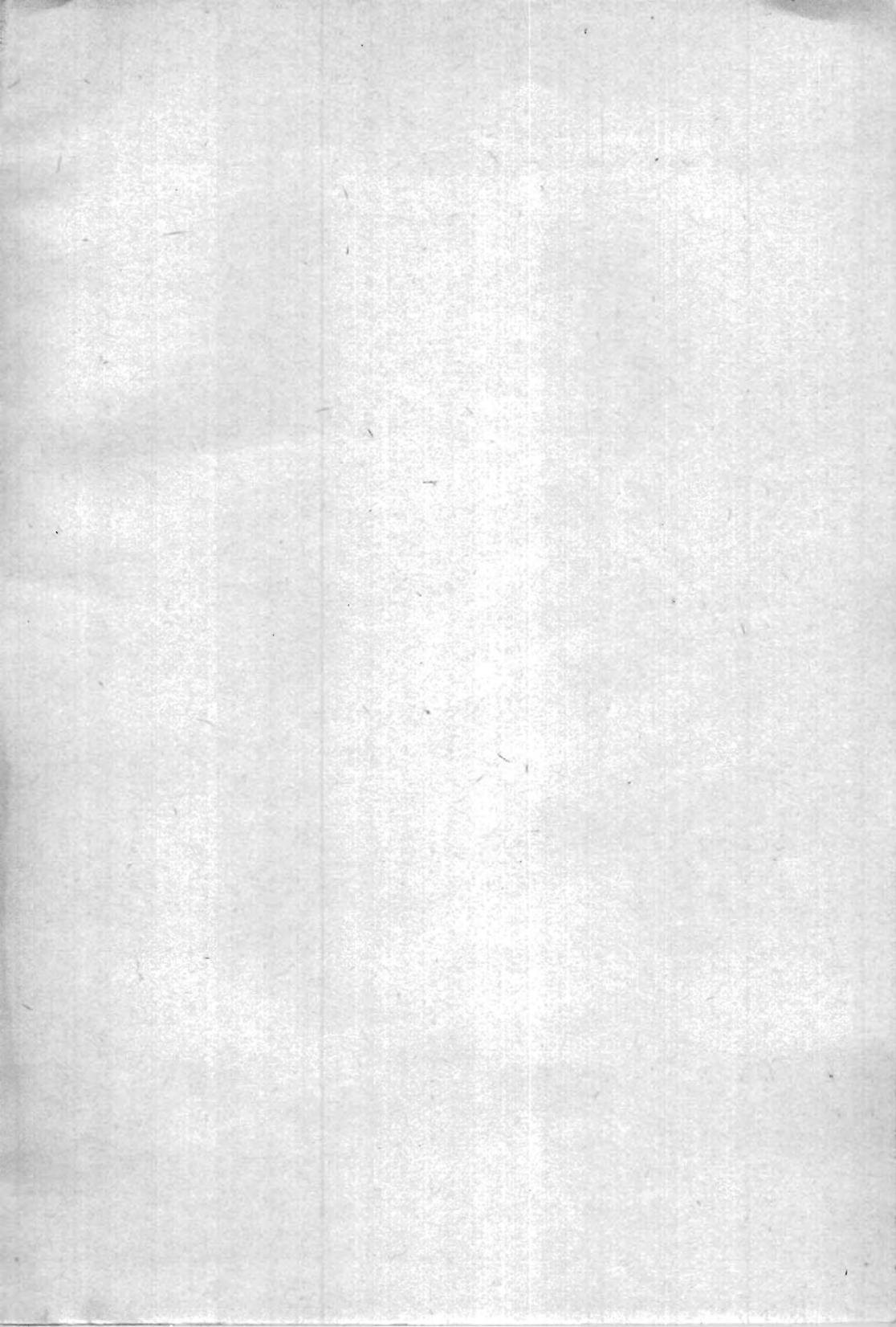
Cette conviction viendra aussi à la population et aux hommes publics comme aux corps publics, le jour où ils connaîtront mieux les Forges. De la connaissance jaillira l'admiration, puis l'amour, et, de l'amour, la décision pratique de la résurrection.

C'est mon espoir et c'est pour vous le faire partager que je me suis étendu si longuement sur un sujet si cher.

DOLLARD DUBE,

de la Société d'Histoire Régionale.

(1938)



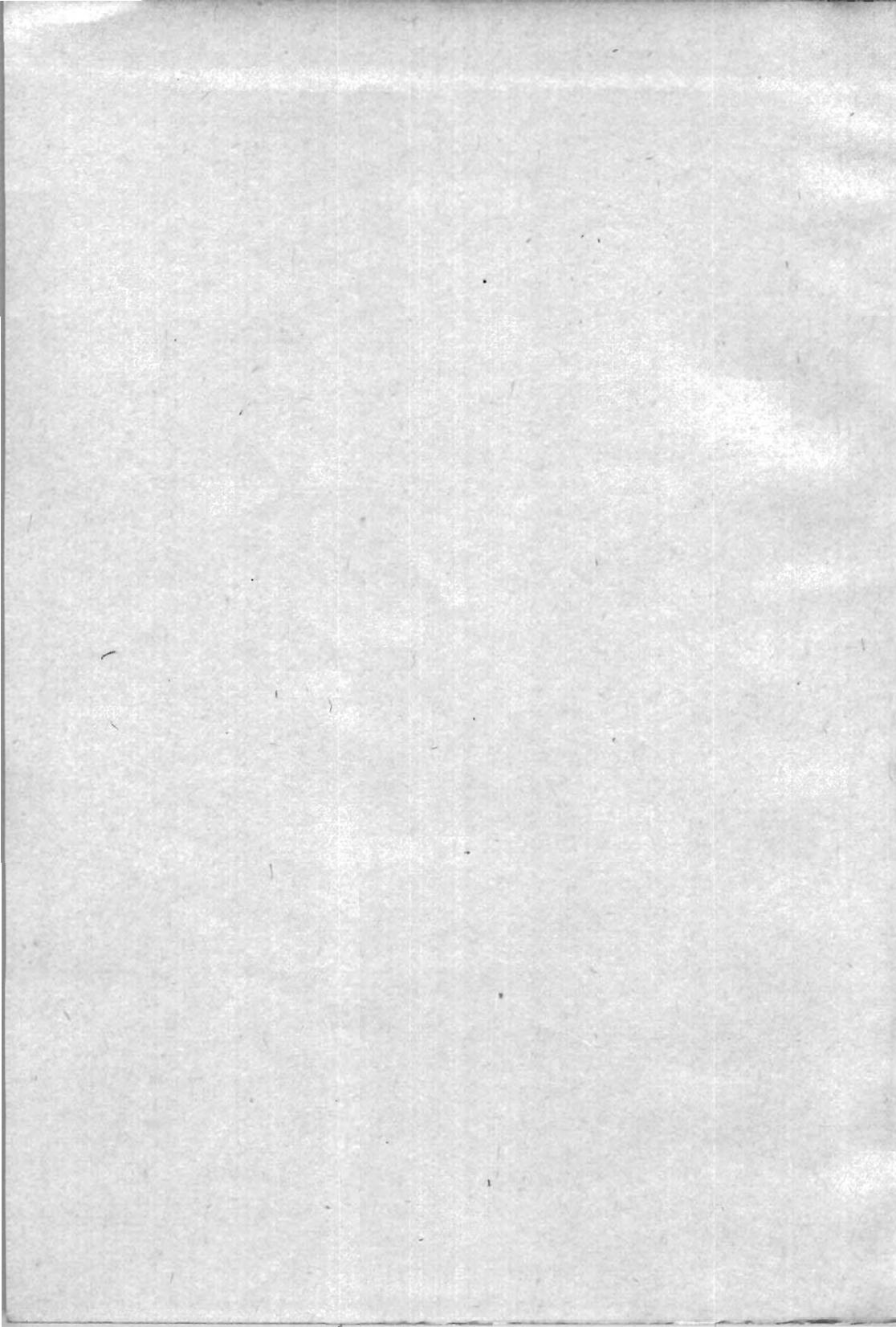


Table des matières

Table des matières

Table des matières

Préface	7
---------------	---

I—De Cartier à Poulin de Francheville

Les facteurs économiques	9
La chasse aux minéraux	13
Du fer en Acadie	15
L'inventaire de Pierre Boucher	15
L'Intendant Talon	18
Talon et les mines	20
Frontenac plaide	29
Frontenac et les mines trifluviennes	30
Denonville et De Meulles	33
Un expert en métallurgie : Hameau (1687).....	34
Les appels continuent en vain	37
Un habitant du Canada à la rescousse	39

II—Pénibles débuts (1729-41)

Le Canada vers 1700	41
Poulin de Francheville entre en scène (1729)	43
Louis XV accorde le privilège (1730)	45
Francheville forme une compagnie (1733).....	47
Mort de Francheville (1733)	48
Un expert : Olivier de Vezin (1735)	49

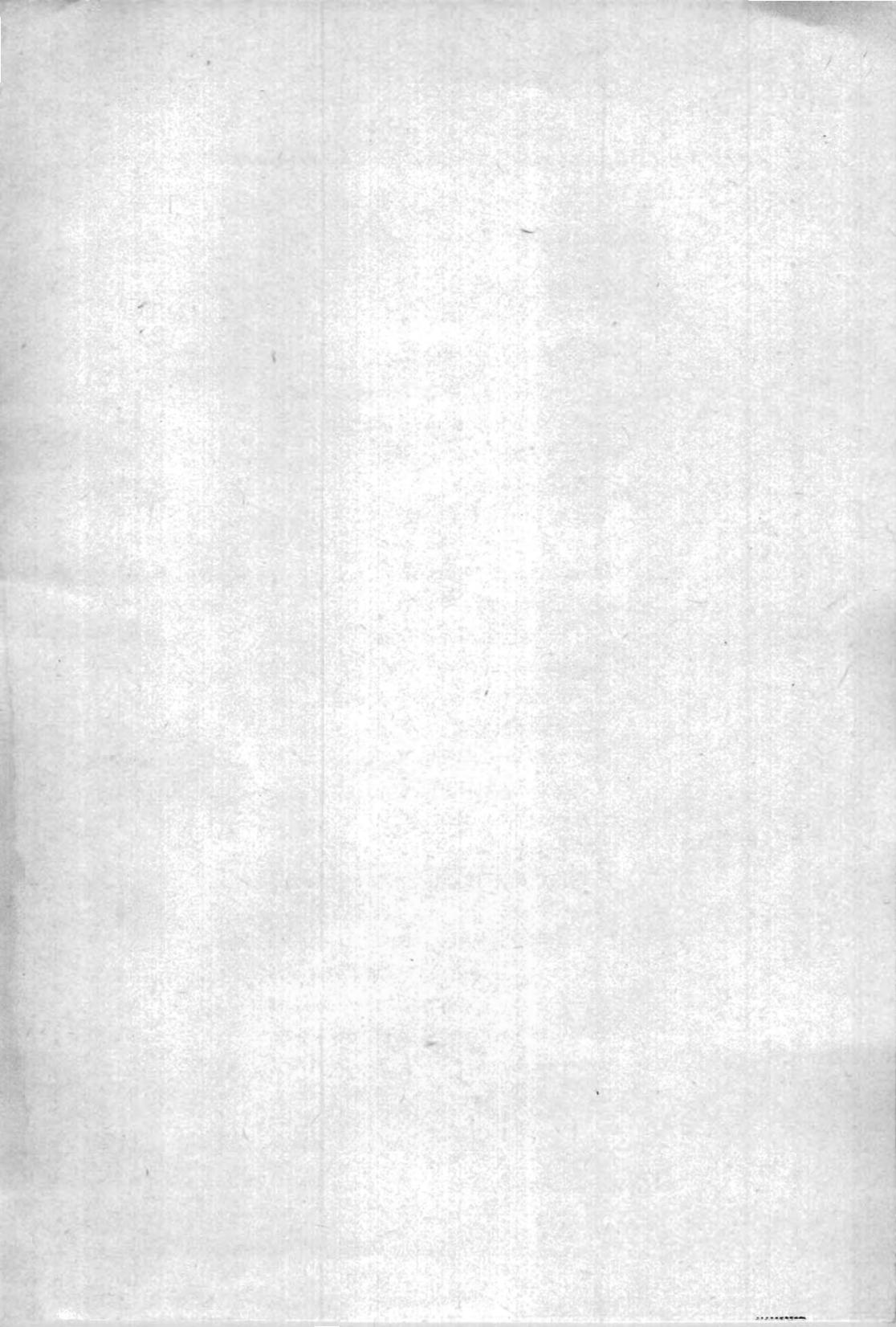
La Compagnie capitule (1735)	51
Une nouvelle Compagnie : Cugnet & Cie (1736)	53
Le Ministre se fâche	57
Hocquart aux Forges (1738)	59
Chaussegros de Léry enquête (1738)	60
Ouverture officielle des Forges (1738)	61
Les Associés se battent à coups de mémoires	65
La Compagnie Cugnet s'effondre (1741)	66
III—La régie royale (1743-60)	69
Débandade, accusations et doléances	70
Hocquart prend charge des Forges (1741)	74
Estèbe inventorie les Forges (1741)	77
La chapelle	78
Le magasin	79
La Grand'Maison	80
Le haut-fourneau	81
La forge haute	82
La forge basse, les dépendances	83
Simonet fils trahit la confiance	84
Les Forges rattachées au Domaine (1743)	85
On enregistre enfin des surplus	87
Bigot succède à Hocquart (1747)	89
Rigaud de Vaudreuil se plaint	91
Franquet aux Forges (1752)	92
IV—Les anglais prennent les Forges au sérieux	99
Inventaire de 1760	99
La vie reprend . . . ou continue	100
George III veut doter les Forges	102

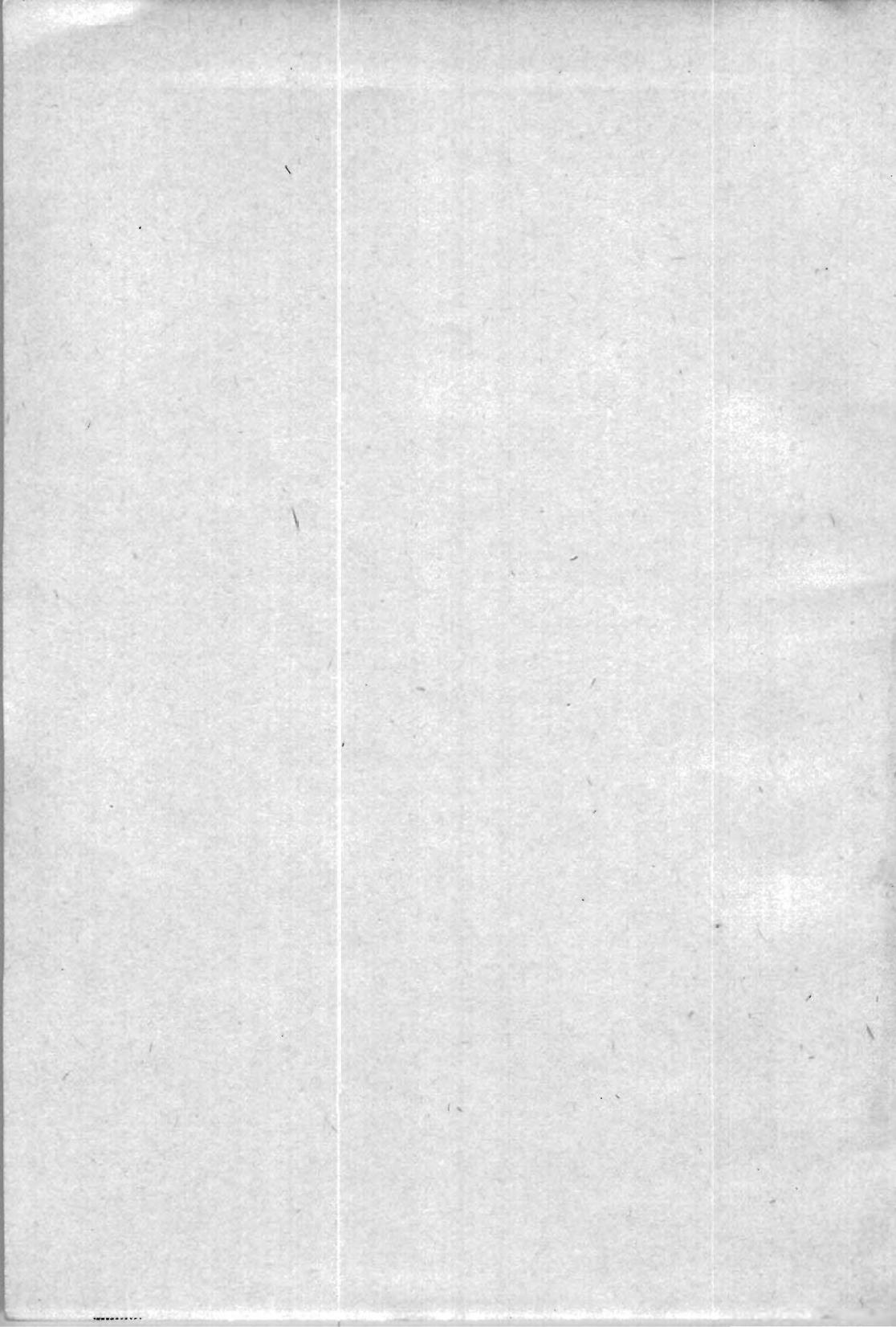
Burton confiant	103
Les Forges en 1763	104
Retour à l'initiative privée :	
Pélissier & Cie (1767)	106
Pélissier trafique avec les Américains (1775)	108
Laterrière succède à Pélissier (1776)	111
De bail en bail (1783-93)	113
Matthew Bell inauguré un règne de 50 ans	114
Forges Batiscan Vs Forges Saint-Maurice	116
Les Forges Saint-Maurice l'emportent (1800)	117
Une visite de John Lambert (1808)	118
Matthew Bell joue au grand seigneur	120
La population trifluvienne montre les dents	122

V—Le dernier demi-siècle des Forges (1833-1883) 127

Matthew Bell se défend	129
La bataille publique reprend (1834)	130
Les Forges et les 92 Résolutions	132
Les anti-trustards gagnent leur point (1845)	136
Matthew Bell baisse pavillon (1846)	139
Henry Stuart propriétaire des Forges (1846)	140
Nouveaux propriétaires (1851)	143
Etienne Parent enquête aux Forges (1852)	143
Etienne Parent favorise les Forges	147
Les Trifluviens s'indignent de nouveau	148
L'Ere Nouvelle dans la bagarre	149
Stuart & Porter en faillite (1861)	151
Les McDougall renflouent l'entreprise	152
Une crise économique	154

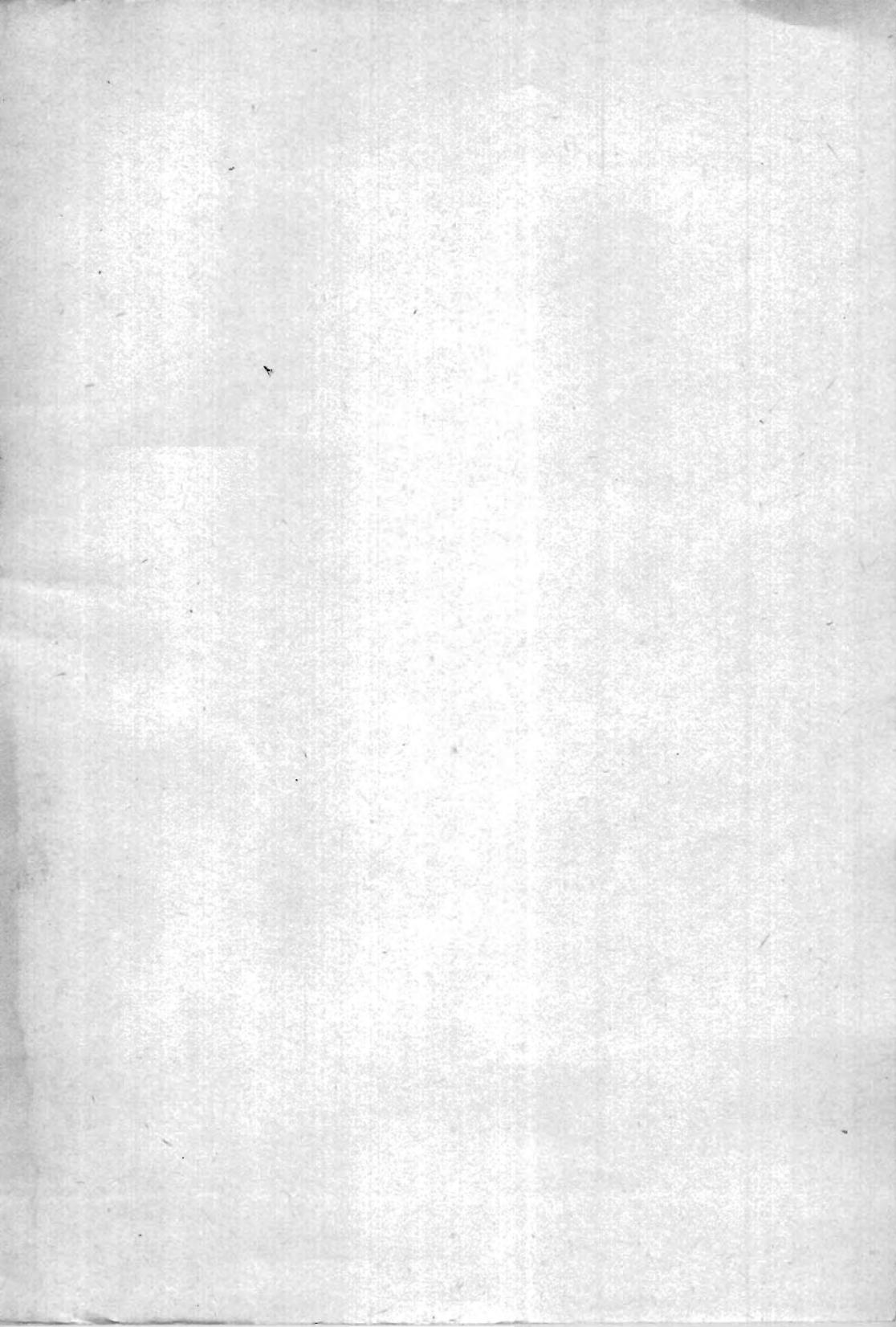
VI—Appendice	157
Un reportage de Dollard Dubé (A. Tessier)	158
Plan des Forges vers 1880	160
<i>Les Forges Saint-Maurice au temps des McDougall (Dollard Dubé)</i>	<i>163</i>
Le déclin des Forges	164
Situation difficile en 1863	165
Les McDougall aux Forges	166
Les Forges vers 1880	167
La Grande Côte	168
Avec les charbonniers	170
Les laveurs de savane	171
Les grands laveurs	172
La Grand'Maison	174
Le meunier des Forges	177
Le chemin de la coulée	178
La manufacture de haches	178
Le moulin à farine	179
Le fourneau neuf	180
Le gros marteau	181
Le magasin bleu	182
La halle des gardes	184
La "brosse" au père Maurice	185
La coulée	187
Production qui varie	188
Après la fermeture des Forges	189
Une affirmation gratuite	190
Les Forges méritent de survivre	191

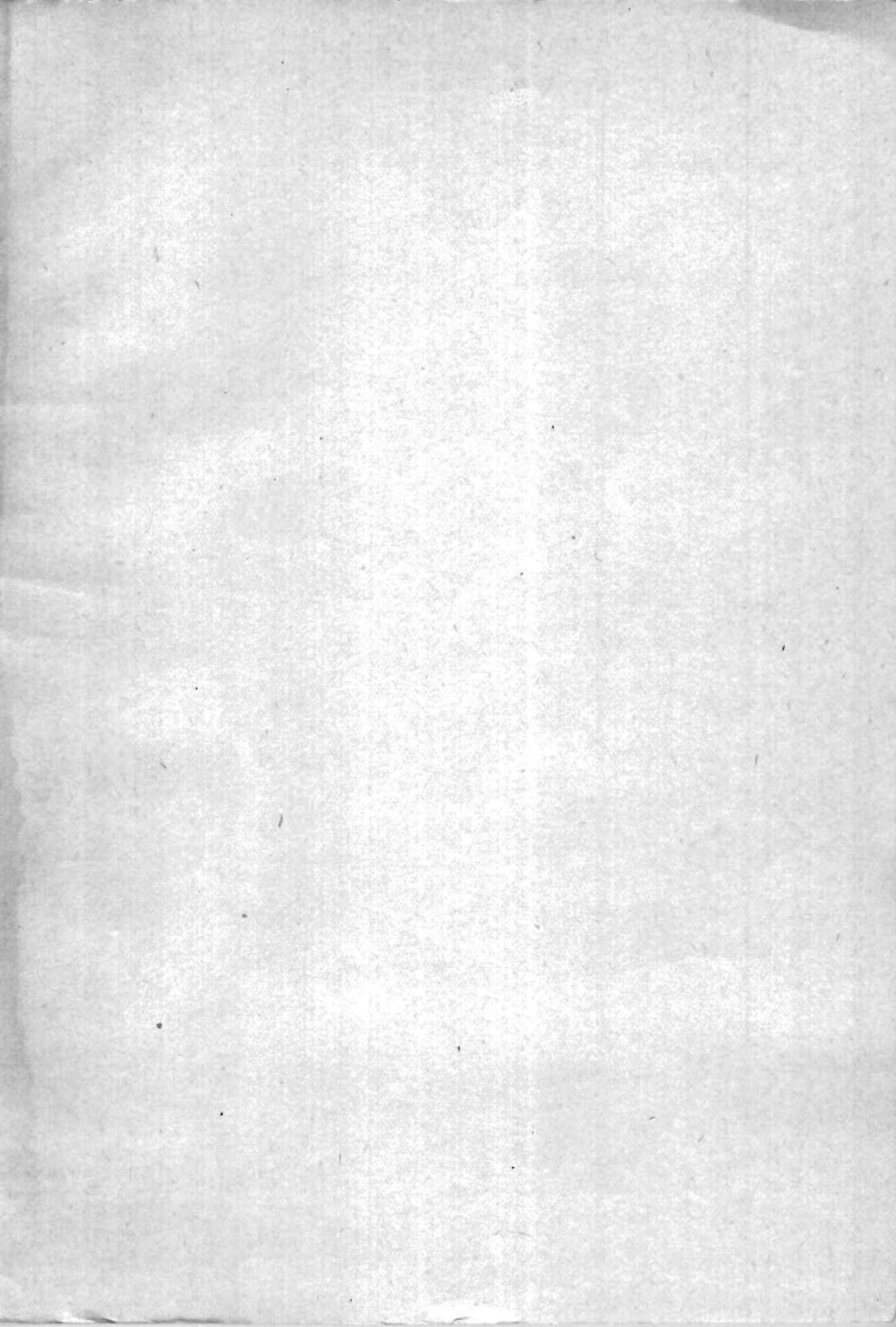


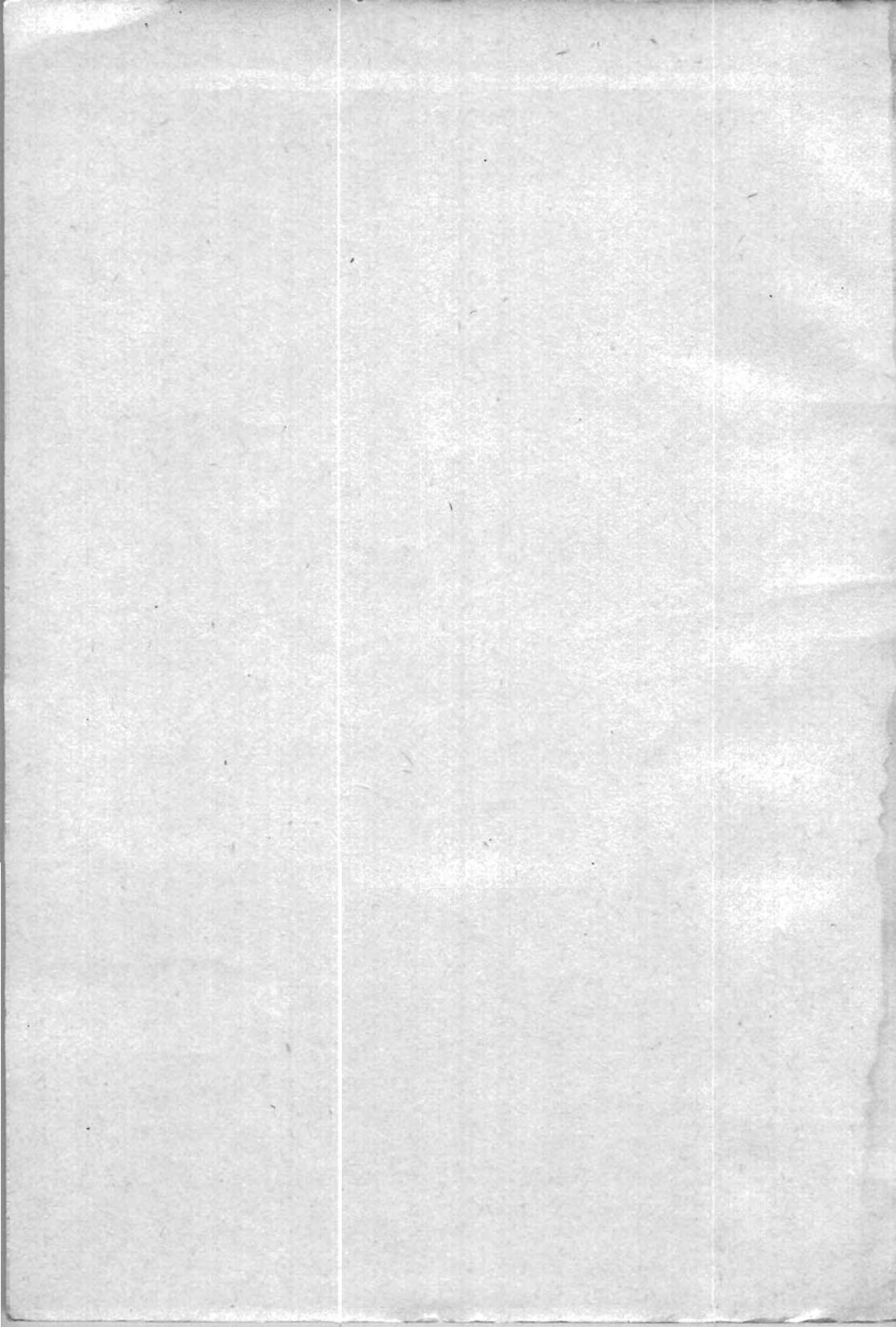


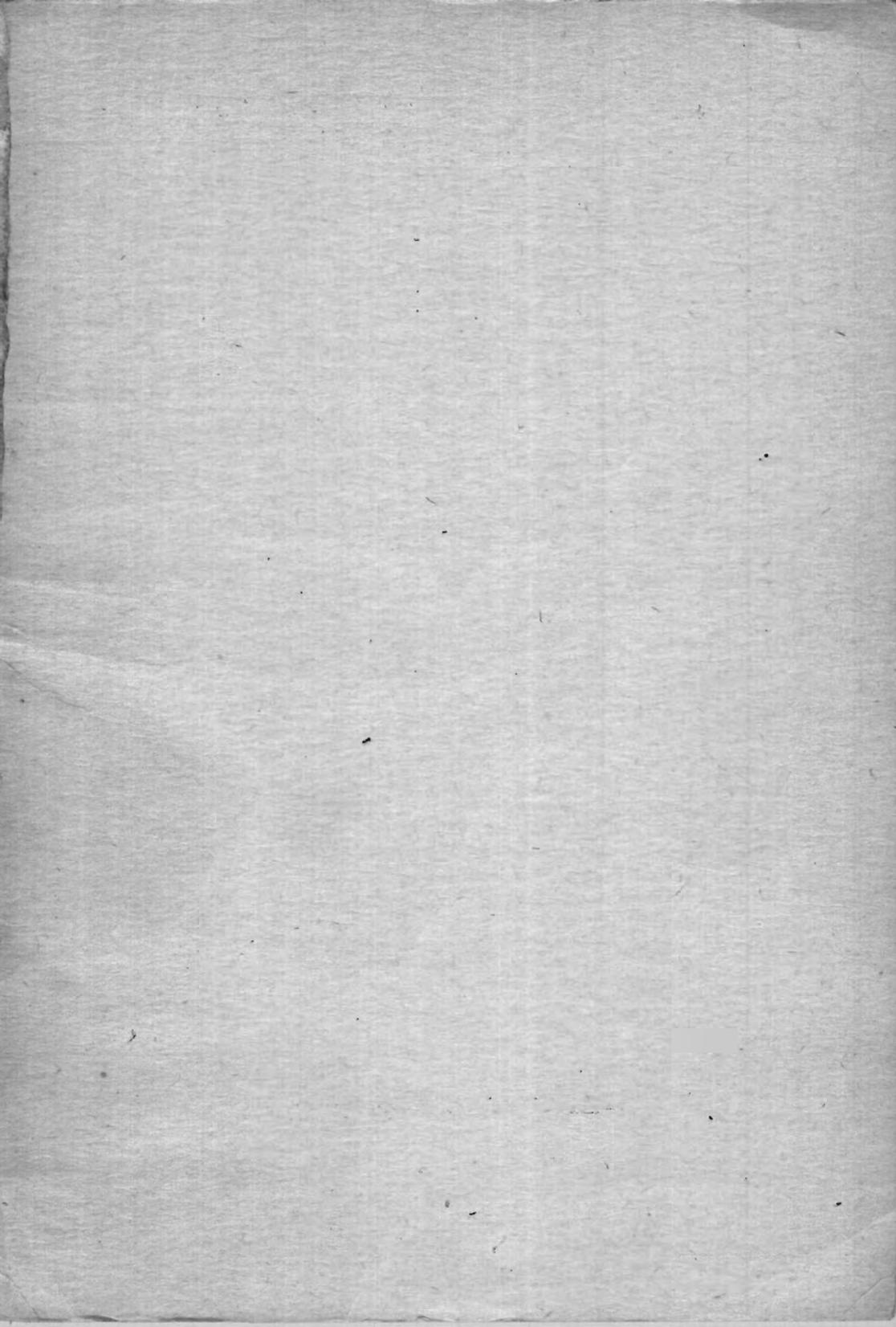
*Achévé d'imprimer
sur les presses de
l'Imprimerie du Bien Public
aux Trois-Rivières
le 7 mai 1952*

THE
LIBRARY
OF THE
MUSEUM OF
ART AND
ARCHAEOLOGY
OF THE
UNIVERSITY OF
CAMBRIDGE









COLLECTION "L'HISTOIRE REGIONALE"

Publiée sous la direction de Mgr Albert Tessier, P.D.

- No 1 — *Les premiers seigneurs et colons de Ste-Anne de la Pérade*, par Raymond Douville. — 180 pages; illustré. — \$1.50.
- No 2 — *Grandeurs et misères de l'Eglise trifluvienne*, par Hervé Biron. — 246 pages. — Illustré. — \$1.25.
- No 3 — *La Mauricie*, par Raoul Blanchard. — 176 pages; 16 hors-textes et plusieurs plans et figures. — \$2.00.
- No 4 — *Routes Canadiennes '49*, par J. Houyoux. 152 pages, illustré. Hors-textes. — \$1.50.
- No 5 — *Ecoles de bonheur*, par J. Houyoux. 140 pages, illustré. Hors-textes. — \$1.25.
- No 6 — *Le Miracle du Curé Chamberland*, par Mgr Albert Tessier. 140 pages, illustré. Hors-textes. — \$1.25.
- No 7 — *L'Apostolat missionnaire en Mauricie*, par Yvon Thériault. 148 pages, illustré. Préface de Mgr Albert Tessier. — \$1.50.
- No 8 — *Le Régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières (1760-1764)*, par Marcel Trudel. 272 pp. avec cartes — \$2.00.
- No 9 — *Pour ou Contre les Ecoles de Bonheur?*, par J. Houyoux. 160 pages — \$1.50.
- No 10 — *Les Forges Saint-Maurice (1729-1883)*, par Mgr Albert Tessier. 208 pages, illustré. — \$2.00.

— EDITIONS DU BIEN PUBLIC —